



# L'Acséa

90 ANS D'HISTOIRE



# L'Acseá, 90 ans d'histoire

**Avant 1932**

Etat embryonnaire de la Société caennaise de protection de l'enfance : résultat d'une fusion de plusieurs oeuvres

**1932**

Déclaration, auprès de la Préfecture du Calvados, de la Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance. M. Guilbé en est le premier président.

**1945**

Le service social de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence fusionne avec la société calvadosienne de protection de l'enfance

**1941**

Création du service social de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence par Mme de la Morlais

**1949**

Ouverture de l'établissement Champ-Goubert, encore en service aujourd'hui

**1956**

Ouverture du foyer Henri Guilbé. Habilitation du Ministère de la Justice

**2014**

L'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence devient l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte

**1959**

La société calvadosienne de protection de l'enfance change de nom pour devenir l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

**2016**

L'Assemblée générale extraordinaire vote les nouveaux statuts, qui vont conférer à l'association une dimension régionale

**2022**

L'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte devient l'Acseá.

Concerne le Service Social de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

Concerne la Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance, puis l'ACSEA

# L'Acsea, 90 ans d'histoire

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1</b>	L'ACSEA, 90 ans d'histoire	page 7
<b>CHAPITRE 2</b>	Naissance de la Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance (SCPE)	page 12
<b>CHAPITRE 3</b>	Association de service social près du tribunal de Caen & Anne-Marie de la Morlais	page 19
<b>CHAPITRE 4</b>	La Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance après 1945 : naissances du premier centre et du premier foyer de l'association	page 26
<b>CHAPITRE 5</b>	Les années 1960 : des réalisations sociales tous azimuts, véritables fondations de notre actuelle organisation	page 34
<b>CHAPITRE 6</b>	Les années 1970 : des réalisations sociales qui prennent leurs marques et se consolident	page 45
<b>CHAPITRE 7</b>	Les années 1980 : cinq nouvelles réalisations, une adaptation & l'âge de la majorité pour les ESSMS <sup>(1)</sup> nées dans les années 1960	page 54
<b>CHAPITRE 8</b>	Les années 1990 : l'ACSEA innove !	page 66
<b>CHAPITRE 9</b>	Les années 2000 : poursuite des innovations et rapprochement associatif	page 73
<b>CHAPITRE 10</b>	Les années 2010 : nouveau rapprochement et prise en compte du public adulte	page 78
<b>CHAPITRE 11</b>	La décennie 2020 : quelles perspectives ?	page 85

# L'Acséa, 90 ans d'histoire

Avant-propos de Didier Tronche,  
Président de l'ACSEA

## 1932 - 2022 : l'Acséa fête ses 90 ans !

Un évènement mais aussi l'occasion, pour chacun d'entre nous, d'un travail de mémoire sur une histoire qui a cheminé au passé pour être dans le présent en postulant à l'avenir. Notre association au fil des décennies s'est construite, adaptée, développée en rassemblant toutes les énergies et compétences, militantes des uns, professionnelles des autres pour porter haut la place de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte dans la société quelle que soient leurs difficultés et souffrances. Fondée sur des valeurs humanistes, des principes inaliénables d'égalité, de fraternité, de solidarité, de laïcité, de justice, elle ne cesse depuis toujours de défendre et promouvoir les droits des personnes.

Sous l'impulsion de différentes personnalités, Maître Guibé, Anne-Marie de la Morlais, Maître Clément-Brédiger, Henri Kégler et tant d'autres, l'Acséa connaîtra un important développement que leurs successeurs ne cesseront de poursuivre au fil des années.

L'histoire de l'association s'est continuellement enrichie et son passé en témoigne. Cette histoire doit sa richesse à la vivacité d'un esprit collectif toujours porté par une volonté de répondre aux besoins des populations et des personnes dans un

contexte sociétal en perpétuelle évolution. Cet esprit trouve ses fondements dans nos valeurs et principes mais également dans une capacité à innover ensemble en conjuguant, au-delà de nos diversités d'approches, d'expériences, de compétences, nos forces pour construire l'avenir. Cela témoigne d'une expression de la société civile, d'une posture d'avis<sup>(1)</sup>, de la force de la loi de 1901 dans une société de droit où le débat reste un rempart pour la démocratie.

Cet anniversaire nous offre l'occasion de se souvenir de ce qui a été fait et réalisé, de mesurer le chemin parcouru, d'apprécier la richesse d'une histoire collective. Elle nous rappelle que notre présent est éclairé par ce passé, mais aussi que notre présent postule à ce que sera l'avenir.

Ce ne peut-être qu'ensemble que nous ferons association et qu'ainsi nous contribuerons à ne pas faire de l'histoire un sujet du passé, mais un sujet pour l'avenir.

**« Le passé n'éclairant plus le présent,  
l'avenir marche dans les ténèbres »**

Alexis de Tocqueville - La Démocratie en  
Amérique T1 et 2

<sup>(1)</sup> Petit navire rapide qui faisait le lien entre les gros bâtiments

# L'Acséa, 90 ans d'histoire

**Avant-propos de Pascal Cordier,  
Directeur général de l'ACSEA**

**Faire de l'histoire, un sujet pour l'avenir.  
Telle est l'invitation de notre président  
en cette année du 90<sup>ème</sup> anniversaire de  
l'Acséa.**

Pour d'abord se remémorer nos années passées, nous avons décidé d'élaborer un ouvrage qui mette en exergue l'action de celles et ceux qui nous ont précédé. Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans la passion d'Elodie Frago, première plume, secondée par Noémie Prévost, et Ève Laforest qui a réalisé la mise en page. Un grand merci à elles trois.

Et puis, cet évènement : 90 ans, un tremplin vers l'avenir, pour célébrer notre présent et se tourner vers l'avenir, qui n'est plus seulement calvadosien puisque nous venons d'ouvrir un service d'investigation éducative dans l'Orne. Il nous fallait donc un nouveau logo qui prendra sa place à côté de ses prédécesseurs dans la galerie des symboles de la vitalité de l'Acséa. Il sera la marque de notre association dans ses territoires normands d'implantation.

Il n'existe pas de modèle d'organisation idéal pour une structure. Le seul pertinent est celui adapté à sa phase de développement. Comme elle l'a fait par le passé, l'Acséa s'est interrogée collectivement sur son devenir, d'où son nouveau projet associatif voté en décembre 2018 et mis en œuvre depuis lors. C'est dans ce cadre d'action et pour mieux faire ensemble association que l'équipe de direction s'est réorganisée, que nos établissements et services se transforment

en dispositifs territorialisés, que nous œuvrons chaque jour à l'amélioration de nos collaborations internes, que nous mutualisons nos compétences pour créer de nouvelles réponses aux besoins sociaux émergents, que nous développons un dialogue social exigeant au service d'une meilleure qualité de vie au travail de nos collaboratrices et collaborateurs.

Association de solidarité gestionnaire, l'Acséa est également un acteur militant de l'action sociale de notre région ; elle est aussi active à l'échelon national par l'implication de ses membres et de ses salariés dans de nombreuses fédérations ou unions. Pour conforter sa capacité d'initiative et d'innovation, notre association a créé un nouvel outil il y a quelques mois : Nov'Acséa. Ce fonds de dotation a pour finalité de mieux hybrider nos ressources grâce au mécénat privé, en complémentarité des financements alloués par les pouvoirs publics en rétribution de nos diverses actions vers les personnes accueillies et/ou accompagnées par nos professionnels. Et comment mieux agir pour l'inclusion sociale des bénéficiaires de nos prestations que de s'ouvrir à notre propre environnement. C'est dans cette optique que nous souhaitons développer le bénévolat d'action dans nos structures et mieux inscrire l'Acséa dans son écosystème.

Parions que les prochaines décennies seront fructueuses pour l'Acséa, forte de l'engagement de toutes ses parties prenantes.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.  
Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1<sup>o</sup> à l'administration du journal par lettres affranchies ;  
2<sup>o</sup> aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 51

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER soixante CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale. — 1<sup>o</sup> Journal officiel proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc. — 2<sup>o</sup> Compte rendu in extenso des séances du Sénat. — 3<sup>o</sup> Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions. — 4<sup>o</sup> Compte rendu in extenso des séances de la Chambre. — 5<sup>o</sup> Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.

Le « Journal officiel » commencera prochainement une série de comptes rendus concernant l'Exposition universelle de 1889 et principalement les diverses expositions de l'Etat.

### SOMMAIRE DU 25 JUILLET

#### PARTIE OFFICIELLE

Réception par le Président de République de la lettre par laquelle le grand-duc de Bade lui notifie le mariage de la princesse Marie de Bade (page 3653).

Loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés (page 3653).

— autorisant la ville d'Aries (Boches-du-Rhône) à emprunter une somme de 960,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour la conversion de deux emprunts, le rachat de la concession des eaux, l'achèvement d'une rue, l'agrandissement d'une place et le dégagement du théâtre antique (page 3655).

— autorisant la ville de Beaune (Côte-d'Or) à emprunter 1,750,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour la conversion d'une partie de la dette et diverses dépenses d'utilité communale, notamment l'établissement d'un casernement de cavalerie, l'amélioration de la distribution d'eau, des réparations au collège, la construction d'égouts et d'autres travaux de voirie (page 3656).

— autorisant la ville de Cette (Hérault) à emprunter 507,500 fr. pour la reconstruction

exercice et préparatoires de médecine et de pharmacie (page 3659).

— fixant les matières de l'enseignement des facultés de droit (page 3659).

— fixant les matières des examens probatoires pour les grades de pharmacien de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe (page 3660).

Arrêtés nommant des officiers de l'instruction publique et des officiers d'académie (page 3660).

#### Documents du ministère de la guerre :

Décision conférant des médailles d'honneur (page 3660).

— portant mutations dans le service d'état-major, les archivistes d'état-major et le service de la justice (page 3661).

— autorisant les officiers à faire partie de la société des touristes du Dauphiné (page 3661).

#### PARTIE NON OFFICIELLE

Visite du Président de la République à l'Exposition (page 3661).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 3661).

Avis et communications. — Liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales pour le certificat d'aptitude à l'enseignement spécial (sciences) (page 3662).

Informations (page 3662).

Avis d'adjudication des ministères, du département de la Seine et de la ville de Paris

#### LOI sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

#### TITRE 1<sup>er</sup>

##### CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — De la déchéance de la puissance paternelle.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les père et mère et ascendants sont déchus de plein droit, à l'égard de tous leurs enfants et descendants, de la puissance paternelle, ensemble de tous les droits qui s'y rattachent, notamment ceux énoncés aux articles 108, 141, 148, 150, 151, 346, 361, 372 à 387, 389, 390, 391, 397, 477 et 935 du code civil, à l'article 3 du décret du 22 février 1851 et à l'article 46 de la loi du 27 juillet 1872 :

1<sup>o</sup> S'ils sont condamnés par application du paragraphe 2 de l'article 334 du code pénal ;

2<sup>o</sup> S'ils sont condamnés, soit comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un crime commis sur la personne d'un ou plusieurs de leurs enfants, soit comme co-auteurs ou complices d'un crime commis par un ou plusieurs de leurs enfants :

# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE I Introduction

Dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, plusieurs sociétés charitables sont présentes en Basse-Normandie. Elles se préoccupent du sort et du « sauvetage » de l'enfance, plus spécifiquement sur le territoire de Caen. Dans le Calvados, l'une d'entre elles est dédiée aux garçons. Ainsi dès 1902, la Société Caennaise de Protection de l'Enfance et de Patronage des détenus et libérés, a pour buts :

1. de protéger, dans l'arrondissement de Caen, l'enfance abandonnée ou coupable,
2. de favoriser, par tous les moyens d'action, le relèvement moral des détenus, en particulier les mineurs de 16 ans,
3. d'essayer de ramener au bien les détenus libérés de tout âge au moyen de l'assistance par le travail.

Son Président ou secrétaire général est alors Monsieur Couraye du Parc<sup>(1)</sup>, avocat à la cour.

Dès 1911, une seconde société est créée en miroir, dont l'objet s'adresse cette fois-ci aux jeunes filles : la Société de Patronage des Détenues et des Libérées. Cette association a pour but de ramener les détenues et les libérées à des habitudes d'existence honnête, régulière et laborieuse. Elle visite les

détenues en prison, se met en rapport avec leurs familles et cherche à leur procurer les moyens de se relever et de se réhabiliter.

La créativité dont font preuve ces sociétés mérite d'être soulignée. D'une part, dans la droite ligne de la loi Waldeck-Rousseau du 1<sup>er</sup> juillet 1901, ces sociétés s'organisent selon le modèle libre et modulable consacré par le contrat d'association, lequel perdure encore en 2022 ! D'autre part, peu avant l'entrée en vigueur de la loi de 1905 instituant le principe juridique de laïcité, elles en prônent déjà l'esprit. Ainsi, il est écrit dans leurs statuts respectifs que « *toute discussion politique ou religieuse est interdite* », comme si ces deux domaines relevaient de l'intime des personnes et qu'en devant les taire, garantie était donnée à chacun de préserver sa liberté de croire ou de ne pas croire. Enfin, dernière spécificité, elles sont le plus souvent constituées de professionnels issus du monde juridique, avocats et juges et de personnes dites de « *bonne volonté* ».

Ces deux sociétés fusionnent pour donner naissance à la Société Caennaise de Protection de l'Enfance, laquelle est déclarée à la Préfecture le 19 janvier 1932 et dont nous célébrons les 90 ans.

<sup>(1)</sup> Jean Couraye du Parc, né à Annouville le 14 mai 1883 et mort à Buchenwald en Allemagne le 5 mars 1945, est un déporté de la Manche. Il est président au Tribunal civil du Mans (Sarthe) et secrétaire général de la Société Caennaise de Protection de l'Enfance et de Patronage des détenus et des libérés. Il s'engage dans la résistance comme radio-transmetteur. Il est arrêté avec sa femme Germaine par la Gestapo le 20 février 1944.

SOCIÉTÉ CAENNAISE  
DE  
*Protection*  
~~SAUVETAGE~~ DE L'ENFANCE

ET DE  
PATRONAGE DES DÉTENUÉS ET LIBÉRÉS

STATUTS



CAEN  
IMPRIMERIE E. LANIER  
1 et 3, rue Guillaume-le-Conquérant

1902

PATRONAGE  
DES DÉTENUÉS & DES LIBÉRÉS

Reconnu d'utilité publique par Décret du 28 Janvier 1907

SECTION DE CAEN

STATUTS

TITRE PREMIER

But et Composition de l'Association

ARTICLE PREMIER

Il est fondé à Caen, une Société qui prend le titre de « Société de Patronage des Détenus et des Libérés ». Elle étend son action à toutes les femmes et filles détenues dans les prisons de Caen, ou libérées après y avoir subi leur peine. Son siège est à Caen, sa durée est illimitée. Elle forme une section de la Société de Patronage, des Détenus des Libérés et des Pupilles de l'Etat, dont le siège est à Paris, rue Michel-Bizot, n° 21.

ARTICLE 2

L'Association a pour but de ramener les détenues et les libérées à des habitudes d'existence honnête, régulière et

Cette société a pour premier président le bâtonnier Henri Guibé, décédé en déportation. C'est en sa mémoire que le foyer créé en 1956 pour accueillir les jeunes délinquants et prédélinquants est baptisé « Foyer Henri Guibé », comme l'est également la plus grande salle de réunion existant au sein des locaux de notre actuelle direction générale à Hérouville Saint Clair.

A cette époque, la Société Caennaise de Protection de l'Enfance ne gère pas de service, elle met en œuvre des mesures de liberté surveillée (cf. chapitre II).

Sur le plan législatif, la loi du 25 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés et la loi du 19 avril 1898 sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants, posent les fondements juridiques de la protection de l'enfance. La première prévoit les conditions de la déchéance de la puissance paternelle et organise la protection des mineurs placés. La seconde, dite loi des « enfants martyrs », se montre encore plus intransigeante et est votée sans débat tant elle s'avère évidente et nécessaire. Elle est l'œuvre d'une partie de la société civile mobilisée au sein d'associations, de sociétés et de comités. Elle reflète l'un des impératifs de l'époque qui veut protéger l'enfance pour éviter l'augmentation de la délinquance juvénile et ce, tout en ménageant la puissance paternelle. Pour la première fois, l'enfance coupable y est considérée comme une enfance victime et l'assistance publique, comme les institutions charitables, vont accueillir des délinquants et les accompagner vers une réinsertion.

En 1941, Madame de la Morlais, assistante sociale à forte personnalité, et à laquelle nous consacrons quelques pages de cette brochure, arrive à Caen. Aidée par quelques magistrats, elle prend part à la création de l'Association de Service Social de l'Enfance et de l'Adolescence dans le ressort de la Cour d'Appel de Caen. Cette association dont elle prend la direction est alors indépendante de la

Société Caennaise de Protection de l'Enfance et poursuit un double objectif. D'une part, créer un service social de sauvegarde près des tribunaux sur les trois départements de Basse-Normandie. D'autre part, accueillir des mineurs dans des centres pour les rééduquer. Trois centres vont voir le jour (cf. chapitre III).

A cette époque, Madame Clément-Brédiger est secrétaire de l'association ; Monsieur Le Gal, conseiller à la protection de l'enfance à la Cour d'Appel en est Président ; Monsieur Perrot, professeur de droit Pénal en est Vice Président et Monsieur Lebonnois, Avocat à la Cour, trésorier. Parmi les membres de l'association, on peut citer la présence d'Henri Guibé, par ailleurs Président de la Société Caennaise de Protection de l'Enfance.

Du fait de cette très grande proximité, c'est tout naturellement qu'en 1945 la Société Caennaise de Protection de l'Enfance absorbe l'Association de Service Social de l'Enfance et de l'Adolescence lui conférant ses premières missions : l'investigation et la rééducation.

Le 29 mars 1949, la Société Caennaise devient Calvadosienne et précise son objet à la préfecture en indiquant « *sauvegarde des mineurs délinquants ou en danger moral* ». Son siège social est alors situé au palais de justice. Elle ouvre rapidement son premier établissement : le Centre d'Observation de Champ Goubert, à Evrecy, dont la responsabilité est confiée à Henri Kégler, fraîchement arrivé de son Est natal.

Sept années plus tard, elle crée son second établissement. Le Foyer Guibé (foyer de semi-liberté) accueille une trentaine de garçons prédélinquants ou délinquants. Il est habilité par le Ministère de la Justice et il est inauguré le 13 juin 1956.

Le 26 mars 1959, la Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance devient l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. Elle étend son objet à « *la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous*

*quelque forme que ce soit et à la coordination dans le cadre départemental des associations et institutions poursuivant le même but ».*

Son siège est alors situé 78 quai Vendeuvre à Caen.

Les années 1960, période de reconstruction, verront l'association se développer tous azimuts en faveur des mineurs qualifiés à l'époque « d'inadaptés ».

Les années 1970 permettront de détacher et de spécialiser certaines activités comme la Consultation d'Orientation Éducative (COE), le Service d'Aides aux Jeunes Détenus Libérés (SAJDL) et les premiers Services Éducatifs en Milieu Ouvert (SEMO). Par ailleurs, une seconde fusion interviendra avec l'arrivée au sein de l'association des Foyers Jean Eudes, auparavant gérés par les sœurs de la Charité.

Les années 1980 voient émerger les premiers établissements et services dédiés aux jeunes

majeurs et adultes : Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU), Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté (anciennement le SAJDL).

Les années 1990 connaissent plusieurs réorganisations et regroupements (SEMO - COE/ service d'enquêtes sociales - Foyers Guibé et Jean Eudes), l'entrée dans le secteur du travail adapté (Entreprise Adaptée Conchylicole) et la création du premier département de l'association, le département milieu ouvert.

Les années 2000 sont marquées par un retour vers l'enfance délinquante avec la création d'un Centre Éducatif Renforcé (CER), une diversification des activités sur le segment de la santé avec l'ouverture de la Maison des Adolescents, du Centre Médico-Pscho-Pédagogique (CMPP) d'Isigny/Mer et sa poursuite vers le secteur du travail adapté avec l'ouverture de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).



L'ancien palais de justice de Caen, Place Fontette



*Durant neuf décennies,  
à maintes et maintes  
reprises, l'association a  
su innover, s'adapter et  
se transformer.*

Les années 2010 connaissent un troisième rapprochement avec l'Association Tutélaire Calvadosienne et l'entrée de l'ACSEA dans le champ de la protection juridique des majeurs, dont elle accompagne la mise en oeuvre de la réforme de 2007. Une seconde entreprise adaptée est créée avec le restaurant « l'Accueil ! » à Bayeux. Enfin, l'ouverture du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) d'Isigny/Mer conforte l'intérêt de l'ACSEA pour la sauvegarde de la santé psychique et poursuit son développement en ce sens. La décennie 2010 s'achève avec la vente du château de Champ Goubert, devenu Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique<sup>(1)</sup> (ITEP) entre temps, ponctuant de manière singulière la transformation des institutions en dispositifs.

Durant neuf décennies, à maintes et maintes reprises, l'association a su innover, s'adapter et se transformer. Consciente qu'un immobilisme la mettrait en péril, des activités ont vu le jour, des établissements et services ont été créés ou ont été accueillis par l'association, d'autres se sont vus regroupés et rebaptisés et ce, pour répondre aux besoins des personnes de manière toujours plus pertinente, tout en se conformant aux politiques publiques.

C'est ce cheminement empirique que nous vous proposons de découvrir au fil de ces pages, ainsi que quelques figures importantes de l'association. Ces personnes d'engagement se retrouvent souvent à plusieurs endroits, permettant des rapprochements et des additions de compétences. Ils contribuent à façonner une nouvelle vision de l'éducation spécialisée, à appréhender différemment la délinquance, les difficultés affectives, éducatives et sociales des personnes, ainsi que l'approche de la santé psychique.

<sup>(1)</sup> Institut Médico-Psychologique (IMP) < Institut de Rééducation (IR) ou Institut de Rééducation Psychothérapeutique (IRP) < Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique - décret du 6 janvier 2005 (ITEP)

# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE II

### Naissance de la Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance (SCPE)

Le 19 janvier 1932, la SCPE obtient de la Préfecture du Calvados la capacité juridique en tant qu'association loi 1901 œuvrant pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

Le premier président de la SCPE dès la fusion en 1930 et avant la déclaration auprès de la Préfecture, est le Bâtonnier Henri Guibé. Il préside la Société jusqu'en 1942. C'est Madame Clément-Brédiger qui lui succède dès 1945.

Composition de la SCPE :

- Président : Henri Guibé, Bâtonnier
- Vice-présidente : Madame Vincent
- Vice-président : Maître Desportes, avoué à la Cour
- Secrétaire général : Max Maurin, avocat à la Cour
- Trésorier : Roger Sénécal, avocat à la Cour

Le siège de la Société est à l'époque situé chez le trésorier, 18 place Saint-Martin à Caen.

#### Ses buts

La SCPE décrit, dans ses statuts de 1932, trois objectifs :

- Protéger dans le département du Calvados l'enfance abandonnée ou coupable,
- Favoriser en particulier le relèvement moral des détenus des mineurs de 18 ans des deux sexes,
- Essayer de ramener au bien les détenus et les libérés de tout âge (ne s'occupe donc pas uniquement de mineurs mais aussi d'adultes) au moyen de l'assistance par le travail.

Toujours dans ses statuts, la Société précise ses moyens d'action en proposant notamment :

- De soustraire les mineurs des deux sexes à la mauvaise influence de leurs parents [...] et de provoquer au besoin la déchéance de la puissance paternelle (selon la loi de 1889),
- D'assurer soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés, associations ou œuvres spéciales, le placement des mineurs même non condamnés, dont la conduite a motivé l'intervention de la Justice ou qui sont simplement en danger moral,
- De prêter son assistance aux mineurs de 18 ans qui sont l'objet de poursuites judiciaires et de coopérer avec les autorités judiciaires à l'organisation du régime de la liberté surveillée,
- D'encourager les engagements militaires,
- De procurer du travail à sa sortie de prison à tout détenu libéré qui semble « digne d'intérêt ».

#### Les politiques publiques de l'époque

Les lois du 27 et 28 juin 1904 instituent le service départemental d'assistance à l'enfance et confient la tutelle des enfants assistés aux départements. Ces derniers jouent donc un rôle croissant dans l'aide sociale à l'enfance. En 1912, la condition des mineurs évolue. Le législateur va considérer de manière singulière la situation des mineurs délinquants, qui

est officiellement séparée de celle des adultes, avec la création par la loi du 22 juillet 1912, des tribunaux pour enfants et adolescents. La loi du 26 mars 1921 poursuit ces efforts de distinction et de protection sur le vagabondage des mineurs en transformant en 1926, des colonies pénitentiaires et des maisons de correction en institutions d'éducation surveillée. Le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à la protection des mineurs fugueurs et vagabonds, instaure « l'assistance éducative » confiée à des institutions caritatives et abroge définitivement la correction paternelle.

### Ce que met en place la SCPE

La SCPE met en œuvre des mesures de liberté surveillée dès sa création en 1932, comme le faisaient les deux anciennes sociétés de patronage avant leur fusion.

Le fonds d'archives historiques de l'ACSEA contient de nombreux dossiers nominatifs de mineurs ayant eu à faire à la justice pour enfants. Dans tous ces dossiers, le régime imposé aux jeunes (filles ou garçons) est celui de la liberté surveillée encadrée par la SCPE. Monsieur Henri Guibé, président de celle-ci, était souvent désigné comme délégué chargé de surveiller ces mineurs.

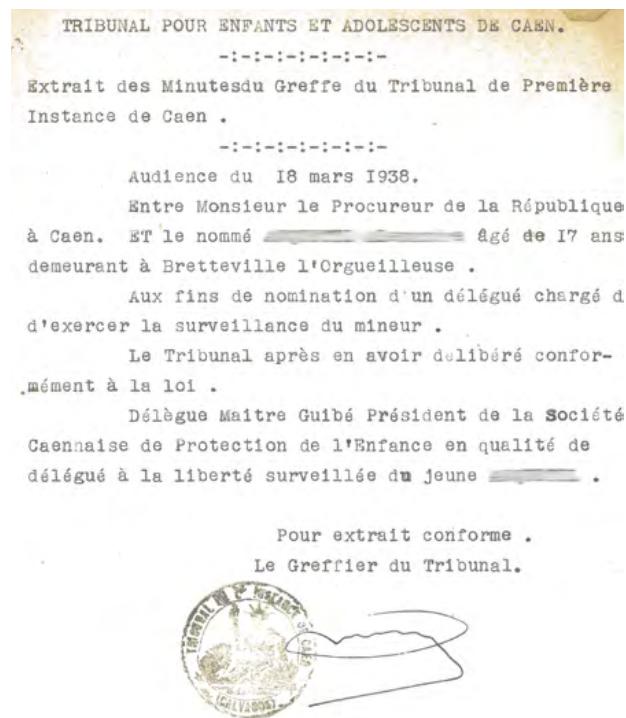
### Qu'est-ce que le régime de la liberté surveillée ?

*C'est l'innovation la plus importante de la loi de 1912. La liberté surveillée, applicable à tous les mineurs, même en dessous de treize ans, peut être ordonnée soit au stade de l'information, soit au stade du jugement, provisoirement comme mesure d'observation pour les mineurs de treize à dix-huit ans, soit comme mesure définitive ou susceptible d'être révisée.*

*Cette surveillance s'exerce par l'intermédiaire de délégués qui sont des personnes connues des magistrats et possédant leur confiance. Ils ne figurent sur aucune liste à la différence des*

*rapporteurs près les juges d'instruction, mais ils doivent remplir les mêmes conditions d'âge, d'honorabilité, de nationalité que ces derniers. Ils relèvent du contrôle du tribunal qui les mandate et peut les révoquer à volonté. Leurs fonctions sont gratuites et ils ne peuvent prétendre qu'au remboursement de leurs frais de déplacement.*

*Cette mesure a pour objet de donner aux mineurs rendus à leur famille, ou confiés à une personne ou à une oeuvre charitable, une sorte de tuteur moral et elle offrait cet avantage de parer aux conséquences à caractère irrévocable des décisions prises.<sup>(1)</sup>*



Mandat de liberté surveillée

<sup>(1)</sup> Site du ministère de la justice : histoire de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

# FOCUS

## Henri GUIBÉ Le premier président de la SCPE

Henri Guibé est avocat auprès de la Cour d'appel de Caen et Bâtonnier de l'ordre des avocats. Il est né le 31 mai 1886 à Vire.

Il est le premier président de la SCPE.

En 1942, il est arrêté par la Gestapo. Les causes de son arrestation et de sa déportation sont assez floues. Son épouse, Alice Guibé, mentionne dans le formulaire de demande de statut de déporté résistant, qu'elles sont sûrement dues à la dénonciation de membres français de la Gestapo qu'Henri Guibé aurait malmenés dans ses plaidoiries. Ils se seraient donc vengés. C'est aussi l'hypothèse qu'avance Max Maurin, ancien secrétaire général de la SCPE. Dans une lettre du 27 mars 1951, il raconte qu'au moment de son arrestation, il cherchait à avoir de ses nouvelles. Il apprend qu'il est détenu par la Gestapo au Palais de Justice de Rouen pour une affaire grave. Selon les autorités allemandes, Henri Guibé est « *effectivement poursuivi pour une grave affaire politique contre l'Allemagne* ». Il sera interné à Compiègne, puis déporté au camp de concentration de Sachsenhausen. Enfin, Henri Guibé sera transféré au camp de Dachau à Léonberg. Il y meurt d'épuisement le 24 décembre 1944.

A partir de 1946, Alice Guibé, entame douloureusement des démarches afin que le corps de son défunt mari soit rapatrié en France (il repose maintenant à Granville). Elle souhaite également que lui soit reconnu le titre de « Mort pour la France » ainsi que le statut de déporté résistant. Toutefois, ce statut lui sera refusé. A la place, il est déclaré celui de « déporté politique ».

Plusieurs correspondances de ses proches témoignent de cette période, dont celle de Max Maurin. Il mentionne notamment dans sa lettre l'implication d'Henri Guibé dans la Protection de l'Enfance en tant que président de la SCPE :

*« Nous avons, durant l'occupation, tout mis en œuvre ensemble, afin d'éviter à des jeunes gens arrêtés par les Allemands (pour coupures de câbles notamment) d'être envoyés par eux en maisons de correction ou en camps de déportation, en les faisant placer à l'orphelinat d'Epron d'où, ensuite, ils regagnaient leur famille. Le directeur de cet orphelinat, le Père Robert, fût déporté en Allemagne en forteresse et mourut des conséquences de sa déportation ».*





Acteurs de la mesure de liberté surveillée : le juge, le mineur et le délégué / Orphelinat de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus - Épron (Calvados)

SOCIÉTÉ CAENNAISE  
de  
PROTECTION DE L'ENFANCE

STATUTS

TITRE PREMIER: BUT DE LA SOCIÉTÉ

L'association charitable dite " Société Caennaise de Protection de l'Enfance" réunie à la Section de Caen du Patronage des Détenus a pour but:

1° de protéger dans le département du Calvados et notamment ressort judiciaire du tribunal de Caen, l'enfance abandonnée et délaissée.

2° de favoriser par tous les moyens d'action le relèvement des délinquants des deux sexes, en particulier des mineurs de 18 ans.

3° d'essayer de ramener au bien les individus délinquants dans le ressort de Caen et du Calvados, et les libérés de tout âge, par l'assistance par le travail.

La Société se propose notamment:

A. - de soustraire les mineurs des deux sexes à la sauvegarde de leurs parents, aux suites de leur abandon, et de provoquer l'échéance de la puissance paternelle;

B. - D'assurer soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés ou œuvres spéciales, le placement des mineurs abandonnés, dont la conduite a motivé l'intervention de la Justice, simplement en danger moral.

C. - de prêter son assistance aux mineurs de 18 ans qui, par suite de poursuites judiciaires et de coopération avec les autorités, sont placés sous la surveillance du régime de la liberté surveillée;

D. - d'encourager les engagements militaires des jeunes gens des armées de terre et de mer;

E. - de procurer du travail à sa sortie de prison à tout délinquant digne d'intérêt, de lui faciliter son retour dans sa famille, s'il y a lieu de leur assurer des secours d'urgence.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ASSOCIATIONS

(Loi du 1er juillet 1901)

acte

RECEPISSE de DECLARATION

LE PREFET du DEPARTEMENT du CALVADOS  
Officier de la Légion d'Honneur,

Conformément à l'article 5 de la loi du

1er juillet 1901 donne récépissé à M. Max MAURIN, secrétaire de l'Association dite "Société Caennaise de Protection de l'Enfance" à Caen.

1° - d'une déclaration en vue d'obtenir pour l'Association la capacité juridique prévue par l'article 5 de la même loi ;

2° - de deux exemplaires des statuts.

Caen, le 19 Janvier 1932  
Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Secrétaire Général Délégué

La présente déclaration doit être rendue publique par les soins de ceux qui sont chargés de l'administration de l'association, au moyen de l'insertion officielle d'un extrait contenant :  
1° le texte de la déclaration,  
2° le nom et l'objet de l'association,  
3° l'adresse du siège social.

SOCIÉTÉ CAENNAISE DE PROTECTION DE L'ENFANCE  
et de Patronage des Détenus et des Libérés

### Rôle des Délégués

Sans négliger le patronage des détenus et des libérés, la Société entend donner plus de développement à la protection de l'Enfance, c'est-à-dire aux enfants coupables d'une part, aux enfants malheureux d'autre part.

Il est inutile de souligner l'intérêt social qui s'attache à cette mission.

#### ENFANTS COUPABLES

PREMIER CAS : l'enfant est rendu par le tribunal à ses parents. Mais l'expérience ayant démontré l'insuffisance de leur rôle, le tribunal peut renforcer leur autorité par la mise en liberté surveillée. Il désigne un tiers, dont le rôle est d'exercer une surveillance discrète sur la conduite de l'enfant et sur l'influence de la famille et de rendre compte périodiquement de ses observations au tribunal.

Les délégués de la Société sont tout désignés pour remplir ce rôle dans leur région.

DEUXIÈME CAS : le tribunal constatant l'indignité des parents leur retire l'enfant et constatant aussi que l'enfant ne montre pas de mauvais instincts, le confie à notre Société pour favoriser son relèvement moral.

La Société aura alors à assurer le placement de l'enfant chez des personnes dignes de sa confiance et à surveiller la conduite future de l'enfant.

Les délégués auront donc alors à signaler les personnes susceptibles de recevoir les enfants dans leur région, à surveiller le milieu, leur conduite et à en rendre compte à la Société.

#### ENFANTS MALHEUREUX

Il s'agit des enfants abandonnés, de ceux que les mauvais traitements reçus obligent à retirer à leurs parents, enfants d'autant plus intéressants qu'ils n'ont commis aucune faute et sont simplement victimes de la faute d'autrui.

La Société a pour but d'en assurer le placement dans des conditions analogues à celles de la catégorie précédente, et le rôle des délégués sera le même.

En somme, le rôle du délégué est avant tout de fournir des renseignements à la Société, plutôt que de s'ingérer dans les soins à donner à l'enfant.

“  
La SCPE met en œuvre  
des mesures de liberté  
surveillée dès sa création  
en 1932, comme le faisaient  
les deux anciennes  
sociétés de patronage  
avant leur fusion.  
”



# SOCIÉTÉ CAENNAISE de PROTECTION de l'ENFANCE

## et de Patronage des Détenus et Libérés

Secrétariat: 2, rue Pémagnie, Caen.

## RAPPORT ANNUEL de l'activité de la Société

(Année 1933-1934)

La Société Caennaise de Protection de l'Enfance et de Patronage des détenus et des libérés a continué cette année à mettre en œuvre les divers organismes qu'elle avait mis sur pied (Liberté surveillée— Placements — Visites — Organisation de secours, etc.), durant les années précédentes.

Son activité bienfaisante s'est exercée cette année au profit de **plus de cent mineurs** et au profit de **25 détenus et libérés mineurs**.

Certes c'est à Caen et dans l'arrondissement de Caen que la Société a le plus à exercer son action; mais déjà les **Sections de notre Société, Société dans les Tribunaux des Arrondissements du Calvados** (sections que nous avons mises sur pied l'an dernier) ont donné des signes évidents de leur vitalité: c'est ainsi que nous avons été amenés à nous intéresser à des enfants de **Bayeux, Lisieux, Falaise, Pont-l'Evêque et de Vire**, à la demande de nos correspondants ou de membres de la Magistrature des Tribunaux de ces Villes. Les sections s'organisent, des **Délégués nouveaux** nous ont été trouvés (à Pont-l'Evêque par exemple) des adhérents et l'on sait maintenant à qui s'adresser s'il s'agit d'aider à secourir l'enfance malheureuse ou coupable.

Les **délégués à la liberté surveillée** voisinent la **centaine** maintenant dans le département du Calvados et **13 mineurs** ont bénéficié de l'existence de notre Société sous le régime de la Liberté Surveillée.

D'autre part, nous avons été amené à nous intéresser au sort pitoyable de **10 enfants malheureux**. 2 parmi eux qui nous étaient **confiés en garde** par le Tribunal de Pont-l'Evêque, ont été **placés** par nos soins.

Dans cet ordre d'idée, notre Société a pourvu au **placement de 6 enfants** particulièrement intéressants, grâce au dévouement éclairé et inlassable de **M. de Genneville**, membre de notre Conseil d'Administration, qui assure cette tâche délicate, en liaison avec l'œuvre du **retour à la terre**, en collaboration avec **M<sup>me</sup> Stock**, très dévouée elle aussi, à la cause de l'Enfance.

Notre Société a en outre effectué le **ranatriement de 7 mineurs démunés de ressources** à qui elle a remis un

# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE III

### Association de service social près du tribunal de Caen & Anne-Marie de la Morlais

À partir d'un entretien avec Jean-Claude Nault, le 31 mars 2022,  
passionné par Anne-Marie de la Morlais

**A**nne-Marie de Coynart, épouse des Prez de la Morlais est l'une des principales chevilles ouvrières de l'ACSEA. Personnage Ô combien singulier pour l'époque, nous avons souhaité lui consacrer quelques pages.

Anne-Marie naît le 18 octobre 1894, à Dreux.

En 1914, Anne-Marie a 20 ans et s'engage comme infirmière instrumentiste au service de chirurgie de l'hôpital du Panthéon. Elle en sort infirmière-major en 1918 et reçoit la médaille des épidémies. Durant la Grande Guerre, elle est confrontée aux blessures et aux infections. Cette incursion dans le champ de la santé va la marquer jusqu'à la fin de ses jours.

En 1919, elle épouse le Vicomte Armand des Prez de la Morlais, 90<sup>ème</sup> français à piloter un avion ! Elle suit son époux parti combattre en Syrie, puis en Allemagne quand il intègre l'armée d'occupation.

Nous supposons qu'Anne-Marie se forme à la philosophie en Allemagne étant donné une certaine maîtrise des concepts philosophiques, comme celui d'Intropathie<sup>(1)</sup> développé plus tard par Paul Ricoeur. Anne-Marie de la Morlais et son mari ont huit enfants.

Nous savons qu'Anne-Marie de la Morlais, dans les années 20 ou 30, se rapproche de l'action du Service Social des Enfants en Danger Moral (SSEDM) auprès du tribunal pour enfants de la Seine, en lien avec l'action d'Olga Spitzer, Chloé Owings et Marie-Thérèse Vielliot, action sociale basée sur les travaux de Mary Richmond<sup>(2)</sup>, figure fondatrice du métier d'assistante sociale et de la professionnalisation de l'action sociale aux Etats-Unis.

En 1934, Anne-Marie de la Morlais réside à Saint-Pair-sur-Mer où, aidée par le Docteur Coulombier, elle met en place une consultation pour les nourrissons.

En 1937, elle devient directrice du Service Social de Sauvegarde pour les Enfants et Adolescents (SSSEA), auprès du Tribunal de Saint-Brieuc et commissaire à la propagande de la Croix Rouge.

En 1939, elle devient directrice du Service Social de l'Enfance d'Ille-et-Vilaine, en association avec le comité français de Paris du SSSEA et du Service Social de l'Enfance en Danger Moral (SSEDM).

En 1940, elle ouvre le Centre Ker Goat, à la ferme de la Ville aux Cailles, près de Dinan, secondée par Hubert Noël, chef scout de 19 ans. Ce centre va inspirer les

<sup>(1)</sup> Ricoeur définit l'intropathie comme : « la lecture du corps d'autrui comme signifiant des actes qui ont une visée et une origine subjective. La subjectivité est donc interne et externe » Philosophie de la volonté, I, Paris, Aubier, 1988, p. 14).

<sup>(2)</sup> Casework

films de Jean Dréville « La cage aux rossignols » et de Gérard Jugnot « Les Choristes ». Du fait de tensions avec le Secrétariat Général de la Jeunesse, elle est contrainte de démissionner.

C'est suite à cette déconvenue qu'Anne-Marie de la Morlais arrive en Normandie pour mettre en place le service social des différents tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Caen et y créer des maisons de rééducation. La justesse de sa pensée au plan éducatif et social est d'une remarquable précision, bien avant l'ordonnance de 1945, à tel point qu'il est possible de se demander si son œuvre n'en a pas inspiré la philosophie.

En 1943, Anne-Marie de la Morlais résiste et rejoint le STO<sup>(3)</sup> en Allemagne, avec 25 prêtres « dissimulés » pour encadrer et protéger les ouvriers. Elle leur fournit des permissions pour les faire évader.

Elle met en place un réseau de résistance important.

Dénoncée, elle est arrêtée par la Gestapo pour espionnage avec des membres du réseau. Ceux-ci seront transférés dans des camps où beaucoup d'entre eux vont périr. Après sept interrogatoires et plusieurs mois d'isolement, Anne-Marie est déportée à Ravensbrück. C'est dans ce camp qu'elle refuse de tuer un enfant qu'elle vient d'aider à mettre au monde. Elle est transférée à Buchenwald et y rédige une magnifique prière inspirée de la messe de Noël, qu'elle dira la nuit de Noël devant des femmes juives de plusieurs nationalités.

Le 6 avril 1945, elle quitte le camp de Buchenwald dans un convoi allemand et prend part sans le savoir à la première marche de la mort<sup>(4)</sup>. A l'arrière, avec l'ambulance, elle soigne une centaine de femmes. Profitant du chaos provoqué par le mitraillage incessant des alliés, elle s'échappe. Elle est recueillie par les américains et après explications obtient un avion pour rentrer en France.

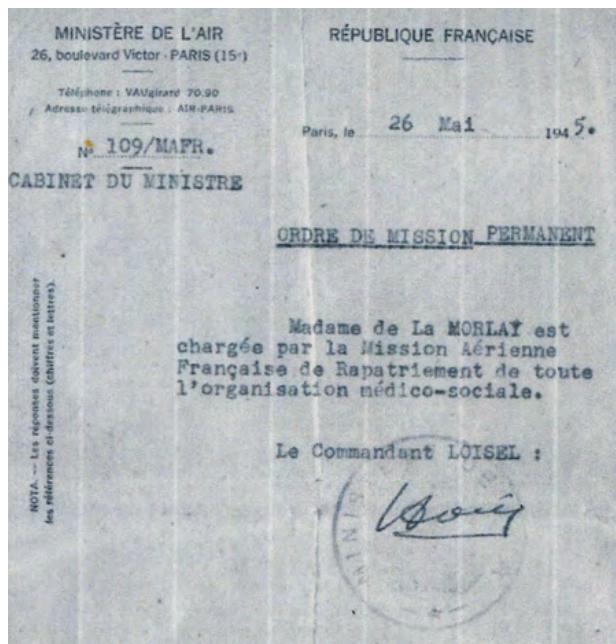


Photo des petits loups de Camp-Franc

## QUELQUES RÈGLES PROPOSÉES POUR LA RÉÉDUCATION.

- 1° - L'esprit de la rééducation exclut le principe de punition. L'esprit de la rééducation engage à faire connaître la Loi, à le faire observer, à ranimer la conscience.
- 2° - Éviter la tendance psychiatrique. Les enfants sont des sujets à observer certes, mais il ne faut pas les considérer comme des malades et développer cet état d'âme.
- 3° - L'exemple est un puissant rééducateur. Ceci amène à penser que la valeur d'un rééducateur est fonction de sa valeur morale.
- 4° - La sollicitude du rééducateur doit entourer les enfants de manière à deviner les découragements, le cafard, les reculs. L'enfant "deviné" retrouve l'équilibre.
- 5° - Les efforts de volonté demandés à l'enfant doivent être précis, courts et progressifs. L'atmosphère où ils sont fournis doit être une atmosphère de détente et non de contrainte.
- 6° - Exercer la volonté en s'inspirant de la culture physique aussi naturellement et graduellement que l'on surveille et favorise une convalescence.
- 7° - Favoriser le repos de l'esprit et la réflexion par le silence et même la solitude.
- 8° - Il semble que la présence d'une femme soit favorable à la rééducation.
- 9° - La présence d'un aumonier est très souhaitable, sinon indispensable.
- 10° - L'apprentissage d'un métier est nécessaire au reclassement social de l'enfant. Diplôme à l'appui.
- 11° - La rééducation de l'enfant est une lutte dans laquelle il faut amener l'enfant à être l'allié du rééducateur.
- 12° - Le réveil du sens religieux, le goût de la prière, facilitent la rééducation. La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

*Anne-Marie de la Morlais*



Après quelques mois passés à Versailles où Anne-Marie tente comme elle le peut de panser ses psycho-traumatismes, elle repart à Berlin pour rejoindre le groupe de Léon de Rosen, avec le grade de lieutenant et un ordre de mission permanent pour organiser l'accueil des réfugiés.

Elle parvient à détourner un avion pour rapatrier la dépouille du Père Jacques et de quelques déportés. Le Père Jacques avait été arrêté par la Gestapo pour avoir accueilli des enfants juifs dans son école à Fontainebleau (film « Au revoir les enfants » de Louis Malle), il participait également à un groupe de résistance. Déporté à Mauthausen, il décède à l'hôpital de Linz en 1945. L'Etat d'Israël lui attribuera la médaille des justes. Ce détournement provoque une polémique avec le journal l'Humanité.

« Lorsque l'on parle de mineurs, il vaudrait mieux parler de droit social que de droit pénal ».

Anne-Marie de la Morlais

Elle reste à Berlin jusqu'en 1948 où elle effectue des recherches pour retrouver son fils disparu. Elle apprendra qu'il est mort en camp de concentration après avoir été arrêté comme résistant.

Elle revient à Saint-Pair-sur-Mer en 1948. Suite aux mauvais traitements subis pendant sa déportation, son état de santé s'est détérioré. Elle décède le 10 octobre 1967, à l'âge de 73 ans. Elle est inhumée à Dreux.

Cette belle femme au regard franc n'avait pas froid aux yeux. Toujours à contre temps, elle faisait les choses très rapidement. Partout où elle est passée, elle a laissé son empreinte indélébile. Cette femme d'initiative, philanthrope active nous lègue un merveilleux héritage, en premier lieu celui de penser éducation avant sanction, puis celui de confirmer que les Sauvages sont bien le fruit d'assistantes de service social à forte personnalité ; enfin celui d'avoir contribué à la création du premier service de l'ACSEA.

<sup>39</sup> Service du Travail Obligatoire

<sup>40</sup> Les prisonniers étaient sortis des camps, très affaiblis, malades et marchaient sans savoir où ils allaient ni s'ils allaient s'en sortir.

# FOCUS

## Anne-Marie de la Morlais et la création du Service Social de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (SSS)



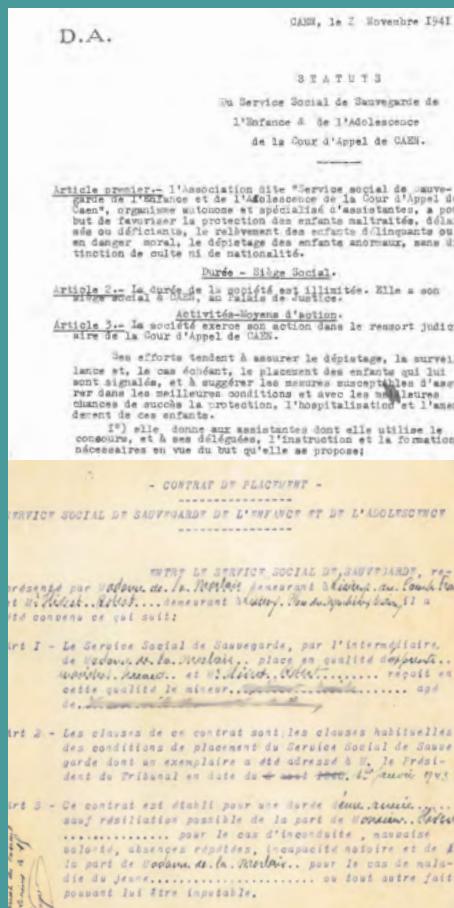
Le 31 décembre 1941, le SSS obtient, de la Préfecture du Calvados, la capacité juridique prévue par l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Le Service Social de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence est une association autonome et spécialisée d'assistantes. Il a pour but de « favoriser la protection des enfants maltraités, délaissés ou déficients, le relèvement des enfants délinquants ou en danger moral, le dépistage des enfants anormaux, sans distinction de culte ni de nationalité », selon les statuts datés du 2 novembre 1941.

Son siège social se situe au Palais de Justice de Caen, et le service exerce son action dans le ressort judiciaire de la Cour d'Appel. Son président est Maître Le Gal et sa directrice technique est Madame Anne-Marie de la Morlais, assistante sociale.

Sa mission principale est d'assurer le dépistage, la surveillance et/ou le placement des enfants qui lui sont confiés. Le service a également pour finalité de suggérer les mesures susceptibles d'assurer dans les meilleures conditions et avec les meilleures chances de succès, la protection, l'hospitalisation et l'amendement de ces enfants.

Afin d'assurer la protection et l'hospitalisation des enfants via le placement, le service social ouvre, en 1942, trois centres de rééducation en Normandie.

Le premier est celui du Camp-Franc, situé à Lisieux. Il y accueille des garçons de 14 à 20 ans.



# Focus

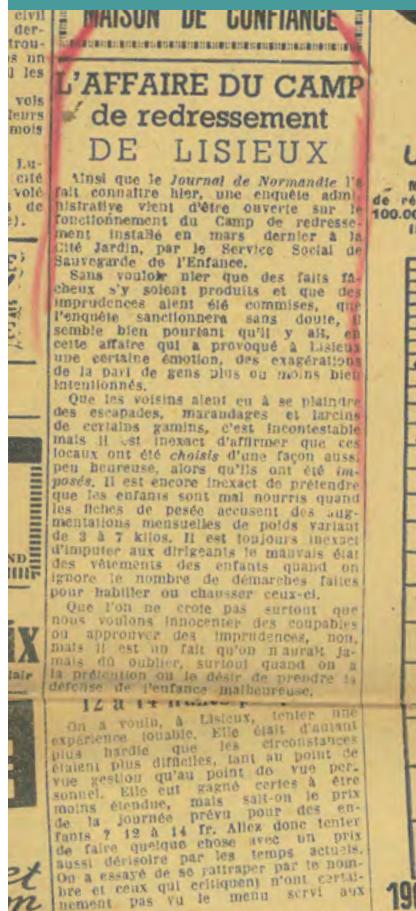
## Anne-Marie de la Morlais et la création du Service Social de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (SSS)



Le second est le logis Saint-François, situé à Saint-Georges d'Aunay, qui est un foyer de rééducation pour les enfants de moins de 14 ans.

Le troisième est le Vieux-Manoir d'Amfréville dans la Manche (non loin de Sainte-Mère-Eglise).

Les trois centres ferment en 1943 à la suite d'un scandale survenu au centre du Camp-Franc de Lisieux. Celui-ci était déjà réputé pour des méthodes éducatives assez violentes de la part des éducateurs.





# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE IV

### La Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance après 1945 : naissances du premier centre et du premier foyer de l'association

**A**u lendemain de la libération, un fort mouvement associatif s'amorce. Des associations de Sauvegarde voient le jour sous l'impulsion de l'Etat. En 1945, Madame Michèle Clément-Brédiger devient présidente de la Société et succède à Henri Guibé, mort en déportation en 1944.

1945 marque un tournant dans la construction du système français de protection de l'enfance. Au niveau national, est décidé un texte fondamental, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. L'objectif de l'ordonnance de 1945 est de préconiser la primauté de l'éducatif sur le répressif, en d'autres termes : mettre fin aux maisons de correction et de rédemption, sortes de « bagnes d'enfants » incarnés par les maisons de redressement et condamnées par l'opinion publique.

La Société ne déroge pas à la règle puisque 1945 constitue également une étape importante pour elle. En effet, elle remet sur pieds et absorbe le Service Social de Sauvegarde créé par Anne-Marie de la Morlais. Ce service, composé d'assistantes spécialisées, remet au tribunal les enquêtes

demandées, en application de l'ordonnance de 1945, tout en surveillant les mineurs rendus à leur famille sous le régime de la liberté surveillée.

La liberté surveillée constitue une mesure éducative mais également un service. Elle est exercée par des délégués bénévoles coordonnés par des délégués permanents. Elle est alors la principale mesure de surveillance dont dispose les juges des enfants pour « *reclasser socialement les mineurs* ».

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les délégués, juges et professionnels de l'éducation surveillée vont faire évoluer cette mesure jusqu'à une mesure scindée en deux types de rééducation : l'une en internat, l'autre appelée « traitement en cure libre ». Elle substitue au strict modèle de bienfaisance, où le délégué ne fait que surveiller, une cure plus éducative et sociale où le délégué apporte plus de soutien et d'aide au jeune et à sa famille. « *L'idée est non seulement d'influer sur le mineur par une action personnelle, mais aussi de modifier son cadre de vie, de régulariser ses échanges avec le milieu, d'agir sur la famille et d'organiser le travail et les loisirs* »<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Jurmand Jean-Pierre, « Une histoire de milieu ouvert », Les cahiers dynamiques, n°40 décembre 2007-janvier 2008.

<sup>(2)</sup> Montaclair Bernard, Henri Kéglér : un instituteur, des institutions. Contribution à une refondation de l'éducation, Éditions du Chameau, 2014, p. 22.

<sup>(3)</sup> Extrait du mémoire présenté par la SCPE Monsieur le garde des Sceaux en vue d'obtenir l'habilitation pour la création d'un centre d'accueil de mineurs délinquants.

<sup>(4)</sup> Henri Kéglér - extrait de l'ouvrage que que B.Montaclair lui a consacré p. 69

<sup>(5)</sup> Ibid. p. 39.

<sup>(6)</sup> Ibid.

La liberté surveillée n'est pas un nouveau mandat en 1945. Un arrêté datant du 1<sup>er</sup> juillet de cette même année rénove ce régime avec la création des délégués permanents à la liberté surveillée. Le décret du 23 avril 1956, relatif aux personnels de l'éducation surveillée, statue définitivement sur le fait que les délégués permanents à la liberté surveillée sont intégrés dans le corps des éducateurs. La liberté surveillée est une mesure éducative qui concerne des délinquants mineurs, prévue aux articles 25 et suivants de l'Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945. Cette mesure éducative où le jeune délinquant est surveillé par un éducateur, voire confié à un organisme, s'effectue sous le contrôle du juge des enfants. La liberté surveillée peut être décidée par le juge pour enfants ou le juge d'instruction.

L'association a pour projet d'ouvrir un centre d'accueil et d'observation, comme le recommandent les instructions ministérielles<sup>(2)</sup> de l'époque. En effet, les années qui suivent la fin de la guerre sont marquées

par une recrudescence de la délinquance juvénile, en particulier dans le Calvados, notamment du fait de l'occupation, du débarquement et de la destruction des villes et des villages.

En 1949, la SCPE acquiert le château de Champ Goubert à Evrecy grâce à une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). L'objectif de ce centre est d'accueillir des mineurs, âgés de 14 à 18 ans, délinquants ou victimes du milieu social dans lequel ils vivent. En effet, on observe dans le département du Calvados une incapacité à prendre en charge des enfants marqués par la guerre et à placer les jeunes délinquants dans des centres adaptés. La plupart du temps, faute de place, ils sont envoyés loin du département ou « *doivent rentrer dans le milieu social contaminé auquel ils appartiennent* »<sup>(3)</sup>. Cette situation n'étant pas tenable, la SCPE prend l'initiative de créer un centre d'observation et d'accueil. Champ Goubert est inauguré en juin 1950.



Photo de Champ Goubert

La Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance fondée en 1932 a pour but le redressement et la sauvegarde des mineurs délinquants.

Pour parvenir à ce but la Société a créé en 1945 un Service Social composé d'assistantes spécialisées, qui soumet au Tribunal les rapports demandés en application de l'ordonnance du 2 février 1945 et exerce la surveillance des mineurs rendus à leur famille sous le régime de la liberté surveillée.

Mais la recrudescence au cours des dernières années de la délinquance juvénile - recrudescence particulièrement sensible dans le Calvados en raison des perturbations dont cette région a été l'objet (occupation, débarquement, destruction des villes et villages) a incité la Société Calvadosienne à désirer la création d'un Centre d'accueil et d'observation. Ainsi pourrait-on recueillir dans le Département, les mineurs qui, dans les circonstances actuelles doivent être transférés quelquefois dans des centres fort éloignés ou qui - faute de place disponible - doivent rentrer dans le milieu social contaminé auquel ils appartiennent.

La Société, après avoir pendant longtemps cherché à réaliser cette création, a pu trouver au cours de l'année 1949, un château à Evrecy. La réalisation d'un Centre d'accueil et d'observation est en cours.

Afin de permettre des réalisations sociales plus tangibles, la Société désirerait être reconnue d'utilité publique et a donc réuni à la date du son Assemblée Générale qui s'est montrée favorable à une modification de ses Statuts en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique.

La Société indique que par arrêtés préfectoraux en date des 12 avril et 2 juin 1949, elle a été habilitée à recevoir dans le Centre d'Evrecy les mineurs délinquants et les pupilles de l'Etat, en application des lois des 15 avril 1943 et 2 février 1945.

-----

1949.

« Il fallait bien favoriser la transformation des orphelinats en établissements spécialisés. Y introduire du personnel laïc, formé et développer l'équipe technique. En même temps moderniser la gestion et la comptabilité puisque le financement est désormais assuré par le moyen des prix de journée, avec contrôle par l'administration de tutelle. C'était une entreprise délicate. Il y avait dans la région beaucoup d'institutions religieuses qui fonctionnaient un peu comme des orphelinats. Les enfants, adolescentes et adolescents y étaient un peu enfermés. On ne savait pas exactement qui ils étaient, d'où ils venaient et de quoi ils souffraient.»<sup>(4)</sup>

Début 1950, l'association fait l'acquisition, quai Vendeuvre à Caen, d'un terrain qui appartient aux sœurs de la congrégation de la Charité de Cormelles-le-Royal.

Caen est alors en ruines et le foyer est construit en un temps record par des maçons de Corrèze. Henri

Kégler y supervise le début des travaux et insiste pour que l'immeuble soit doté d'un endroit où les jeunes peuvent ranger leurs mobylettes.

Ce foyer, qui porte le nom du premier président de l'association, Henri Guibé, ouvre en 1956. C'est un foyer de semi-liberté pour les jeunes délinquants confiés par les tribunaux pour mineurs dans le cadre des ordonnances de 1945. Comme l'écrit Bernard Montaclair dans son ouvrage consacré à Kégler « *Champ Goubert, c'était des pierres rebâties. Pour le futur foyer Henri Guibé, c'était du neuf, dans une ville de Caen en pleine reconstruction* »<sup>(5)</sup>.

Le poste de directeur est confié à Louis Casali, ancien éducateur au centre de la Prévalaye à Rennes et repéré par Henri Kégler. Le foyer Guibé est inspiré du premier Foyer Jeunes Travailleurs Robert Rème des « Amitiés Sociales » construit à Rennes par Aimée Lefoll<sup>(6)</sup>.

De fait, dès sa création, le Foyer Henri Guibé



Photo de la pose de la première pierre du foyer Henri Guibé

La Présidente et les Membres du Conseil  
d'Administration de la Société Calvadosienne de Protection  
de l'Enfance vous prient de bien vouloir honorer de votre  
présence

## **l'Inauguration officielle du Foyer Henri-GUIBÉ**

qui aura lieu à Caen, Quai Vendeuvre

le **Mercredi 13 Juin 1956, à 16 heures**

sous la présidence de M. LE PRÉFET DU CALVADOS,  
en présence de M. SIMÉON, Directeur de l'Éducation  
surveillée au Ministère de la Justice, et de M. RAIN,  
Directeur Général de la Population au Ministère de la  
Santé Publique et de la Population.

CARON & C<sup>o</sup>



SOCIÉTÉ CALVADOSIENNE pour la PROTECTION de L'ENFANCE

Siège Social: PALAIS DE JUSTICE - CAEN

Références:  
Mardi, Jeudi et Vendredi  
de 14 à 18 heures

Téléph. 32-02  
C. P. 100.000.18

Caen, le 15 Mai 1956

Madame l<sup>re</sup> Supérieure  
orphelinat d'NICCOVILLI

Madame l<sup>re</sup> Supérieure,

Comme suite à notre conversation  
du 9 écoulé, je vous confirme la demande de  
                    , concernant le placement de  
ses filles                     , âgées de 8 à 7 ans  
pour la rentrée scolaire, et                      étant  
âgée seulement de 2 ans.

Avec mes remerciements, veuillez  
agréer Madame la Supérieure, l'assurance de  
mes sentiments dévoués,

Madame l<sup>re</sup> WINET  
Assistante sociale

*[Signature]*

s'oriente vers la formule « Foyer spécialisé de jeunes travailleurs ». Le foyer est donc plus qu'un établissement de rééducation, c'est un foyer de réadaptation sociale qui propose aux jeunes une formation morale, sociale et culturelle, en plus de leur formation ou de leur placement professionnel en fonction de leurs aptitudes et de leurs désirs.

Nous regrettons le peu d'archives historiques conservées et retrouvées sur la période 1945-1955, notamment l'absence de rapport d'activité nous permettant d'appréhender plus finement la situation et le positionnement de l'ACSEA à cette époque.

A la fin des années 1950, l'ACSEA gère :

- Un service social qui effectue des enquêtes sociales et met en œuvre des mesures de liberté surveillée
- Un centre d'accueil et d'observation à Champ Goubert
- Un foyer de semi-liberté pour jeunes délinquants à Caen, le Foyer Henri Guibé.



Article de presse - Inauguration du foyer Henri Guibé



Photo de la construction du foyer Henri Guibé

## Focus

### Henri Kégler, premier directeur général, alias « chef Henri »

Henri Kégler naît le 25 mai 1922 à Gundolsheim en Alsace, de parents ouvrier et artisan. Doté d'un brevet élémentaire, il intègre l'école normale d'Obernai. En 1939, alors qu'il est en première année, il est sollicité pour assurer un remplacement d'éducateur et d'instituteur dans un centre de rééducation à Zelsheim.

Dès 1940, il est arrêté par la Gestapo et envoyé dans un camp de redressement, d'extermination et de déportation destiné aux Alsaciens et Lorrains refusant « les bienfaits de la germanisation ». Profondément marqué par cette période, « *la misère et la violence et l'absurdité de la guerre lui ont donné le sens de la solidarité, du travail et de l'universalité* ».

En 1946, Henri Kégler arrive à Montesson en qualité d'instituteur-éducateur. A la demande de son directeur, il y organise une colonie pour 110 jeunes à Falaise dans le Calvados. C'est à cette occasion qu'il rencontre la SCPE, puisque ce camp reçoit la visite du service social ! Quelques mois plus tard Maître Clément-Brédiger, présidente de la SCPE, lui écrit qu'elle projette de créer un Centre d'Observation et lui propose d'œuvrer dans ce projet. La SCPE fait alors l'acquisition du château de Champ Goubert.

Le 1<sup>er</sup> mai 1949 Henri Kégler arrive à Champ Goubert avec un autre éducateur, André Coin. A deux, durant une année, alternant travaux physiques (jardinage, menuiserie, peinture etc) et démarches administratives, ils préparent l'accueil des mineurs. La SCPE reçoit un premier garçon le 15 octobre

1949. En 1950, Champ Goubert accueille déjà 50 jeunes adressés par le magistrat du tribunal pour enfants ou par l'action sanitaire et sociale alors que sa capacité n'est que de 30 ! Et ce flot grossit jusqu'à 80 mineurs. Champ Goubert est agréé par la sécurité sociale en 1950, sous l'insistance d'Henri Kégler, conférant à ce premier établissement un gage de longévité.

Milieu des années, 50 après avoir supervisé les travaux du futur foyer Guibé, il devient directeur-adjoint de l'école d'éducateurs d'Epinay-sur-Seine, école qui se révèle être un vivier de richesses humaines pour l'ACSEA alors en plein essor ! En 1956, Henri Kégler y dispense un cours intitulé de « la pensée à l'action » où il énonce notamment que « *l'éducateur doit penser en homme d'action et agir en homme de pensée* ».

Il rejoint à nouveau la SCPE, devenu l'ACSEA en 1959, cette fois-ci en qualité de directeur général.

Jusqu'à son départ à la retraite le 24 septembre 1982, Henri Kégler est à l'origine de l'ouverture d'une quinzaine d'établissements et de services au bénéfice d'enfants, adolescents, adultes, familles en grandes difficultés, inadaptés ou isolés.

Mais l'œuvre gigantesque que nous lègue ce pionnier, moitié éducateur moitié instituteur comme il aimait se décrire, ne s'arrête pas aux portes de l'ACSEA. En effet, il crée ou contribue à la création d'associations et d'institutions toujours très actives.



Dans les années 1966, l'Etat souhaite fédérer tous les organismes dédiés aux « jeunes inadaptés » qui se sont développés dans l'entre-deux guerres. Ainsi apparaissent les **Centre Régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptés** (CREAI). Celui de Basse Normandie (Calvados, Manche et Orne) est mis en place par le directeur de la Polulation et Henri Kégler en prend la direction, en plus de celle de l'ACSEA ! De la même manière qu'une des équipes du service AEMO conseille d'autres établissements et services dès le début des années 60, Henri Kégler pose les fondations des équipes techniques pluridisciplinaires composées d'éducateurs, de psychologues et de médecins pour accompagner et conseiller les organismes dans leurs projets et réflexions.

Il est également à l'origine de la création de l'institut Henri Wallon, première école d'éducateurs normande installée au Mesnil de Louvigny. Cette école rejoint Rouen et Henri Kégler obtient alors l'autorisation du ministère pour créer un **Institut de Formation des Travailleurs Sociaux** (IFTS devenu IRTS), d'abord installée dans l'ancienne école normale de l'enseignement catholique du petit Lourdes puis dans les locaux neufs d'Hérouville Saint Clair, dont le premier directeur est Bernard Montclair à qui nous devons le précieux ouvrage dédié à Henri Kégler et à son œuvre. A ce titre, Henri Kégler fut nommé président d'honneur de l'**Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale** (ARRFIS).

Il participe également à la création du **Groupement National des Directeurs d'Association** (GNDA) et occupe plusieurs fonctions au sein du conseil d'administration de l'**Association Nationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés** (ANEJI) où là encore, Henri Kégler repère des talents qui rejoignent l'ACSEA.

Ce que nous connaissons moins, c'est le rôle joué par Henri Kégler dans le développement du tissu associatif en Basse-Normandie. Début 1960, il joue un rôle clé dans la transformation et la sécurisation de Neuilly Le Malherbe, genèse de la création de l'**Association des Amis de Jean Bosco** (AAJB) dont il devient premier secrétaire général aux côtés de Pierre Simon, président. D'autres professionnels de l'ACSEA deviennent également membre du conseil d'administration de l'AAJB. La création du centre de Gavrus, inspiré d'un modèle anglais qui accueille des familles en difficultés date également de cette même décennie. Henri Kégler accompagne également Camille Béliard pour monter l'**Association de Sauvegarde de la Manche** (ADSEAM). Il soutient régulièrement Roger Leconte durant ses 21 années de directeur dans le développement de l'**Association Lehuteur-Lelièvre**. D'autres personnes morales ont certainement bénéficié du concours d'Henri Kégler se trouvant ainsi reliées par une parenté singulière et parfois ignorée !

A la retraite, Henri Kégler reprend du service en enseignant à l'université de Caen sur l'histoire de la rééducation notamment, aux côtés de Jean-Pierre Pérus, Maître de Conférences et ancien médecin du service d'AEMO.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et grâce à l'engagement, à l'entêtement et à la passion d'Henri Kégler, les institutions au service de jeunes en souffrance et de familles en grande difficulté se redessinent et professionnalisent sur l'ex Basse-Normandie. Ces évolutions sont en premier guidées par le principe du respect de l'autonomie de la personne accompagnée. L'œuvre patiente et titanique de Maître Clément-Brédiger et d'Henri Kégler a largement inspiré d'autres régions françaises.

# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE V

### Les années 1960 : des réalisations sociales tous azimuts, véritables fondations de notre actuelle organisation

Présidente : Maître Clément-Brédiger

Directeur Général : Henri Kégler

Siège social : 1 rue Jean Marot 14000 Caen

Si la promulgation de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante a permis une vision et un accompagnement novateurs du mineur délinquant, les années 1960 vont être marquées par l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, laquelle va transformer en profondeur le paysage de la protection de l'enfance avec un rayonnement qui perdure encore aujourd'hui. L'assistance éducative est énoncée à l'article 375 du code civil et elle est accompagnée de plusieurs « outils » novateurs dont la Sauvegarde va se saisir : l'observation en milieu ouvert et la consultation d'orientation éducative d'une part, la création des centres d'orientation et d'action éducative d'autre part, l'action éducative en milieu ouvert enfin.

C'est en 1961 que le premier rapport d'activité de l'association rend compte des « œuvres créées et gérées par l'association ».

#### L'assistance éducative en milieu ouvert<sup>(1)</sup>

Sous l'impulsion d'Henri Kégler, un service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) va voir le jour au sein de l'association.

Une circulaire du 24 juin 1960 substitue à l'ancienne



liberté surveillée une action éducative en milieu ouvert, qui concerne aussi bien « *les enfants posant des problèmes dans une famille normale que des enfants qui ne posent pas de problème particulier, mais dont la famille doit être suivie* ». Il est prévu que les conseils éducatifs soient désormais dispensés et les familles accompagnées par une équipe de « *techniciens divers* ».

L'association décide d'inscrire son action dans le mouvement de l'histoire de la protection de l'enfance même si cette transition génère à l'époque quelques incompréhensions avec le service

<sup>(1)</sup> Le « milieu ouvert » désigne une forme d'action éducative pour des mineurs qui, sous protection judiciaire, sont maintenus dans leur milieu habituel de vie. Plus généralement, ce terme peut s'appliquer aux modes de prise en charge pratiqués en dehors des institutions.

« Toute action d'assistance n'est qu'un facteur de la réalisation des êtres qui doivent construire par eux-mêmes leur propre bonheur ».

Maître Clément-Brédiger



AEMO - Chambre d'un domicile - Années 60

d'enquêtes sociales (alors dirigé par Mlle Desjobert) qui perd de facto certaines de ses prérogatives pour se recentrer sur l'investigation pure.

Ainsi, un service d'AEMO ouvre en 1961 permettant la rééducation de l'enfant et la réinsertion du jeune à partir de son milieu naturel. Très rapidement, la mise en œuvre de ces interventions éducatives innovantes questionne sur la responsabilité des professionnels.

« On pourrait considérer que, n'ayant pas la garde des enfants, l'AEMO se trouve en ce qui concerne la responsabilité, dans une position assez confortable. Pourtant, le caractère dramatique de certaines situations, le conflit permanent que nous vivons entre le désir de maintenir des enfants dans leur milieu naturel (orientation technique voulue par le législateur), et la mission qui nous est donnée de les protéger, nous fait nous interroger sur notre responsabilité morale, juridique et professionnelle »<sup>(2)</sup>.

#### Action éducative vs assistance éducative ?!

Si l'ordonnance du 23 décembre 1958 évoque l'assistance éducative, la circulaire du 24 juin 1960 parle elle d'action éducative. Si dans notre hiérarchie des normes, l'ordonnance s'impose à la circulaire, certains juges pour enfants ont, dans les années 1960, prononcé des mesures d'action éducative ! Car pour Bernard Montclair, premier directeur de l'AEMO, action et assistance se rejoignent difficilement « car action éducative renvoie à une pédagogie des méthodes actives, suppose l'interaction et ne connote pas une asymétrie humiliante ».

<sup>(2)</sup> Rapport d'activité AEMO - 1963

## Le Service d'Observation en Milieu Ouvert (SOMO)

Le SOMO commence à fonctionner en avril 1962. Il est l'un des « outils » prévus par l'ordonnance du 23 décembre 1958. Cette mesure a pour finalité d'observer le mineur dans son milieu naturel et d'éclairer les juges des enfants sur sa personnalité. L'observation en milieu ouvert est en général le préalable à l'action éducative en milieu ouvert. Selon le rapport Michard, publié en 1957 *« elle est la forme la plus engagée dans la rééducation »*. L'observation en milieu ouvert *« fera accéder le milieu ouvert à un rang de mode d'action éducative à part entière, plus sûrement que ne l'aurait fait la liberté surveillée »*. Elle bénéficie de l'expertise de divers spécialistes des sciences humaines, là où la mesure de liberté surveillée résidait davantage dans une mesure d'adaptation sociale conduite plus isolément. D'abord hébergé au sein du foyer Guibé, le SOMO s'installe dans des locaux à proximité du palais de justice. *« Il apparaît que la clientèle du service présente des troubles de plus en plus ancrés, anciens, se traduisant par des comportements anti-sociaux spectaculaires (vols multiples, suicides, fugues, déviations sexuelles) en corrélation généralement avec les difficultés relationnelles déjà structurées avec le couple parental ou para-parental, lui-même psychiquement profondément perturbé »*. Ce nouveau service a été difficilement accueilli par les professionnelles du service social qui le vivent, à l'époque, comme une forme de « concurrence déloyale ».

## La prévention

Dès 1961, bien avant l'arrêté du 4 juillet 1972 qui leur confère une existence réglementaire ainsi qu'un cadre, l'ACSEA compte un premier « club de prévention », celui des Drakkars. Il sera rapidement rejoint par celui du Plateau en mai 1963. L'association est alors convaincue qu'une action de prévention *« constructive et équilibrante en direction de jeunes moralement, familialement ou simplement socialement fragiles »*, permet qu'ils ne deviennent pas des « enfants de justice ».

En 1969, l'ACSEA compte cinq groupes dont un d'étude : Plateau, Hérouville, Grâce de Dieu, Sainte-Thérèse et Bayeux. Chaque équipe de secteur se doit d'avoir les yeux grands ouverts sur la vie de son quartier, d'en connaître les besoins, les possibilités, les difficultés. Chacune en fonction de son observation, va se donner des objectifs à court, moyen et long termes qui correspondent à l'évaluation de la situation actuelle de la population. Il ressort de ce type de démarche que chaque action de secteur a son caractère propre et sa spécificité. D'une façon générale, les centres d'intérêts de l'ensemble des équipes s'organisent autour de quatre thèmes :

1. Travail d'animation globale, de relation et de coordination,
2. Collaboration avec tous les travailleurs sociaux du secteur,
3. Animation de groupes ou collaboration à l'animation de groupes,
4. Aide individuelle chaque fois qu'elle semble nécessaire et même utile.

## Le Centre Régional d'Observation - L'institut Camille Blaisot

En 1962, l'association obtient l'autorisation de mettre en chantier son projet d'un nouveau



Le Centre Régional d'Observation - L'institut Camille Blaisot

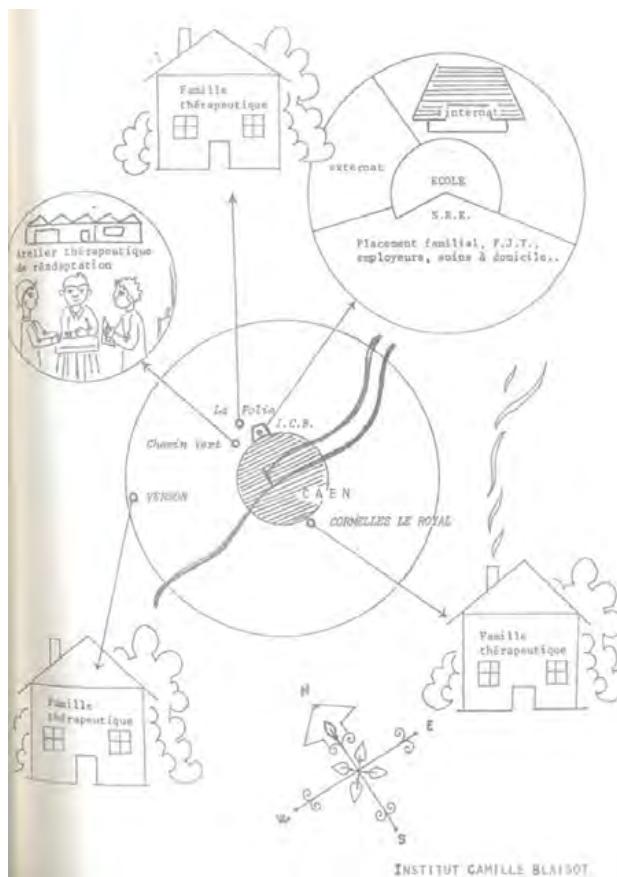


Club danse - Salle Kennedy - Institut Camille Blaisot

## 4<sup>e</sup> Journée d'Etudes sur les Placements Familiaux Spécialisés Caen 21.22 janvier 1967



centre d'observation qu'elle veut moderne et fort de méthodes éducatives novatrices. Destiné à moderniser et à substituer le centre d'observation installé à Evrecy depuis 1949, appelé alors « Foyer de Champ Goubert », le nouvel institut en élaboration et construction a vocation à accueillir 90 garçons de 6 à 18 ans, installés dans des pavillons de 15 enfants. Il y accueille également un Service de Réadaptation en Externat (SRE) dont le Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS) relève. Ce dernier permet à des jeunes d'évoluer au sein de familles d'accueil salariées et professionnalisées par l'association.



## EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ACSEA DE 1975 / 1976

### Présentation de l'ICB au bout de 10 ans de fonctionnement - conclusion

« L'implantation urbaine de l'Institut Camille Blaisot et ses normes architecturales fonctionnelles autorisent une organisation de ses structures et de son fonctionnement en vue d'obtenir une rentabilité sanitaire et sociale conforme au courant actuel en faveur des méthodes curatives ouvertes et continues.

A la notion statique et parcellaire d'internat d'observation et de triage se substitue une action dynamique plus diversifiée, allant de l'accueil et de la pré-cure en observation, jusqu'au traitement institutionnel à court ou moyen terme, prolongé le cas échéant par la cure en milieu naturel sous diverses formes d'externat, et par la post cure dans le cadre familial.

Cette action pluridimensionnelle vise essentiellement à faire l'économie de nombreuses actions discontinues et qui sont souvent la cause de pertes d'énergie, d'efficacité technique et par suite, de rentabilité financière. Elle contribue à lutter contre la ségrégation sociale des inadaptés et la chronicisation de leurs troubles qui risqueraient de découler de leur séjour prolongé en internat.

Par le truchement de cet organisme polyvalent, à la fois internat, externat et antenne thérapeutique avancée en milieu naturel, et au prix d'un équipement matériel et personnel obligatoirement dense, l'association gestionnaire apporte ainsi sa contribution locale à l'accueil, l'observation, à l'orientation et au traitement de l'inadaptation juvénile en faveur de 350 à 400 jeunes annuellement. »



Institut médico éducatif « L'Espoir » - 1970

Les travaux de l'Institut Camille Blaisot démarrent en mai 1963 et s'achèvent début 1966. L'ICB sera à l'époque décrit comme parfait voire luxueux !

### Les Instituts Médico-Psychologiques (I.M.P.)

En 1963, l'IMP « L'Espoir », situé à Bayeux, ouvre. Il constitue le second IMP de l'association puisque Champ Goubert est devenu un IMP entre temps. Ces instituts accueillent des enfants en internat et les rééduquent, faisant le pari que l'enfance inadaptée n'est pas synonyme « d'incurabilité inéluctable » comme cela s'écrit à l'époque. Comme pour les autres secteurs développés par l'ACSEA dans les années 1960, des éducateurs, psychologues et psychiatres commencent à constituer les équipes dites de « techniciens divers » pour accompagner les jeunes, alors qualifiés « d'inadaptés », vers une réalisation d'eux-mêmes et une insertion sociale valable.

### L'institut Médico-Professionnel (IMPro)

L'institut médico-professionnel de Démouville voit le jour en mai 1962 sous la direction de Pierre Clément selon un modèle architectural pavillonnaire proche de celui de l'ICB. Le système pavillonnaire (petits groupes verticaux avec présence dans un logement attenant de l'éducateur et de sa famille) était aussi celui qu'avait choisi Paul



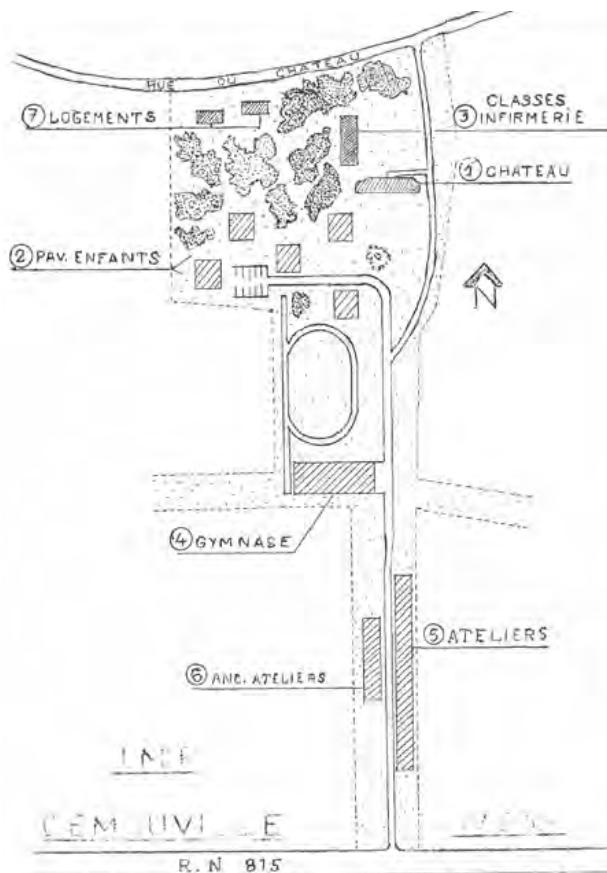
Institut médico professionnel de Démouville

Lelièvre au centre de Ker-Goat et qui a inspiré l'annexe 24 précisant les conditions matérielles des centres pour enfants en difficulté. Un « *premier coup de pioche* » sera donné en 1966 pour le moderniser et construire des ateliers dignes d'accompagner correctement les jeunes accueillis. Il sera inauguré en 1969.

« *Nous recherchons avant tout à améliorer l'adaptabilité des adolescents, à leur apprendre à vivre les mille aspects de leur existence future à travers une réinsertion socio-professionnelle ordinaire* ».



Institut médico professionnel de Démouville - Vue partielle des ateliers - 1969



A noter également, la naissance sur cette même décennie du **Service de Placement en Milieu Ouvert (SPMO)** qui fonctionne alors sur la base du volontariat pour préparer et accompagner la sortie des jeunes de l'IMPro.

Les rapports d'activité de cette période soulignent les effets bénéfiques du milieu ouvert sur les publics accueillis. « *Il est indéniable que la prolifération et l'efficacité des services de rééducation en milieu ouvert permettent de ne porter les indications de placement en internat que pour les enfants qui réellement ne peuvent être inclus que dans une structure d'internat* ».

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> DU DÉCRET N°63-146 DU 18 FÉVRIER 1963

« Les centres médico-psychopédagogiques pratiquent le diagnostic et le traitement des enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuro-psychiques ou à des troubles du comportement susceptibles d'une thérapeutique médicale, d'une rééducation médico-psychologique ou d'une rééducation psychothérapique ou psycho-pédagogique sous autorité médicale.

*Le diagnostic et le traitement sont effectués en consultations ambulatoires sans hospitalisation du malade.*

*Ils sont toujours mis en œuvre par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs.*

*Ils ont pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social.*

*Le traitement comprend une action sur la famille qui peut recevoir au centre toutes les indications nécessaires à la réadaptation de l'enfant et éventuellement, toutes les thérapeutiques lorsque, dans l'intérêt de l'enfant, elles ne peuvent être dispensées ailleurs ».*



Le centre de guidance - 1964

### Centre de guidance Infantile

L'équipe technique de l'AEMO recrutée au départ pour assurer les bilans et rééducations à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure d'AEMO se trouve, dès 1961 et du fait de son succès, envahie par de nombreuses sollicitations pour des enfants présentant des difficultés dans leur comportement et/ou leur scolarité, mais ne relevant pas d'une mesure judiciaire ou administrative.

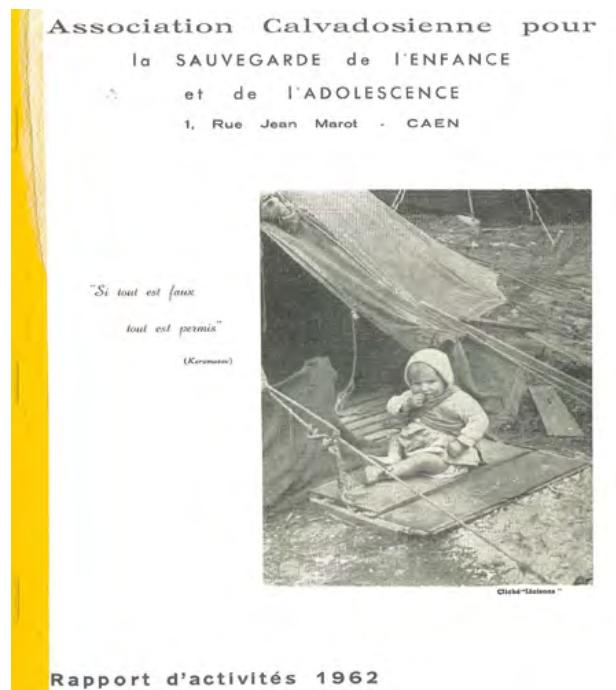
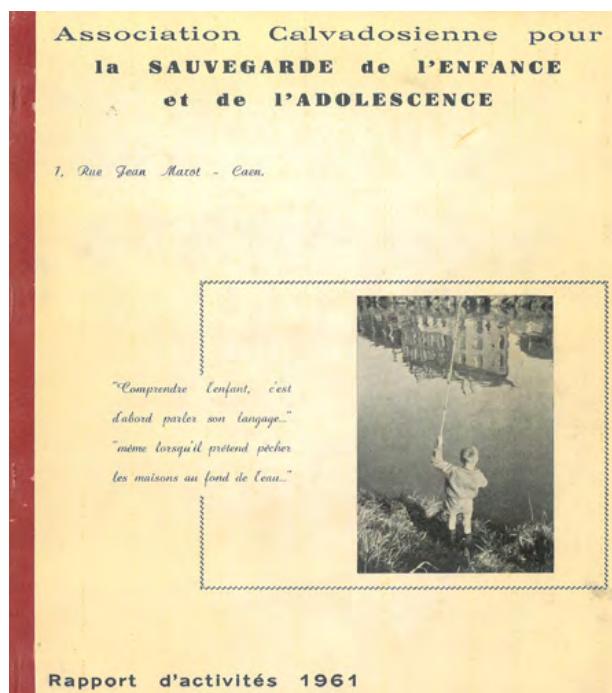
Dans les documents d'archives, une note manuscrite signée Henri Kégler mentionne « nous désirons donner à tous parents la possibilité de trouver sur place une structure permettant tout le circuit pour l'enfant déficient ou difficile ». Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 1962, la Direction Régionale de la Sécurité Sociale donne un agrément définitif au projet d'un centre médico-psychologique de diagnostics et de soins en milieu ouvert appelé centre de guidance en référence aux années 40/50, où se sont développés dans les pays anglo-saxons des « Child Guidance Centers » ouverts à des adultes aux prises avec des difficultés d'évolution d'enfants. Ces centres organisent des actions de guidance parentale et familiale et de soutien à l'enfant. En 1958, l'OMS réalise d'ailleurs à Genève des journées d'études sur les centres de guidance infantiles. D'abord rattaché au

service d'AEMO, le centre de guidance infantile prend son autonomie administrative et financière début 1963 sous la forme juridique d'un centre médico-psycho-pédagogique de cure ambulatoire.

Fin des années 60, l'ACSEA fait fonctionner tous les centres et services déjà mis en place et poursuit patiemment l'étude de projets à venir.

Elle bénéficie de la disponibilité des membres du conseil d'administration et de la collaboration étroite de toute une équipe d'éducateurs et de travailleurs sociaux engagés, aux valeurs profondément humaines. Mais le nombre de structures augmentent et les moyens, financiers et humains, ne sont pas toujours au rendez-vous pour sécuriser ces développements toujours plus intenses.

Durant cette décennie, l'association connaît de nombreux doutes et des questionnements, parfois des difficultés (cf. document page 42).



« Tous ces univers construits  
pour toi sont toujours comme  
une prison, tant on oublie que  
tu t'appartiens d'abord à toi-  
même ».

Henri Kégler

Il y a une quinzaine d'années, alors que ce terme "d'Inadaptés" n'avait pas encore fait fortune et trouve sa place officielle dans notre vocabulaire social, H. KEGLER, notre Secrétaire Général, alors Directeur du C. O. d'EVRECY, définissait par ces mots, en prologue du rapport qu'il présentait à l'Assemblée Générale, le ROLE de l'Association Calvadosienne :

"NOUS SOMMES ICI POUR REPARER LES POTS CASSES".

J'ai souvent, depuis des mois, médité cette phrase, qui, sous l'apparence d'une de ces boutades dont il a le secret, stylisent en une image peut-être amère, mais symbolique - reflet d'une psychologie profonde - le vrai problème d'une certaine jeunesse et contient à mon avis les éléments d'une double réflexion que je voudrais laisser à vos méditations :

1° - Quelle que soit la Valeur des Techniques de Réparation (en Rééducation comme dans d'autres domaines) le "cassé" retrouvera-t'il l'éclat et la beauté du Neuf ?

N'est-il pas urgent alors de mettre l'accent sur la PREVENTION et peut-être tout simplement d'accepter de revenir à la notion simple, mais combien exigeante d'une véritable PROTECTION de l'Enfance et de la Jeunesse dans tous les domaines.

2° - S'il faut encore demain continuer à "réparer", dans ce domaine où tout est d'une fragilité infinie, soyons bien persuadés que les moyens dont nous devons alors disposer pour le faire valablement (personnel compétent, ressources financières) devront être à la mesure de cette véritable plaie sociale qu'il faudra bien soigner si l'on ne veut pas qu'elle gangrène l'organisme tout entier, et aussi peut-être à la mesure du "gigantisme" de nos institutions.

Il est sans doute des problèmes dont les solutions ne se trouvent que par le Temps et la Patience, mais je sais que trop de Familles les vivent ou les redoutent pour ne pas au moins les évoquer.

M. CLEMENT-BREDIGER  
Avocat à la Cour  
Présidente de l'A.C.S.E.A.

## FOCUS

### Camille Blaisot Pourquoi son nom a-t-il été donné à l'un des établissements de l'Acsea ?

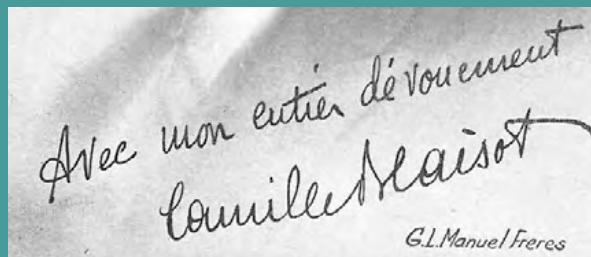


Camille Blaisot est né à Valognes en 1881 et est mort en déportation à Dachau en 1945.

Il s'engage comme volontaire durant la Première Guerre mondiale. Il est avocat au Barreau de Caen mais également homme politique français. Député du Calvados du 10 mai 1914 au 31 mai 1942, il est aussi ministre de la Santé publique et des Sports du 27 janvier 1931 au 3 juin 1932, ainsi que sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 7 juin 1935 au 24 janvier 1936. Il est par ailleurs vice-président de la Fédération républicaine.

Camille Blaisot est arrêté à Caen le 2 mars 1943 puis emmené en Allemagne à Dachau le 18 juin.

C'est en sa mémoire que l'ACSEA donne son nom à l'un de ses établissements. Par ailleurs, un square porte également son nom à Caen, ainsi qu'une école à Hérouville-Saint-Clair et certainement de nombreuses rues.



## L'ACSEA et le printemps 1968

L'A.C.S.E.A. prépare sa prochaine Assemblée Générale fixée au 3 Juin 1968.

Les rapports d'activité des 12 Centres et Services s'élaborent. Ils reflèteront les soucis et les joies d'une année sans histoire, centrée sur la Rééducation et la Réinsertion sociale des Enfants, avec les difficultés normales qu'entraîne pour toute Association une saine gestion administrative et financière.

La perspective de recevoir à CAEN le Congrès National de l'Association Française de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence - dont le thème d'Etudes sera "L'inadaptation des enfants en âge de Scolarisation - doit être la grande préoccupation de l'Eté.

Et soudain.....

A l'image des événements qui - sous la poussée d'une jeunesse inquiète - secouent notre pays tout entier, l'A.C.S.E.A. va connaître elle aussi son heure de fièvre... Nos jeunes éducateurs pouvaient-ils rester indifférents à ce qui leur paraissait une prise de conscience ?

Gréviste... Non gréviste - Le personnel Médical - Social - Psychologue - Educatif - Administratif se retrouve dans les réunions... Commissions... Assemblées Générales... Les prises de position s'affrontent. C'est l'heure de la CONTESTATION.

- Discussion des Conventions collectives,
- Critique des méthodes de travail,
- Remise en cause des Idéologies et des principes depuis l'analyse du Concept même de l'Enfance Inadaptée qui pour certains ne ferait que cacher les carences de la Société actuelle jusqu'à la recherche de l'Assistance du mineur et des familles inadaptées devant les Tribunaux et les Instances administratives et à la révision des Ordonnances de 1953.
- Remise en cause du rôle de l'Association elle-même,



Alain Grousset, chef comptable, ancien directeur adjoint de l'ACSEA, témoigne dans l'ouvrage de Bernard Montclair consacré à Henri Kégler qu'en ce mois de mai 1968, « alors que la majorité des salariés de l'ACSEA, directeurs compris, avaient eux aussi créé des « comités d'action », Henri Kégler, alors directeur général, avait tenu la barre, à peu près seul, veillant à la sécurité des enfants, mais également des finances et du patrimoine ».

# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE VI

### Les années 1970 : des réalisations sociales qui prennent leurs marques et se consolident

Présidente : Maître Clément-Brédiger  
Directeur Général : Henri Kégler  
Siège social : 1 rue Jean Marot 14000 Caen

**D**ébut 1970, l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence gère 12 établissements et services et emploie 442 personnes.

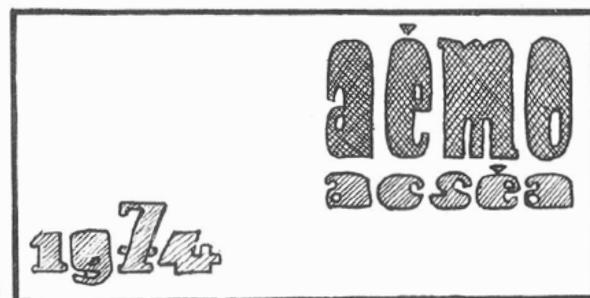
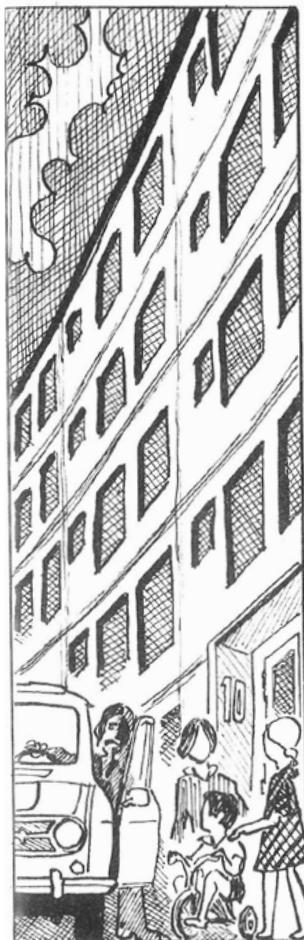
L'institut Camille Blaisot, Centre d'Observation et de Réadaptation Sociale, sous la direction de Jean Prochasson, sollicite la direction régionale de la sécurité sociale aux fins de voir le centre agréé pour recevoir des mineurs dès l'âge de 4 ans.



Institut Camille Blaisot - 1970

L'institut Médico-Professionnel, dirigé par Monsieur Zellner, ouvre trois nouvelles classes et crée un service





relation famille. Le Service de Placement en Milieu Ouvert quitte la rue Pémagnie à Caen pour des locaux plus clairs et plus spacieux et ouvre un foyer de dépannage, point de chute qui permet d'accueillir temporairement des garçons du SPMO en difficulté.

L'Institut Médico-Psychologique de Champ Goubert, dirigé par Jean-Marie Rabo, prend le temps de la réflexion pour « tenter d'approcher une certaine vérité dans les choix qu'impose le meilleur soin à donner ».

L'Institut Médico-Psychologique de l'Espoir, dirigé par Albert Lefevre, modifie son organisation interne en remaniant ses groupes en fonction des âges des accueillis.

Le Foyer d'Action Educative Henri Guibé, dirigé par Louis Casali, accueille des garçons confiés sur décision d'une juridiction pour enfants ou confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), mais n'est plus un foyer de semi-liberté au sens juridique du terme.

Le service d'AEMO, dirigé par Joël Henry, compte trois secteurs, deux à Caen et un à Lisieux. Il fait face à une forte augmentation d'enfants suivis qui, comparé à la constance des mesures, amène à déduire qu'il s'agit surtout de familles nombreuses.

Le Service d'Observation en Milieu Ouvert (SOMO), dirigé par Xavier Du Plessis, fait preuve de stabilité mais non d'immobilisme eu égard à la rotation des « cas observés ». Notons que pour les pouvoirs publics, ce service est baptisé différemment : Service d'Observation en Milieu Ouvert Spécialisé (SOMOS).

Le Service d'Action Éducative Préventive compte toujours cinq équipes dont le nom évoque les lieux de vie des jeunes. En 1970, ce service énonce que « l'éducateur de rue, confident nécessaire par nature, n'est pas le témoin du comportement de sa clientèle, ni un collecteur d'évènements, parce qu'il n'est ni le contrôleur, ni l'indicateur de l'état de santé de la vie sociale de son secteur ».

Le service social, dirigé par Madame Desjobert, continue les études approfondies de situations familiales et rapportent des éléments variés dans les champs de la protection de l'enfance, de la délinquance et des divorces.



SERVICE d'AIDE aux JEUNES DETENUS  
LIBERES (S.A.J.D.L.)

16 Place Ancienne Boucherie  
14000 CAEN

ASSOCIATION CALVAUSIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

**S**  
**A**  
**J**  
**D**  
**L**

9 RUE PEMAGNIE CAEN Tel 81 50 25

DATE D'OUVERTURE : 2 Mai 1972  
STATUT ADMINISTRATIF  
Le S.A.J.D.L. ne possède ni agrément ni habilitation ni convention  
Le Service d'Observation en Milieu Ouvert lui sert de support administratif et financier  
PRISES EN CHARGE  
Garçons et filles  
— mandataires (mineurs < 18 ans)  
a. Ordonnance du Juge des enfants (factes sur la protection de l'enfance)  
b. Ordonnance du Juge d'Instruction (factes sur l'instance délinquante)  
— sans mandat officiel  
A la demande du légitime qu'il soit :  
Mineur — 18 ans  
Jeune majeur 18... 21 ans  
Jeune adulte 21... 25 ans

« Il s'agissait de créer un petit service sur le lieu de vie des jeunes. Il faut le situer dans la suite d'une histoire, celles des institutions rééducatives ».

SEMO - Rapport d'activité 1980



SEMO Filles - Caen 1974

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique, dirigé par le Docteur Valla-Lequeux, dénommé Centre de Guidance réalise des diagnostics, traite et oriente des mineurs. La durée des « cures » apparaît déjà à l'époque très variable, pouvant aller de quelques semaines à trois et quatre ans, la durée moyenne de prise en charge se situant autour de 18 mois à 2 ans.

**Mais l'ACSEA, en dépit d'un développement effréné durant la décennie précédente va continuer à diversifier ses activités.**

### **Service d'Aide aux Jeunes Détenus et Libérés (SAJDL)**

Le Service d'Aide aux Jeunes Détenus et Libérés commence à fonctionner le 2 mai 1972, permettant à l'association de renouer avec l'une de ses raisons d'être initiales. Installé 16, place de l'Ancienne Boucherie à Caen, la finalité de ce service, en collaboration avec ceux de l'éducation surveillée, est de favoriser, par une aide technique et matérielle appropriées, la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes à leur sortie de détention. Il s'agit d'une action sur l'individu lui-même à travers une relation privilégiée établie à la maison d'arrêt en vue de préparer sa sortie, d'une action sur l'environnement du jeune pour sensibiliser sa famille et/ou les lieux d'accueil existants. Par ailleurs, le SAJDL milite pour susciter les accueils professionnels de ces jeunes et pour créer des centres d'accueils adéquates.

Administrativement et financièrement, ce service est, au démarrage, adossé au SOMO.

### **La Consultation d'Orientation Educative (COE)**

Le rapport de fonctionnement élaboré par le Service d'Observation en Milieu Ouvert des années 1970-1971 regrette l'absence d'un Centre d'Orientation Educative. Il est en effet possible d'y lire « *malgré l'absence d'un centre d'orientation éducative, nous pouvons dire que les orientations prises initialement vers le milieu ouvert, par le biais d'enquêtes sociales et d'expertises psychologiques et psychiatriques, l'ont été à bon escient* ». Ainsi, le 28 octobre 1972, le SOMO se voit adjoindre la consultation d'orientation éducative. Créée pour répondre aux demandes constamment renouvelées par les magistrats pour enfants se succédant à Caen, d'avoir à leur disposition un organisme consultatif compétent en matière d'étude de la personnalité de mineurs délinquants et en danger, la consultation doit pouvoir déposer aux magistrats, soit un avis technique (bilan rapide) bien souvent sollicité de manière urgente, soit une observation approfondie, complète, comportant des approches et des interventions diversifiées, effectuées le plus souvent en étroite collaboration avec le SOMO. L'association peut ainsi écrire que « *l'observation en milieu ouvert est passé du stade artisanal au stade semi-industriel* ».



SEMO Filles - Lisieux 1975

## Les premiers Services Educatifs en Milieu Ouvert – SEMO

SEMO Caen - 30 rue Jean Eudes

Le 1<sup>er</sup> janvier 1974, l'ACSEA reprend un SEMO créé en août 1970 par l'association Notre Dame de la Charité. Ce service est installé en plein centre de Caen, à proximité de la gare routière et de la préfecture. Depuis longtemps, des besoins émergents avaient révélé la nécessité d'une action renforcée auprès des jeunes filles.

« En effet, si une jeune, après des séjours en internat ou foyer, a pu restructurer sa personnalité, elle n'est pas pour autant apte, seule et d'emblée, à affronter les difficultés que représentent les réalités de sa propre prise en charge, les réalités familiales, les réalités professionnelles et socio-économiques ». Il s'agit là d'un travail de « suite éducative à moyen et long terme » pour accompagner l'autonomie. Le SEMO accueille des jeunes filles adressées par le juge pour enfants, par la DDASS<sup>(1)</sup> à titre préventif, par les assistantes de secteur ou encore, par les services de la sauvegarde tels le SOMO, l'AEMO ou la Guidance Infantile.

« Le rôle du foyer » qu'offre le SEMO « est très diversifié ». « Il y a ce constant mouvement de



Equipe du SEMO Filles - Lisieux 1975

*l'extérieur vers l'intérieur. Le foyer est un lieu-moment de récupération et a une fonction médiatrice. Mais pour certaines, le foyer devient instance de soins avec des séjours à long terme de plusieurs mois à plusieurs années »<sup>(2)</sup>.*

Le SEMO épouse par conséquent ce double mouvement de milieu ouvert et de protection. La permanence d'accueil du foyer y joue un rôle profondément pédagogique. Le foyer est un instrument de travail et de ce fait, ouvert 365 jours par an, tous les soirs, avec ce que cela implique de présence et de disponibilité.

SEMO Lisieux - 30 rue du Général Leclerc

En 1975, sous l'impulsion de deux éducateurs qui s'installent à Lisieux (lesquels deviendront directeurs au sein de l'association quelques années plus tard !), ce second service est créé pour répondre aux besoins que rencontrent la DDASS et le tribunal pour enfants dans le Pays d'Auge. En effet, les jeunes très attachés à leur lieu d'origine refusent d'envisager leur avenir ailleurs. « Pour elles, quitter ce secteur signifie qu'il n'y a plus rien à faire ».

Le public visé par ce second SEMO est toujours féminin. A l'instar du SEMO Caennais, « le foyer, petite structure souple souhaite répondre à des demandes

<sup>(1)</sup> Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

<sup>(2)</sup> Rapport d'activité 1975-1976



« Quelques travaux d'un atelier d'expression » - Foyers Jean-Eudes 1970

formelles provenant d'organismes habilités ou à des demandes informelles émanant des jeunes elles-mêmes ou de leur environnement ». Le projet repose par conséquent sur le même triptyque : un accompagnement en milieu ouvert, de l'hébergement, de l'accueil quelques fois informel. Le SEMO de Lisieux est habilité pour 22 jeunes filles de 12 à 20 ans.

### Les Foyers Jean Eudes

Le 1<sup>er</sup> janvier 1976, l'ACSEA absorbe les Foyers Jean Eudes qui dépendent de Notre Dame de la Charité. Ces foyers sont au nombre de 5 dont un qui se situe au

33 rue des Ecoles à Cormelles-le-Royal, adresse où se trouve également les bureaux administratifs, médico-psychologiques, pédagogiques et sociaux. Ces foyers accueillent des jeunes filles de 13 à 18 ans, confiées par les juges pour enfants ou par les services de l'action sanitaire et sociale. Ces jeunes filles rencontrent des difficultés qui relèvent des troubles du comportement et de la conduite, parfois de la personnalité. Le projet vise à ce que ces jeunes filles deviennent autonomes en suivant leurs propres possibilités et rythmes et en s'insérant progressivement dans le monde où elles ont à vivre. D'une manière générale, l'école, les loisirs et le travail se pratiquent dans la cité, mais l'institution peut prendre le relais quand la situation personnelle le requiert.

### Atelier thérapeutique du Chemin Vert

Cet atelier, rattaché à l'ICB, commence à fonctionner, avec des moyens de fortune, en 1970. Il est conçu pour répondre aux besoins d'un certain nombre d'adolescents dont les difficultés d'adaptation, encore graves, entravent une insertion socio-professionnelle directe. Il est envisagé comme un milieu professionnel protégé, mais aussi comme un lieu de traitement et de réadaptation « désenclavé », proche de la réalité extérieure. Il veut utiliser l'activité professionnelle et la dynamique relationnelle du groupe pour briser les mécanismes pathologiques et répétitifs des adolescents. L'année 1976 marque un tournant important pour cet atelier puisqu'il s'installe le 1<sup>er</sup> janvier dans des locaux fonctionnels et spécifiques de la zone industrielle du quartier du Chemin Vert à Caen. Cette nouvelle implantation entraîne des modifications tant dans le fonctionnement que dans la dynamique pédagogique et thérapeutique de l'atelier. Les ateliers maçonnerie et menuiserie prennent leur marque. L'installation de l'atelier à distance de l'institut apporte rapidement des « gains thérapeutiques » évidents. Au regard de l'accroissement de la demande d'admissions pour de nouveaux stagiaires et de la diversification des travaux commandés, de nouveaux ateliers sont rapidement envisagés (espaces verts, ferronnerie, peinture, etc.).

# Focus

## Docteur VALLA-LEQUEUX

Née en 1927, fille unique de parents commerçants et parisiens, Marie-Thérèse Lequeux est pensionnaire à Notre Dame de Lisieux où elle est éduquée et instruite. Avidement d'apprendre et de comprendre, elle passe son baccalauréat en 1944. Après une année à enseigner en attendant la fin de la guerre, elle présente le PCB (Physique, Chimie, Biologie), précieux sésame pour tenter le concours d'externat en médecine qu'elle obtient. Elle commence à exercer son art en pédiatrie, à l'hôpital des enfants malades de Paris, aux côtés de Robert Debré, médecin français considéré comme le père de la pédiatrie moderne. C'est également à cette époque qu'elle rencontre le Docteur Valla. Leurs trois premiers enfants, dont des jumeaux, l'amèneront à renoncer à l'internat pour elle-même. Ce couple de médecins décide alors de rallier le territoire normand.

Si son mari rejoint le CHU de Caen où il deviendra Professeur d'hépatogastro-entérologie et Doyen de la faculté de médecine, la route du Docteur Valla-Lequeux s'avère moins certaine. D'une part, on lui objecte qu'il n'y a pas de place pour une pédiatrie de ville à Caen. D'autre part, alors qu'elle exerce des missions de bénévole à Neuilly le Malherbe, elle doute de ses compétences et de ses capacités

à prendre soins des enfants inadaptés. Formée pour soigner le somatique, elle redoute de ne pouvoir assumer cette mission. C'est Louis Casali, alors directeur du Foyer Henri Guibé, qui parvient à la convaincre de mettre ses compétences au service de l'AEMO. Elle intègre, dès 1962, la Guidance Infantile dont elle prend la direction médicale à partir de 1964, jusqu'en 1992. Durant ces mêmes années, elle se formera de manière continue sur Paris à la pédopsychiatrie et à l'analyse. De manière très simple, elle témoigne qu'elle s'est trouvée là, au bon moment, encouragée par l'entourage !

Sa grande déception réside dans le fait que les secteurs social et médico-social demeurent encore trop inconnus et qu'ils soient aussi étanches avec le monde médical. Elle prône une transdisciplinarité plutôt qu'une pluridisciplinarité. Face à ces carcans, l'adaptabilité, la malléabilité et l'ouverture doivent guider nos réflexions et actions nous enseigne-t-elle. Enfin, elle nous incite à ne jamais rayer la part d'affectif et d'émotion qui préside à toute situation. Médecin Directeur puis administratrice, elle est aujourd'hui encore membre active de l'ACSEA.



# Focus

## Petite histoire de la congrégation Notre Dame de Charité à Caen

La congrégation de la Charité de Caen a été fondée en 1641 par un prêtre, Jean Eudes. Au cours de ses missions à travers la Normandie, Jean Eudes a été touché par la détresse de nombreuses femmes réprouvées, voire rejetées de la société et qui sont en difficulté morale dont des prostituées repenties. Il loue donc une maison afin d'accueillir ces femmes. Elles sont confiées à des femmes pieuses, non religieuses car, au départ, son but n'est pas de créer un nouvel ordre religieux. Le premier « refuge » est né. Toutefois, suite à des désaccords, Jean Eudes décide de remplacer ces femmes par des religieuses qui doivent suivre la règle de Saint Augustin.

Ce type de fondation se multiplie en France et à l'étranger à partir de l'Empire et du Second Empire. Les sœurs accueillent des femmes et des jeunes placées dans le cadre d'une décision judiciaire. Elles accueillent également des filles placées à cause de problèmes familiaux.

A Caen, les sœurs et leurs pensionnaires s'établissent quai Vendevre en 1657 jusqu'en 1944. Avec les dommages de la guerre, elles reconstruisent leur monastère au 323 rue de Falaise à Caen en 1949, et cèdent les terrains

du quai Vendevre à l'ACSEA laquelle va édifier sa première réalisation : le Foyer Henri Guibé.

Après l'Ordonnance de 1945, « la Charité », devenue par la suite l'Institution Jean Eudes, s'est progressivement dotée d'un centre d'observation et d'un internat de rééducation. Elle crée un Foyer de semi-liberté « les cytises » (1967-1975), ainsi qu'un SEMO (service d'éducation en milieu ouvert) en 1970 avec un directeur laïc dans chaque centre.

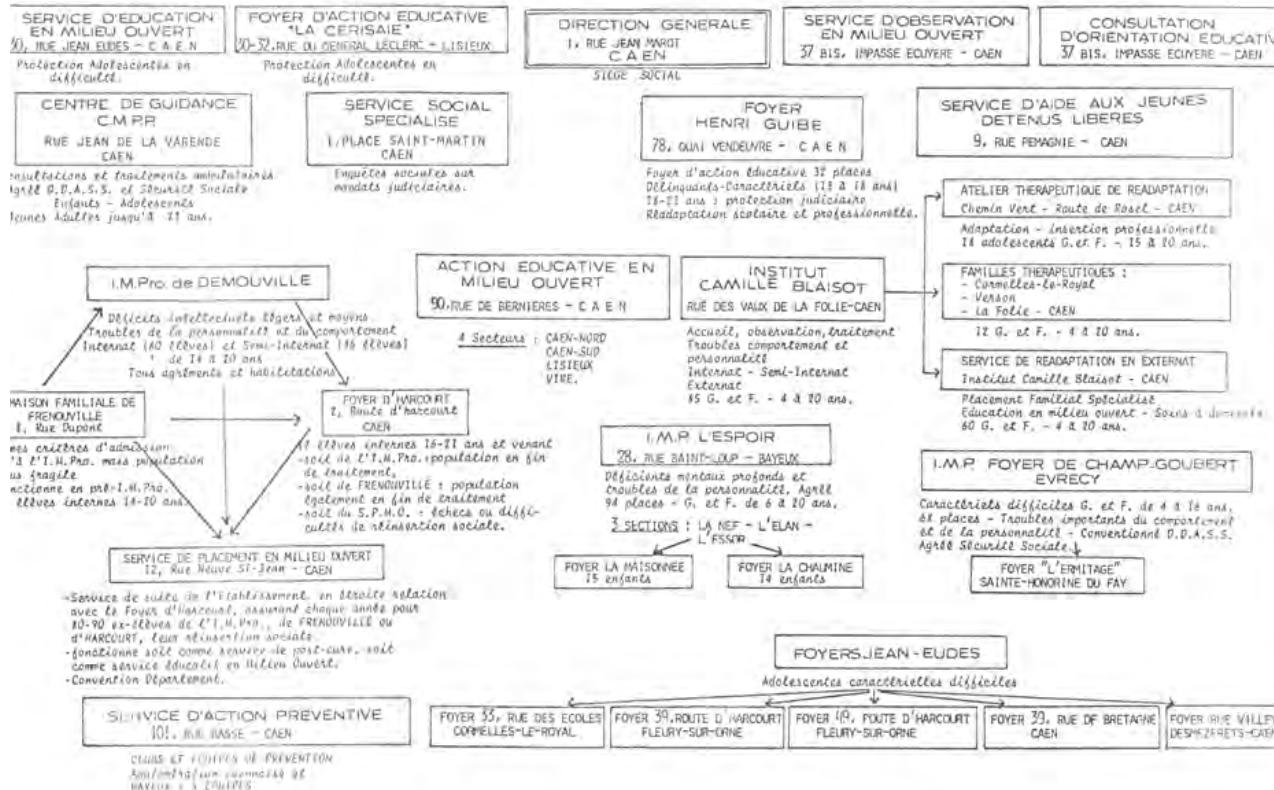
Le 1<sup>er</sup> janvier 1976, la congrégation de la Charité transmet la gestion et l'animation de ses services éducatifs à l'ACSEA, afin d'assurer l'avenir et la continuité de l'œuvre. Certains salariés de l'ACSEA peuvent témoigner d'avoir commencé leur activité professionnelle alors que les sœurs étaient toujours présentes.

D'après Delphine Le Crom (Archiviste de l'Union Notre-Dame de Charité),  
Enfants en justice XIX-XX<sup>e</sup> siècles.  
<https://enfantsenjustice.fr/?refuge-de-notre-dame-de-charite-de-caen-1641-1976>



# Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

## Organigramme



# L'Acsea, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE VII

### Les années 1980 : cinq nouvelles réalisations, une adaptation & l'âge de la majorité pour les ESSMS nées dans les années 1960

Président.e.s : Maître Clément-Brédiger / Robert Verger

Directeurs Généraux : Henri Kégler / Jean Prochasson / Didier Tronche

Siège social : 1 rue Jean Marot puis 88 bd Lyautey 14000 Caen

**D**ébut 1980, l'ACSEA compte 15 établissements et services.

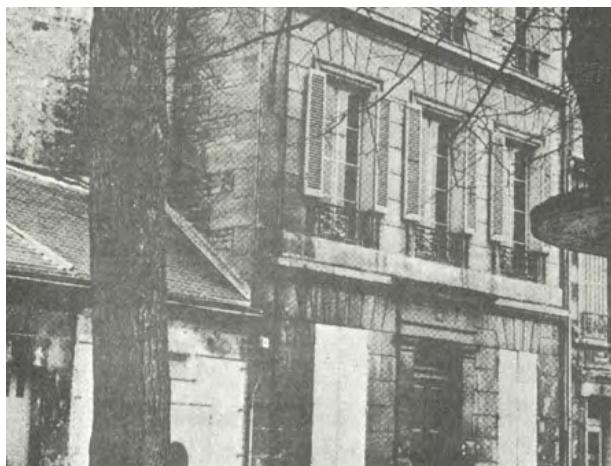
L'association quitte son siège social situé au 1 de la rue Jean Marot pour s'installer au 88 du boulevard Lyautey, toujours à Caen.

Le 21 mars 1980, c'est aussi le dernier Conseil d'Administration présidé par Maître Michèle Clément-Brédiger, Présidente de l'ACSEA depuis 1945. Monsieur Robert Verger lui succède.

C'est également le départ d'Henri Kégler en septembre 1982. Jean Prochasson lui succède en qualité de directeur général.

Le début des années 1980 est marqué par une importante crise et la France connaît un taux de chômage important.

Le **service social** créé en 1945, situé alors 78, rue Saint Martin à Caen, poursuit son activité de réalisation d'enquêtes sur mandat des magistrats, juges des enfants, juges d'instruction pour mineurs, présidents des tribunaux de grande instance et de cour d'appel. L'enquête sociale, ou bilan psycho-social, point de départ de toute action éducative, consiste en une étude aussi complète et approfondie que possible d'une situation familiale et notamment du comportement des différents membres du foyer, parfois celui du mineur, en vue de déterminer les facteurs éventuels d'inadaptation sociale dont la connaissance permettra de proposer le mode d'action à entreprendre.



Service social - Rue St Martin à Caen

L'**Institut Médico-Psychologique de Champ Goubert**, premier centre d'observation et premier établissement de l'ACSEA devenu IMP, poursuit ses efforts pour une meilleure adaptation de « l'outil » aux besoins des enfants. C'est ainsi que courant 1980, un semi-internat se prépare et qu'un projet de déplacement d'un groupe en milieu urbain voit le jour. Une maison située 23 rue du Pot d'Etain à Caen accueille un groupe de garçons. L'idée est de leur permettre de quitter le rôle « *maternant et protégeant de l'internat* » pour se confronter à la réalité extérieure de manière moins brutale et de pouvoir bénéficier d'une plus grande proximité avec les lieux de stage et d'insertion.

## L'incendie du Centre Médico Psychologique d'Evrecy

# LES ENFANTS ENDORMIS SAUVÉS DES FLAMMES PAR LE SANG FROID DE 2 ÉDUCATEURS

Un violent incendie a ravagé, dans la nuit de mardi à mercredi, le château de l'Institut Médico Psychologique de Champ-Goubert à Evrecy dirigé par M. Robieux.

Ce centre qui accueille des enfants de la région compte 72 pensionnaires. Une douzaine d'entre eux, âgés de 13 à 14 ans, dormaient lorsque, vers 23 h 30, un chef de service éducatif de permanence aperçut un fort dégagement de fumée dans la partie gauche du bâtiment, entre le premier étage non habité et le plancher du second étage. L'alerte est donnée, tandis qu'avec l'aide d'un autre éducateur, commence l'évacuation, dans l'ordre, sans panique des enfants encore pris dans leur premier sommeil.

Les sapeurs pompiers de Caen-Canada sont sur place et combattent l'incendie qui prend de l'ampleur et embrase toute la toiture.

Sur place on nota la présence du commandant Dupont, de la Protection Civile, M. Girard maire d'Evrecy, M. Fautral commandant adjoint de la Compagnie de Gendarmerie de Caen.

L'incendie a nécessité la prise en relais d'une nouvelle équipe de pompiers. Les dégâts sont considérables - 75 % de la construction, la toiture, les premiers et second étages, deux sal-



Photo - Gérard LAURENT

les du rez de chaussée sont détruits.

M. Robieux directeur, sculignant le sang froid des deux éducateurs, se réjouit du fait qu'aucun blessé n'est à déplorer.

Les enfants ont trouvé refuge dans un campement improvisé dans les autres bâtiments de l'institution.

La vie du foyer ne sera pas interrompue. Elle a pu reprendre normalement dès le mercredi matin.

Une enquête est ouverte pour déterminer les causes du sinistre qui serait dû selon les premiers éléments à un court circuit.



*Le château de Champ-Goubert a été construit au XVIII<sup>e</sup> siècle, et acheté en 1946 par l'Association « Sauvegarde de l'enfance » qui compte une vingtaine d'établissements du genre. Le château de Champ-Goubert est le premier foyer d'éducation spécialisé de Basse-Normandie.*

*Le château a connu des heures de célébrité avec son précédent propriétaire M. Roberto Levilliers, qui fut ambassadeur d'Argentine en Pologne. André Malraux et André Gide y ont séjourné à diverses reprises.*

Le Foyer Guibé situé 78 quai Vendevure à Caen continue de recevoir des adolescents de 14 à 21 ans, délinquants atteints de troubles de la conduite et du comportement : jeunes relevant de l'ordonnance du 2 février 1945, jeunes relevant de la loi du 4 juin 1970 (protection de l'enfance), jeunes relevant des services de l'action sanitaire et sociale et placés sur décision administrative, enfin, jeunes majeurs en difficultés relevant de la protection judiciaire ou de l'aide sociale à l'enfance.

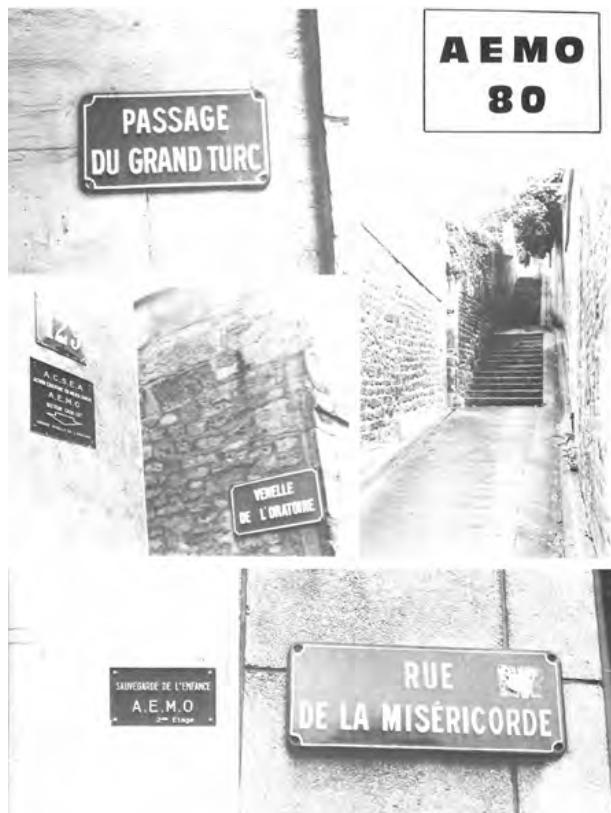
« Le foyer s'inscrit dans une perspective d'aide pédagogique apportée aux jeunes dans un milieu de vie organisé. L'adolescent est invité à mener, au cours de son séjour au foyer, une expérience qui corrige les expériences passées de méfiance, de dépendance, de doute, d'échec, de culpabilité et qui lui permet de se découvrir sous d'autres aspects, dans d'autres rôles.

Le foyer répond aux besoins fondamentaux des jeunes en difficulté, besoin d'être accueillis, acceptés et non menacés ; besoin de s'exprimer et d'éprouver des sentiments de réussite, grâce à des activités rééducatives intégrées dans le régime de l'institution. Elles permettent aux jeunes de mettre à jour leurs sentiments d'hostilité et d'opposition qui, une fois éclairés par l'éducateur, peuvent alors être dépassés et laisser les sentiments positifs se réaliser sans crainte. »

L'Action Educative en Milieu Ouvert, créée en 1961, dont le siège administratif est alors situé 60 rue de Bernières à Caen, est dirigé par Joël Henry. Il compte désormais sept équipes, organisées en sept secteurs, selon leur périmètre géographique d'intervention.

L'action de ce service consiste, sur le département du Calvados, à apporter un soutien médico-psycho-pédagogique et social à des familles qui éprouvent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants grâce à une action pluridisciplinaire itinérante. L'aide s'adresse à l'ensemble familial, considéré dans sa globalité.

L'AEMO offre également des soutiens individuels aux enfants et aux adultes (soutien pédagogique,



Service social - Rue St Martin à Caen

clubs d'éveil, séances de psychomotricité, rattrapage scolaire, soutiens psychologique et psychothérapeutique, etc.).

L'action s'exerce sur demande des magistrats pour enfants ou sur demande des directeurs des affaires sanitaires et sociales qui relaient les demandes des travailleurs sociaux, professionnels de l'éducation nationale ou des familles elles-mêmes.

### L'Institut Médico-Psychologique L'Espoir

En 1980 et 1981, l'IMP l'Espoir vit des heures d'inquiétude en raison d'une baisse d'effectif d'enfants. « Heureux constat, souligne le rapport d'activité de l'époque, si du fait des progrès de la

médecine et d'une évolution des rapports sociaux il y a de moins en moins d'enfants très perturbés et moins de ségrégation ?! ».

L'activité reprend dès 1983.

### Centre Médico-Psycho-Pédagogique dit centre de guidance

En janvier 1981, le centre de guidance atteint sa majorité civile. Souvenez-vous, il avait démarré son activité à Caen, rue Jean Marot, à partir d'un groupe de professionnels issus du service d'AEMO. Dans les années 1980, le Docteur Valla-Lequeux, alors médecin directeur, déplore « *qu'il est encore ignoré malgré son âge* ». Son action et ses moyens d'intervention semblent insuffisamment connus par certains interlocuteurs de professions sociales, pédagogiques, psychologiques, médicales et paramédicales.

### L'Institut Médico-Professionnel de Démouville

Pour les professionnels de Démouville, la mission est et demeure l'insertion socio-professionnelle des jeunes admis. Ainsi, en 1980, un nouveau projet éducatif et thérapeutique s'est écrit modifiant celui de 1976.

On y remarque l'apparition d'un nouveau foyer, situé au 158 de la rue Caponière à Caen, baptisé le

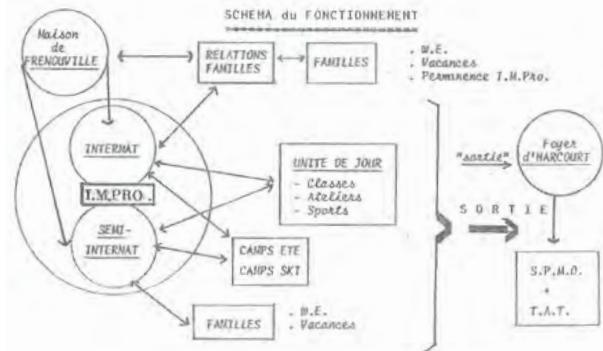


Schéma du fonctionnement de l'IMPro - 1982

foyer d'Harcourt. Il s'avère qu'un certain nombre de jeunes quittant l'IMPro ou déjà suivis par le SPMO ne sont pas en mesure d'affronter le monde du travail n'ayant pas encore acquis une autonomie personnelle suffisante ni obtenu des conditions d'hébergement sécurisantes. L'accession à cette autonomie suppose le respect de « paliers » et d'expériences personnelles (contacts avec d'autres jeunes, intégration dans la cité, participation régulière à des camps, etc.).

Une graduation entre une première étape en « vie communautaire », puis d'une vie autonome « dans et hors le foyer », avant d'atteindre une vie « indépendante » est élaborée.

Ainsi « *l'autonomie pourra être en fin de parcours socio-professionnelle dans le meilleur des cas, mais pourra être aussi seulement sociale (vie en studio ou autre forme d'hébergement hors institution avec aide pécuniaire type AAH), le garçon pouvant ultérieurement et de son propre chef, par nécessité ou désir, accéder au monde du travail en fonction de ses possibilités nouvelles mais aussi des possibilités de l'emploi* ». Comme en témoignent certains jeunes hommes à cette époque « *nous sommes trop cons pour travailler et pas assez débiles pour le CAT...* ».

L'institut Camille Blaisot, situé rue des Vaux de la Folie à Caen et dirigé par Jean Prochasson, poursuit lui aussi ses efforts pour s'adapter en permanence



**Soutien à l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes en difficulté :**

**Construction d'un nouveau groupe scolaire à l'Institut Médico-Professionnel de Démouville**

Construction d'un nouveau groupe scolaire à l'IMPro - 1984



Transfert au ski - Institut Camille Blaisot - Années 80



Fête de fin d'année - Institut Camille Blaisot - 1980

à l'évolution des besoins des mineurs et maintenir « un haut niveau de productivité de l'outil de travail ». En 1980, l'accent est mis sur la formation des professionnels, la mise en place de nouveaux modes d'approches thérapeutiques, notamment des thérapies familiales et la création d'une seconde structure de transition entre le soin et le travail appelée « atelier thérapeutique de réadaptation n°2 ».

Les Foyers Jean Eudes, dirigés par Jean-Marie Rabo, accueillent des jeunes filles âgées de 13 à 18 ans.

La mission précédemment confiée à l'institution Saint Jean Eudes, à savoir l'accueil, l'observation, l'aide et le soin à des adolescentes réputées difficiles, avec troubles du comportement, parfois de la personnalité, en milieu familial, scolaire et/ou professionnel, perdure depuis la fusion avec l'ACSEA.

En mai 1980, les foyers se dotent, en plus des cinq lieux principaux d'hébergement, d'un atelier rue Frémental à Caen qui contient une classe d'enseignement général et plusieurs ateliers pré-professionnels qui permettent une autonomie dans l'institution ainsi qu'un lieu distinct où l'on se sent au travail.

Pour mémoire, la Consultation d'Orientation Educative et le Service d'Observation en Milieu Ouvert existent depuis 1972 pour la première et depuis 1962 pour le second. D'abord hébergé dans les locaux du Foyer Henri Guibé, le SOMO s'installe rue Ecuillère en 1967.

Si la finalité d'une mesure d'OMO est d'effectuer une observation limitée d'un jeune laquelle se conjugue très souvent avec une aide, ne serait-ce que ponctuelle, celle d'une Consultation d'Orientation Educative est de réaliser un bilan médico-psychologique qui, en tenant compte de ce que l'on sait du jeune, de son milieu familial et de son entourage social, va permettre une orientation éducative. Ainsi, dans les années 1980, bilans, observations et orientations éducatives sont rapidement mis en oeuvre, la disponibilité et la souplesse étant les caractéristiques connues du service.



SOMO-COE - 1983

Le Service d'Aide aux Jeunes Détenus et Libérés, situé 16 place de l'Ancienne Boucherie à Caen et dirigé par Jacques Robin poursuit sa mission, soit depuis la maison d'arrêt pour préparer les sorties, soit de l'extérieur pour accompagner les libérés dans leurs démarches et projets.

En 1980, l'équipe souffre d'un manque de moyens humains et financiers (35 centimes de francs par jour et par personne accompagnée...). Ce service est victime d'un certain nombre d'exactions début 1980.

## L'A.C.S.E.A. 50 ans après

### AGIR AUPRÈS DES JEUNES MAIS AUSSI SUR LEUR ENVIRONNEMENT

LISEUX. - Il n'y a pas d'action sociale efficace auprès des jeunes, enfants ou adolescents, qui ne tienne compte du milieu familial, du quartier, des conditions créant l'adaptation.

Fondée en 1932 sous le titre de Société calvadosienne de protection de l'enfance, l'Association calvadosienne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (A.C.S.E.A.) s'est d'abord préoccupée du jeune en difficulté, ouvrant pour lui son nombre d'établissements spécialisés dans le département.

Gestionnaire aujourd'hui d'une vingtaine de foyers, instituts, services, cette mission première de soins et d'éducation, l'A.C.S.E.A. la poursuit.

Mais elle la dépasse aussi, orientant par ses activités vers tout ce qui peut favoriser l'épanouissement de l'enfant et de la famille dans la communauté: travail, culture, santé, loisirs, vie de quartier. 50 ans après, comme en témoigne l'assemblée générale qui s'est tenue vendredi à Lisieux, l'A.C.S.E.A. s'efforce d'adapter les objectifs d'hier à la société d'aujourd'hui. Elle a fait siens notamment les mots insertion et intégration.

« Notre rôle est double en 1984, résume M. Prochasson, directeur général de l'Association, il s'agit tout à la fois d'aider les jeunes, ce qui ne signifie pas les prendre en charge, et de montrer du doigt aux élus leurs besoins, leurs difficultés, mais aussi leurs capacités à faire quelque chose ».

Pour atteindre au mieux son premier objectif, l'A.C.S.E.A. joue à fond la carte du décloisonnement. Elle ne peut plus entendre

parler de concurrence avec les autres associations ou services ouvrant - comme elle - pour les jeunes. Elle essaye au contraire de familiariser l'adolescent avec l'ensemble des réseaux d'aide existants. Elle lui apprend à frapper à la bonne porte.

Si, pour dépister les cas relevant de son champ d'intervention, l'A.C.S.E.A. s'appuie sur les mairies, écoles, tribunaux, services sociaux et de police, pour accompagner ensuite le jeune en difficulté, elle n'hésite pas à travailler, par exemple avec « Echanger autrement » (Prévention de la violence envers les enfants), ou l'Université de Caen pour la signature de contrats de recherche.

À travers les stages d'insertion et de qualification pour les 16-18 ans et 18-21 ans, l'association participe directement à l'entrée des jeunes dans le monde du travail. Dans ce cadre, l'A.C.S.E.A. mène actuellement une opération pilote avec la municipalité de Saint-Désir-de-Lisieux.

Une ferme tombait en ruine sur le site historique d'un amphithéâtre gallo-romain. Elle sera restaurée par une équipe d'ados, acquérant sur le tas les cents métiers du bâtiment.

bout de longues années, c'est vrai, pour les gens du voyage, aujourd'hui accueillis sur un terrain à Cornelles-le-Royal - Un succès pour l'A.C.S.E.A. L'essentiel était de se montrer patient.

Brigitte LEMARCHAND

#### Composition du bureau

Peu de changements au sein du bureau. A noter seulement la désignation d'un second vice-président et la suppression du poste de trésorier adjoint.

Président, M. Verger, directeur honoraire de la Caisse nationale d'allocations familiales, membre du conseil économique et social. Vice-président, premier, M. Cornaz, président régional des associations familiales, directeur de la Caisse chirurgicale et médicale mutualiste de Basse-Normandie; 2<sup>e</sup> Mme Adam.

Trésorier: M. de Baigneure, contrôleur de gestion (Promodés); secrétaire général, M. Fourez, éducateur en retraite.

Membres, M<sup>lle</sup> Angot, retraitée du ministère de l'Équipement et du logement; M<sup>lle</sup> Martial, avocat à la cour; Mme Turgis, assistante sociale pré-retraite.

#### Faire des élus, des associés

Pour ces stages de formation, Lisieux fait figure de locomotive. Elle est aussi la seule ville disposant actuellement d'un comité local, et la seule avec Hirouville qui soit représentée au conseil d'administration de l'A.C.S.E.A.

« Il s'agit là de deux innovations, note M. Prochasson. Cela va dans le sens d'une décentralisation des responsabilités, tendance qui ne fera que se développer à l'avenir. Ainsi, après Lisieux, Bayeux en 1985 et plus tard Vire auront leur comité local, structure qui suppose la mise en place d'un collectif animé au tandem par un administrateur et un chef d'établissement ». Structure qui permet aussi d'associer plus étroitement les élus à l'action des éducateurs, second objectif que se fixe l'A.C.S.E.A.

1984. « Nous commençons par leur faire visiter nos lieux d'accueil, à leur faire rencontrer les gens sur le terrain. Ils peuvent ainsi mieux appréhender les cas sociaux et se montrer plus ouverts à l'heure où nous leur présentons des demandes d'aide matérielle ou financière ».

Un exemple parmi d'autres, l'A.C.S.E.A. a recensé 40 groupes de rock dans la région caennaise. La preuve à ses yeux que les jeunes peuvent se montrer actifs et constructifs. « Seulement, regrette l'Association, personne ne soutient leur effort. Ils ne disposent d'aucun lieu pour jouer. Résultat, ils se retrouvent dans les caves et retombent dans l'ghetto. Nous, nous proposons aux élus de trouver une solution, comme ils en ont trouvé une, au

Article de presse - L'ACSEA, 50 ans après - 1985

Les Services Educatifs en Milieu Ouvert de Caen et de Lisieux, continuent leur action envers les jeunes filles en offrant un cadre matériel sécurisant qui permet un accueil ponctuel avec hébergement possible, lieu où les jeunes femmes peuvent prendre conscience de leurs potentialités et se projeter dans le futur.

Elles peuvent ainsi faire elles-mêmes l'apprentissage

de la loi comme règle de vie en groupe, apprentissage transportable ultérieurement à l'ensemble de la vie sociale.

Elles peuvent également y travailler leur identité, ainsi que des projets.

En 1980, le premier SEMO de l'ACSEA, celui de Caen, a dix ans. Le rapport d'activité de l'époque relate à ce propos « *il s'agissait de créer un petit service sur le lieu de vie des jeunes. Il faut le situer dans la suite d'une histoire, celles des institutions rééducatives. Histoire marquée par des mouvements tels celui de l'anti-psychiatrie, l'analyse institutionnelle, etc. On s'était rendu compte que des institutions pouvaient rajouter à des jeunes en difficultés de nouveaux problèmes, et que la conformité au fonctionnement d'une institution n'était pas forcément un gage d'insertion sociale* ».

Le Service d'Action Préventive, situé 101 rue Basse à Caen et dirigé par Albert Dubais, compte, en 1980, cinq équipes.

Le service est agréé pour traiter les phénomènes d'inadaptation sociale dans les milieux particulièrement touchés et nécessitant une action spécifique, sans mandat, sur les fondements de l'anonymat et de la libre adhésion et ne pouvant être réalisée par les équipements sociaux en place.

Notons que les nouvelles bases d'action sociale issues du rapport Bianco inquiètent les équipes par la banalisation de la Prévention Spécialisée et son intégration dans les cadres habituels de travail.

Ainsi le rapport Bianco énonce « *en outre, les équipes de prévention spécialisée doivent pouvoir établir des liaisons avec les travailleurs sociaux de la circonscription qui ont à intervenir dans les familles des mêmes milieux* ».

## Quoi de neuf dans les années 1980 ?

Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire ouvre le 1<sup>er</sup> juillet 1980. Il aura fallu trois années de démarches assidues à l'ACSEA pour convaincre et

### ACTION GLOBALE ET RAPPORTS INTER-INSTITUTIONS

Les éducateurs, en prise directe avec les populations marginalisées sont souvent sollicités par des responsables, à user de leur influence pour accroître l'efficacité de leur institution, ou bien à leur fournir les informations qui leur manquent pour asséoir au moindre risque, leurs projets institutionnels. Le refus de parler dans le détail de notre pratique professionnelle n'est pas fondé sur des motivations réactionnelles, mais sur des exigences déontologiques.

Toute attitude de l'éducateur en un relation émotique et dialectique avec les actes ou paroles des populations, qui n'ont été faits ou prononcés, qu'à la condition expresse que là encore, si n'y ait pas dépossession sous forme de divulgation.

La pratique de l'éducateur est le reflet déformé, à un moment donné, des processus engagés par les populations concernées et qu'en ce sens, parler de nos pratiques dans le détail, c'est parler des gens que nous rencontrons, droit qu'ils nous nient fondamentalement puisque leur problème est celui de leur propre expression, et que la relation ne peut exister que si elle est protégée par la discrétion professionnelle.

Cette discrétion ne peut constituer un obstacle aux rapports inter-institutionnels.

Cependant, l'analyse de ces rapports nous oblige à constater que souvent, ceux-ci n'engagent à rien dans la mesure où chaque institution cherche beaucoup plus à s'assurer un bon rapport de force qu'à se remettre en question.

Cependant, les éducateurs sont disponibles à toute rencontre et acceptent de répondre aux interpellations.

Ils ne peuvent jouer le rôle de techniciens auprès des institutions, du fait de leur mission, mais ils se déclarent solidaires des travailleurs sociaux qui tendraient à faire d'une institution un support de créativité et de liberté, participant à un projet global de libération de la parole....

Extrait du rapport d'activité de l'ACSEA - SAP - 1980

donner enfin satisfaction à la demande pressante, exprimée dès 1978, émanant tant des assistants de service social du CROUS que de la médecine préventive. La mission du BAPU se compose de la prévention, du dépistage et du traitement. Elle se réalise en consultation ambulatoire et a pour finalité d'aider les étudiants à surmonter leurs difficultés psychologiques, jusqu'à parfois les orienter vers d'autres organismes (décret n°64-1202 du 25 novembre 1964). Le fonctionnement technique du BAPU est très analogue à celui du centre de guidance infantile, raison pour laquelle son action s'inscrit naturellement dans la continuité de ce dernier.

## Atelier Thérapeutique de Caen - 1982

Rappelons que les ateliers techniques de réadaptation ont été conçus pour répondre aux besoins d'un certain nombre d'adolescents, d'adolescentes et de jeunes majeurs dont les difficultés d'adaptation, encore importantes, entravent l'insertion professionnelle directe dans le milieu ordinaire de travail, et qui ont besoin d'une structure de transition entre le milieu de soins encore protégé de l'institution et le milieu naturel de la vie active. Un second atelier, situé à Caen, proche de l'ICB et de l'atelier du Chemin Vert offre trois nouvelles sections aux jeunes : cuisine-restauration,



élevage et maraîchage, travaux manuels, couture et lingerie.

Le début de l'année 1983 est marquée par la création d'un nouveau service dédié à la formation : Les Cèdres. Situé au 57 du boulevard Fournet à Lisieux et dirigé par Jean Michel Gadrat, il fait suite aux besoins ressentis par l'AEMO et le SEMO sur le Pays d'Auge en matière de formation sociale et professionnelle.

En effet, peu de solutions existent pour un jeune n'étant pas parvenu à satisfaire les attendus du système scolaire classique, de se rejouer ailleurs et de reprendre une formation. Après la mise en place de deux stages en 1982, la Préfecture du Calvados sollicite l'ACSEA pour entreprendre d'autres actions en direction de ces jeunes.

En juin 1983, c'est déjà plus de 130 jeunes qui sont accompagnés pour des actions d'orientation et de formation professionnelle dans le cadre du plan « Avenir Jeunes ». Ce plan s'adresse à des jeunes sortis du système de formation initial sans qualification précise et présentant des retards scolaires importants. La philosophie d'action de ce dispositif novateur repose sur une pédagogie fondée sur l'alternance.

#### MAIS QUI SONT CES JEUNES ?

Dans un texte collectif, ils se sont définis ainsi :

- Nous sommes des adolescents, sans boulot, sans argent, au chômage.  
Nous sommes à la recherche d'un stage, pour acquérir une profession.  
Nous n'avons rien en main, pas de qualification, pas d'orientation, pas de but, pas de débouchés.  
Nous voulons envisager, préparer l'avenir, pour gagner notre pain.  
Nous voulons rattraper le temps, avoir un métier, un travail, être égaux aux salariés, avoir une paie.  
Rentrer dans la vie active, c'est changer de conditions de vie, avoir une vraie vie familiale, des enfants, travailler, réussir, réaliser les Jeunes à notre tour, prendre des responsabilités, éviter le chômage.

Nous deviendrons des adultes, nous aurons la tête sur les épaules.  
Nous prendrons conscience des risques des avantages de grandir, d'être indépendants, libres, par exemple.  
Les Parents n'ont plus rien à dire, mais plus rien à financer.

CE QUE NOUS VOULONS, C'EST REUSSIR NOUS AUSSI.

( Texte élaboré collectivement par un groupe de Jeunes à PONT-L'ÉVÊQUE ).

Janvier 1983.

Extrait du rapport d'activité de l'ACSEA - ACSEA Formation - Janvier 1983

Le 1<sup>er</sup> juillet 1983, la Maison d'Accueil Spécialisée « La Vallière » située à Ellon, ouvre enfin, après bien des péripéties administratives et politiques comme en témoigne le rapport d'activité de l'année 1982.

Sur orientation de la COTOREP<sup>(1)</sup>, elle accueille des adultes en situation de handicap présentant des déficits intellectuels ou mentaux profonds, avec troubles moteurs et sensoriels caractérisés ne nécessitant pas de soins techniques trop spécialisés. Conformément au décret n°78-1211 du 26 décembre 1978, elle assure l'hébergement, les soins médicaux et paramédicaux, l'aide à la vie courante et propose des médiations destinées à améliorer et à préserver les acquis et à prévenir les régressions des personnes.

A cette époque, la MAS est alors dirigée par Alain Remmeau.

<sup>(1)</sup> Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel. Elle est devenue en 2006 la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) par fusion avec la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES). La CDAPH fait partie de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

*Le foyer répond aux besoins fondamentaux des jeunes en difficulté, besoin d'être accueillis, acceptés et non menacés ; besoin de s'exprimer et d'éprouver des sentiments de réussite, grâce à des activités rééducatives intégrées dans le régime de l'institution.*

**Rapport d'activité - Foyer Guibé**

En 1984, le Service d'Aide aux Jeunes modifie son nom et substitue aux termes « détenus et libérés » celui de « en difficulté ».

Si cette nouvelle appellation est moins restrictive que la précédente, elle est surtout moins stigmatisante. Elle reflète mieux la réalité des jeunes qui vont et qui viennent dans le champ d'action du service domicilié désormais 1 rue du Général Moulin à Caen.

L'action de ce service, encore expérimentale, s'adresse aux jeunes désocialisés ou en péril de le devenir, au chômage, en conflit, en errance, en rupture, ainsi qu'aux jeunes en détention.

Il s'agit de les aider à réorganiser leur vie concrètement et matériellement, tant dans le domaine du logement, que celui de la recherche

d'emploi et/ou de la santé.

Le service tente de leur apporter un soutien personnel pour les aider à vivre ces passages difficiles et à les dépasser.

En 1985, une activité d'économie sociale baptisée « Jeunes-Entreprises » voit le jour et s'implante au 38 rue Basse à Caen. Ce service, rattaché au siège de l'association, a pour mission la promotion d'actions d'insertion diversifiées, au bénéfice des jeunes en difficulté, dans le cadre de l'Economie Sociale.

**Le rapport d'activité du SAJDL de 1983 relate...**

*« Ces chiffres qui au regard des années précédentes font ressortir la croissance (difficilement maîtrisable car notre porte est volontairement ouverte) de la fréquentation des jeunes en difficulté et qui confirment la nécessité croissante d'une action sociale à la fois préventive et thérapeutique liée au moment particulier d'une crise globale. Celle des individus, également celle d'une société sans horizon*

*apparent, se caractérisant par une succession d'impasses. Tenter des solutions individuelles, du coup par coup du quotidien ; mais également tenter d'élaborer des solutions prospectives, collectives, tels sont les objectifs de notre engagement professionnel. Par manque d'un équipement suffisant, mais également par manque d'un statut mieux défini, le SAJDL a du mal à sortir du cadre expérimental qui est le sien depuis sa mise en place ».*



Fresque réalisée par Constantin Micheloff - ICB - 1980 / 4 présidents de l'ACSEA : J. De Bagneaux - R. Verger - Maître Clément-Brédiger - J. Martial

# Focus

## Maître Clément-Brédiger

À partir d'un entretien avec Michel Brédiger, son fils



Michèle Clément-Brédiger est née le 11 mars 1912 et s'est éteinte le 7 septembre 2006. Héritière directe de Maître Guibé et d'Anne-Marie de la Morlais, elle se révèle bâtisseuse et Présidente de l'ACSEA pendant 35 années, plus d'un tiers de la vie de l'association !

Elle accompagne ainsi la SCPE, puis l'ACSEA, dès ses premiers jours au lendemain de la guerre jusqu'à sa vie d'adulte.

Comme son nom l'indique, nous savons d'elle qu'elle est une demoiselle Clément, originaire de la Manche, de Tessy sur Vire plus exactement. Son père, médecin, la laisse orpheline à l'âge de quatre ans. Ainsi Michèle Clément et son frère auront à cœur de prendre leur revanche sur la vie. Après des études en langues orientales et l'école des chartes, elle devient avocate spécialisée en droit de la famille.

Installée à Caen, elle s'occupe d'enfants durant la guerre où elle est d'ailleurs blessée par un éclat d'obus durant les bombardements.

Elle épouse Monsieur Brédiger, directeur de la coopérative de reconstruction de Caen. Le couple a deux fils. Exerçant sous le nom de Clément, elle adjoint à son nom celui de son époux.

Maître Clément-Brédiger étant secrétaire de l'association de Service Social de Sauvegarde, nous supposons qu'elle prend la présidence de la SCPE lors du rapprochement des deux associations au sortir de la guerre.

A travers les quelques écrits que nous avons retrouvés d'elle, notamment les rapports moraux des années 1960, et grâce au témoignage d'un de ses fils, nous pouvons vous raconter cette femme, animée par un esprit de justice, dévouée, engagée, humaniste et libre. Chez les Clément-Brédiger, on pense Sauvegarde de l'Enfance et l'on vit au rythme de l'association. Son fils nous relate ses Noël avec les jeunes de Champ- Goubert, du Foyer Guibé, puis de l'Institut Camille Blaisot.

Discrète, Maître Clément-Brédiger n'en est pas moins déterminée. Elle met toutes ses compétences et convictions, de manière totalement désintéressée, au service de la SCPE, puis de l'ACSEA, pour convaincre les ministères et autres institutions, afin d'obtenir les précieux sésames que sont les autorisations et les financements. Henri Kégler l'envoie d'ailleurs souvent en première ligne, car Maître Clément-Brédiger ne lâche rien au profit des plus malchanceux. Elle décroche

# FOCUS

## Maître Clément -Brédiger

ainsi les « possibles » qui lui permettent de bâtir les centres, services, puis établissements d'accueil spécialisés, aux côtés des directeurs et des professionnels.

Le binôme président - directeur général composé de Maître Clément-Brédiger et d'Henri Kégler de 1949 à 1980 ne roule pas toujours en tandem ! Plusieurs témoignages oraux et écrits relatent du manque de tact dont Monsieur Kégler aurait parfois fait preuve à l'endroit de la présidente. Il arrive que le ton monte, mais Maître Clément-Brédiger a toujours voix au chapitre, pour ne pas écrire le dernier mot !

Henri Kégler est aussi admiratif des qualités de cette présidente comme l'atteste les extraits recueillis par Bernard Montclair lors d'une interview avec Henri Kégler :

*« Forte en paroles, elle avait de l'initiative, elle tapait sur les épaules des hommes en disant : " mon cher, tu me donneras bien ça " [...] Elle forçait des portes quand elle voulait quelque chose. [...] Elle avait un culot monstre, un chic fou pour l'époque. [...] Elle s'est beaucoup dépensée à cette époque pour la reconstruction, pour l'argent. »*

Elle est décorée de la légion d'honneur le 11

avril 1964.

L'ACSEA doit énormément à cette pionnière et visionnaire de l'enfance et de l'adolescence en situation de vulnérabilité. Nous sommes, là aussi, en présence d'un caractère inoubliable.



# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE VIII

### Les années 1990 : l'ACSEA innove !

Présidents : Maître Jacques Martial / Jean de Bagneaux  
Directeurs Généraux : Didier Tronche / André Ducournau  
Siège social : 88 bd Lyautey 14000 Caen

Les années 1990, comme chaque décennie, vont connaître leurs lots de créations et de regroupements. L'ACSEA continue de s'adapter avec une créativité et une souplesse assumées et revendiquées.

Ainsi début 1990 :

Le SOMO-COE, dirigé par Jean-Pierre Marie, s'installe au 38 rue Basse à Caen, dans les locaux précédemment occupés par le service « jeunes-entreprise-formation ».

Le Centre de Guidance, dirigé par le Docteur Valla-Lequeux continue d'apporter compréhension, action thérapeutique, orientation pédagogique et éducative spécialisée, à une difficulté d'évolution d'un enfant, adolescent, jeune, ainsi qu'à ses parents. Il est de plus en plus sollicité et la liste d'attente s'allonge.

Le Service Social, dirigé par Mademoiselle Sevin entame sa dernière année dans les locaux du 78 de la rue Saint Martin à Caen.

Le Service d'Action Préventive, dirigé par Albert Dubais, puis par Dominique Rocher à partir de 1991, toujours situé 101 rue Basse à Caen, continue son action sur les quartiers de Caen et diversifie les activités éducatives, sociales, culturelles, sportives, de loisirs. Cette polyvalence permet d'agir sur la

globalité de l'environnement social de la jeunesse et dans ces conditions, elle peut se concerter avec tous les intervenants et organismes privés ou publics, elle se modifie en permanence, selon les nécessités constatées, lieux et personnes.

Le Service d'Aide aux Jeunes en Difficultés, dirigé par Jacques Robin et situé 1 rue du Général Moulin à Caen, continue d'intervenir sur demande expresse et directe de l'intéressé dans le respect du volontariat de sa démarche. Sa politique est toujours celle de la porte ouverte quel que soit le cas ou la situation.

Le Service d'AEMO, dirigé par Joël Henry et situé 90 rue de Bernières à Caen, voit son activité croître de manière importante. En ce début de décennie, le service suit 1350 enfants issus de 150 familles du département. 75% de son activité est judiciaire et 25% administrative.

Les deux SEMO, respectivement dirigés par Alain Bidault sur Caen et Alain Poussier sur Lisieux reçoivent toujours des jeunes filles et des jeunes femmes, parfois des jeunes mères, de 13 à 21 ans, présentant des difficultés sociales, familiales ou personnelles qui altèrent gravement leurs possibilités d'insertion sociale.

Le Foyer Henri Guibé, dirigé par Jean Jagut, est toujours implanté Quai Vendeuvre. Il continue de prendre en charge des adolescents garçons et



*Les années 1990, comme chaque décennie, vont connaître leurs lots de créations et de regroupements, grâce à l'ACSEA qui continue de s'adapter avec une créativité et une souplesse assumées et revendiquées.*

jeunes majeurs de 14 à 21 ans présentant des troubles de la conduite et du comportement aux titres de l'ordonnance du 2 février 1945, de la loi du 4 juin 1970, des services de l'ASE ou de la PJJ.

Les foyers Jean Eudes, dirigés par Alain Bidault, poursuivent leur action spécialisée en direction des jeunes filles à partir des mêmes mandats que ceux du Foyer Guibé.

L'institut Camille Blaisot, dirigé par Georges Seguin, continue d'accueillir en internat et en externat des filles et des garçons âgés, de 4 à 18 ans, présentant des troubles du caractère et du comportement associés ou non à des déficits intellectuels et troubles de la personnalité. Le Service de Réadaptation en Externat rencontre des difficultés importantes pour répondre à toutes demandes d'accueil soit en placement familial, soit en milieu ouvert. Les demandes d'accueil de fratrie augmentent ainsi que les délais d'attente. Les deux ateliers thérapeutiques de réadaptation fonctionnent à plein régime et les stages impliquant les jeunes se multiplient.

L'institut Médico-Professionnel de Démouville, dirigé par Bénigne Matras, bénéficie de trois antennes satellites : la Maison Familiale de Frénouville, le Foyer d'Harcourt et l'Atelier Christian Michel à Mondeville. Le Service de Placement en Milieu Ouvert est désormais installé au 93 de la rue Basse à Caen.

L'institut Médico-Psychologique<sup>(2)</sup> de Bayeux, dirigé par Daniel Lefèvre, a ouvert, fin 1989, une unité d'accession à l'autonomie personnelle et à l'insertion sociale. Composée de plusieurs chambres et d'une cuisine, cette unité permet à des grands externes de bénéficier d'un séjour ponctuel dans le cadre d'un projet spécifique et de s'essayer à l'autonomie.

L'institut Médico-Psychologique d'Evrecy, dirigé par Guy Robieux, accueille des jeunes de 4 à 16 ans en internat et semi internat.

La Maison d'Accueil Spécialisée, dirigée par Alain Remmeau et située à Ellon, peut commencer à affirmer son projet, facilité par la stabilité des résidents et du personnel dans des actions suivies et soutenues par les familles.

<sup>(1)</sup> Circulaire NOR JUS F 91 50016 C PJJ K4 91/02

<sup>(2)</sup> L'IMP de Bayeux devient plus tard l'IME "L'Espoir" et sera successivement dirigé par Sylvie Kéglér, Eric Knaus, Jacqueline Alix, Martine Feray puis Ludovic Bourdon début 2020



L'Atelier Protégé Conchylicole - 1991



Une de "Dialogues" (ancêtre d'Info ACSEA) - Mars 1990

Les Cèdres formation, dirigés par Jean-Michel Gadrat, multiplient les actions pour créer les conditions de la réussite.

Enfin, le service Jeunes Entreprise Formation, dirigé par Antoine Davoust se positionne dès 1990, comme un organisme et partenaire de la formation à part entière. Ce service est situé à Caen, au 3 boulevard Lyautey.

## Les nouveautés de la décennie 90

Le 1<sup>er</sup> janvier 1991, les trois services d'investigation habilités justice à savoir : le Service d'Observation en Milieu Ouvert, la Consultation d'Orientation Educative et le Service d'Enquêtes sociales sont regroupés au 38 rue Basse à Caen et deviennent les Services d'Investigation Spécialisés. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> janvier 1992, les activités du SOMO et de la COE sont regroupés en une seule activité appelée mesure d'Investigation et d'Orientation Educative<sup>(1)</sup>. Cette nouvelle mesure d'investigation intègre à la fois une intervention éducative complétée d'une intervention psychologique et/ou psychiatrique. Les SIS conjuguent ainsi plusieurs activités sur mandat judiciaire. D'une part, l'IOE et l'enquête sociale, lesquelles ont pour finalité d'aider l'enfant et sa famille, mais également d'éclairer le magistrat ; d'autre part, les activités pénales présentielles que sont l'enquête rapide, l'enquête de personnalité, le contrôle judiciaire socio-éducatif et la médiation pénale (à partir du 9 juillet 1992 dans le ressort du TGI de Lisieux).

Le 1<sup>er</sup> janvier 1991, c'est aussi l'Atelier Protégé Conchylicole qui voit le jour à Asnelles. Sa direction est confiée à Antoine Davoust lequel, lorsqu'il était éducateur à l'IMP l'Espoir, avait déjà initié les jeunes à cette action si singulière !

La naissance d'une telle activité marque les premiers pas de l'ACSEA dans le champ du travail protégé. Notons que l'APC est aujourd'hui dénommé "La Calvadosienne" comme l'était l'association dès le début des années 50.

Sur la côte du Calvados

## Des handicapés se font ostréiculteurs

**A chaque marée, quatorze travailleurs handicapés mentaux prennent le chemin de la mer pour « cultiver » les huîtres. Sur les côtes du Calvados, l'atelier protégé conchylicole d'Asnelles-Meuvoines pilote cette expérience unique en France.**

CAEN. — Le site est historique. A quelques pas des vestiges du port artificiel d'Arromanches, les tables à huîtres de Meuvaines. Jean-Baptiste, Alain, Marc et leurs camarades retournent les sacs de jeunes huîtres, secouent, observent scrupuleusement, sélectionnent les « trois ans » qu'il faudra remonter tout à l'heure.

Venus d'horizons bien différents, souvent au chômage, les nouveaux ostréiculteurs soignent leur élevage avec passion. L'iode les dope. Emmitouffés, cuissardés, ils ont apprivoisé la mer et adopté les huîtres. « **On est bien ici, mieux que dans un Centre d'aide par le travail.** »

### Les huîtres du lundi

Depuis des années, l'idée trotait dans la tête d'Antoine Davoust, aujourd'hui directeur de l'atelier protégé conchylicole de Meuvaines. « **Les ostréiculteurs d'ici prenaient en stage des adolescents de l'Institut médico-pédagogique de Bayeux.** » Le cou-



*A deux pas du site historique d'Arromanches, sur les côtes du Calvados, de jeunes handicapés mentaux élèvent les huîtres de Meuvaines.*

rant passe bien. Tout comme avec les techniciens de l'Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer, les voisins de Port-en-Bessin, qui testent alors de nouvelles zones de culture de l'huître.

L'Association calvadosienne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, autorité de tutelle, emboîte le pas, obtient un coup de main du Fonds so-

cial européen. « **Après une série d'embûches à éviter, explique Didier Tronche, le directeur, c'est le feu vert, en janvier 1991, pour une concession de quatre hectares. Malgré le risque financier, nous croyons beaucoup à cette démarche.** »

Souvent le lundi midi, les responsables de l'ACSEA vient goûter les huîtres de Meuvaines. Bien sûr, les soixante-dix tonnes

de cette année — le double est prévu l'an prochain avec la construction d'une base à terre — restent une goutte d'eau sur les 30 000 tonnes d'huîtres produites chaque année en Normandie. Mais, l'essentiel n'est pas là pour ces cultivateurs de la mer. Ils espèrent que le « **nouveau champ de l'action sociale** » va vite germer.

Jean-Jacques LEROSIER.



Foyer occupationnel pour adultes "Le Montmirel"- 1993

En 1993, un **premier SEMO garçons** voit le jour à Lisieux au 77 de la rue Henri Chéron. A l'instar d'un SEMO filles, il s'agit d'accueillir des jeunes garçons et jeunes hommes de 13 à 21 ans et d'agir sur les difficultés sociales, familiales, personnelles en favorisant l'émergence du potentiel individuel de chacun des jeunes confiés pour les amener à acquérir les moyens de leur insertion sociale.

Le 3 avril 1993, un **Foyer Occupationnel pour Adultes** est créé pour accueillir 24 personnes en situation de handicap (public mixte âgé de 18 à 60 ans au moment de l'admission, sur décision de la COTOREP). Ce foyer a vocation à assurer de l'accueil, du soin et de l'hébergement, mais également, à favoriser de l'intégration sociale en milieu ordinaire, à développer des activités valorisantes pour les résidents, à privilégier la désinstitutionnalisation des personnes handicapées et à favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture.

Un montage prévu avec un bailleur social se concrétise en 1993 sur la commune de Saint Loup Hors. En attendant la construction des bâtiments sur

un terrain de 6200 m<sup>2</sup>, les activités ont lieu dans la salle polyvalente de la MAS d'Ellon et des locations temporaires sur Bayeux ont permis d'héberger les premiers résidents.

En 1994, les Cèdres Formation et le service Jeunes Entreprise Formation se regroupent pour donner naissance à **ACSEA Formation** sous la direction de Jean-Michel Gadrat. Ce nouvel établissement développe des actions de formation sur Lisieux et l'ensemble du Bassin d'emploi du Pays d'Auge, de Caen et de Bayeux, en multipliant les partenariats.

Deux antennes voient le jour, l'une sur le Bessin en 1995 et une sur Trouville en 1999. Des actions de préqualification et de qualification professionnelles sont mises en œuvre dans les secteurs du bâtiment, gros œuvre et second-œuvre, commerce et vente, hôtellerie (cuisine-service en salle-réception- service des étages), blanchisserie, pressing et entretien des locaux.

Toujours en 1994, une **équipe systémique**<sup>(2)</sup> est mise en place au sein du service d'AEMO situé rue de Bernière. Le rapport d'activité mentionne que *« l'utilisation de l'équipement vidéo a généralement été bien acceptée »*.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1997, le service d'AEMO et les trois SEMO se regroupent au sein d'un seul et même département baptisé **Département Milieu Ouvert**, entité placée sous la direction d'Alain Poussier. Ce département réunit à lui seul les 7 secteurs d'AEMO ainsi que l'équipe systémique et les trois SEMO. Rapidement à l'étroit dans les locaux du 90 rue de Bernières, le DMO intègre le 78 quai Vendeuvre fin 1999.

Toujours en 1997, les Foyers Jean Eudes et les Foyers Guibé se partagent désormais un même directeur en la personne de Bénigne Matras. Si leurs publics,

<sup>(2)</sup> La systémie est une manière de définir, étudier, ou expliquer tout type de phénomène, qui consiste avant tout à considérer ce phénomène comme un système : un ensemble complexe d'interactions, souvent entre sous-systèmes, le tout au sein d'un système plus grand. Ici c'est la famille qui fait système et un protocole spécifique existe pour l'aider à comprendre et surmonter ses difficultés.

« *normalement intelligents* », diffèrent par le genre, ils se rapprochent par les difficultés de vie rencontrées et les troubles associés (troubles du comportement, inadaptations scolaire et sociale, impossibilité d'être maintenu dans son milieu de vie habituel, etc).

Ces deux foyers mettent en œuvre une action éducative similaire et c'est tout naturellement qu'ils sont regroupés en 1998 au sein d'un même département baptisé le **Département des Foyers Educatifs**. Puis en 1999, les foyers éducatifs Jean Eudes et Guibé disparaîtront au profit de foyers de filles et de foyers de garçons. La direction des foyers éducatifs s'installe au 33 rue des Ecoles à Cormelles-le-Royal. Elle est confiée à Bénigne Matras.

Les foyers éducatifs comptent 7 foyers : 4 existants et 3 nouveaux dont un foyer garçons aménagé dans l'immeuble quai Venduvre.

En 1997, deux autres activités sont mises en œuvre et rattachées aux **Services d'Investigation Spécialisés** : la réparation pénale et les enquêtes sociales mandatées par un Juge aux Affaires Familiales. Cette dernière activité est plus particulièrement alimentée par des ordonnances JAF en provenance du TGI de Lisieux.

La **mesure de réparation pénale**, introduite par la loi du 4 janvier 1993, est une mesure qui peut être proposée par le Procureur à un jeune primo délinquant avant toute poursuite pénale.

Dans l'esprit de l'ordonnance du 2 février 1945, la réparation pénale met l'accent sur les réponses éducatives reléguant les poursuites pénales comme ultime recours. Elle propose un soutien socio-éducatif « *responsabilisant et resocialisant* » afin de lutter contre l'exclusion des délinquants et tenter d'enrayer les mouvements de récidive et de marginalisation. Conduite par une équipe pluridisciplinaire, la mise en place d'une mesure de

## EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ACSEA DE 1999

*« La fermeture du foyer Guibé a été un moment déstabilisant et difficile pour les salariés qui y ont vécu de nombreuses années et qui étaient investis dans leur travail. Pour autant, accueillir d'une part, accepter le changement et fusionner avec un autre secteur de vie dans une pédagogie différente d'autre part, ont été les moments importants de cette restructuration durant le second semestre de l'année 1999. Le pari était risqué mais la bonne volonté des professionnels a permis que les secteurs, les relations, les idées, les interventions éducatives et les modifications se mettent en place au nom de la mission de ce département ».*

réparation pénale requiert l'accord du jeune et de ses responsables légaux.

Les SIS ne mettent en œuvre que des mesures de réparation pénale indirectes, lesquelles s'effectuent auprès de la collectivité.

En 1998, un nouveau projet intitulé « **lieu d'accueil FREIA** » voit le jour à l'ICB. Il s'agit d'accueillir des mineurs placés au titre de l'ordonnance de 1945 365 jours / an.

En 1999, l'ACSEA met en place un espace de rencontres parents-enfants à Lisieux. Il est baptisé ARPE (**Accueil Relais Parents Enfants**). Ce lieu a pour finalité de favoriser le maintien ou la reprise de lien entre un parent et son enfant dans le cadre d'un droit de visite médiatisée ordonné par le JAF. Ce peut être également un simple lieu de passage pour l'enfant entre chacun de ses parents.



# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE IX

### Les années 2000 : poursuite des innovations et rapprochement associatif

Président : Jean de Bagneaux

Directeur Général : André Ducournau

Siège social : 1 impasse des Ormes 14200 Hérouville Saint Clair

En ce début de siècle, l'ACSEA consolide et gère l'ensemble des réalisations sociales et médico-sociales nées depuis plusieurs décennies. Elle continue de se développer, preuve de sa volonté de toujours avancer et se rejouer. Son siège s'installe à Hérouville Saint Clair, en novembre 2000.

Un Centre Educatif Renforcé (CER) ouvre début 2000. Il est rattaché au département Foyers Educatifs désormais dirigé par Dominique Rocher qui succède à Bégnine Matras en janvier 2001. Une maison d'habitation est trouvée à Maizières.

Le CER réalise les trois premières sessions prévues avec un taux d'abandon de jeunes dyssociaux particulièrement faible (2 sur 20) au regard des autres CER et des publics pris en charge. S'il n'était pas évident de mobiliser autour d'un nouveau projet « à risque » tel qu'un CER, l'équipe éducative, regroupée autour de Jean Jagut, constituée de quelques anciens professionnels des Foyers Guibé et de nouveaux diplômés, se montre particulièrement cohérente, impliquée, motivée et soudée pour se lancer ensemble dans une « sorte d'inconnue ».

Suite à un incendie, le CER est relogé à Bures/Dives. Cet établissement est centré sur les besoins des jeunes délinquants multirécidivistes.

En 2001, le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) débute son activité. Il est rattaché à l'IMPro de Démouville, alors dirigé par Eric Jonet.

Le projet de ce nouvel établissement est structuré autour du projet personnalisé et du renforcement de la pluridisciplinarité de l'équipe. Sur orientation de la COTOREP, il couvre les champs de la prise en charge précoce du soutien à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale, pour les jeunes déficients intellectuels légers et moyens et/ou présentant des troubles du comportement et de la conduite.

Implanté sur l'agglomération caennaise, il est à même de porter en proximité les besoins attestés.

Le SESSAD intervient en subsidiarité et donc en soutien et complément des ressources de proximité du jeune.



Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile





La Maison des Adolescents du Calvados

2006 a vu l'aboutissement du projet de la **Maison des Adolescents du Calvados** (MDA 14) mené depuis plusieurs années, avec son ouverture le 4 octobre au 9 place de la Mare à Caen. Les prémices de ce projet avaient été posées dès 1993 lorsque la DDASS du Calvados avait demandé au CREAL de contribuer à un Observatoire de l'Adolescence animé par le Docteur Patrick Genvresse. Ce dernier avait eu l'idée d'un réseau entre établissements sociaux et médico-sociaux et psychiatrie.

Ainsi, la MDA 14 est la première maison à associer un Centre Hospitalier Spécialisé (aujourd'hui EPSM) et une association d'action sociale dans sa mise en œuvre. La MDA 14 fait travailler ensemble des professionnels de la santé de statut public et des personnels socio-éducatifs et d'animation de statut privé.

La Maison des Adolescents du Calvados est gérée par une association composée à parité avec le CHS « Bon Sauveur » et l'ACSEA, à laquelle s'est adjointe l'Association des Amis de Jean Bosco qui apporte également sa contribution à cet ensemble.

Ce sont ainsi des compétences, des cultures et des histoires professionnelles différentes qui collaborent dans l'intérêt des adolescents et pour la cohérence et



La Maison des Adolescents du Calvados

complémentarité des acteurs, au-delà de l'institution proprement dite. La MDA 14 se constitue par ailleurs en support d'un réseau départemental structuré pour soutenir les professionnels de l'adolescence.

En 2002, un **quatrième SEMO**, devenu mixte, s'ouvre à Bayeux puis, en 2007, un **cinquième** à Caen. L'ACSEA décide d'installer ce dernier SEMO dans les locaux du quai Vendeuvre, utilisés par un foyer éducatif qui commence à se trouver trop à l'étroit. Ce cinquième SEMO, allié à la réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007, vient questionner la nécessité



Fresque réalisée par les jeunes du DMO - Caen - Quai Vendeuvre



Le CMPP Isigny/Mer

d'évaluer et de réécrire le projet de service des SEMO car au fil du temps, le contexte évolue, les problématiques des jeunes et les pratiques professionnelles également. Ce travail de remise à plat, d'approfondissement des pratiques et d'appréciation des enjeux émergents permet d'affiner et d'améliorer encore davantage l'action d'accompagnement, d'éducation et de soutien auprès des adolescents adressés au SEMO.

### **Une Antenne à Isigny/Mer pour le CMPP**

2007 voit la mise en place d'une expérimentation à Isigny/Mer par la création d'une antenne du CMPP, afin de rapprocher les réponses de soins d'une population dont chacun reconnaît les grandes difficultés. Si les besoins sont patents, l'année 2008 permet de définir de façon plus précise la nature des compétences qu'il convient de mobiliser.

Les acteurs locaux, l'observatoire des enfants en difficultés du Bessin, la DDASS et un partenariat riche avec le service de psychiatrie enfant-juvénile du Bessin ont permis la mise en place de cette antenne.

### **Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail**

Par un arrêté du 11 juin 2007, le Préfet du Calvados autorise l'ACSEA à créer un ESAT pour accompagner



Atelier métallerie soudure - ESAT « Hors les murs » - Renault Trucks

24 personnes en situation de handicap orientées par la CDAPH. Il est dirigé par Stéphane Typhaigne. La particularité de ce premier ESAT est d'être « Hors les Murs ». Cela signifie que l'ACSEA offre une palette de compétences diversifiées au cœur même du milieu ordinaire de travail et ce, afin de préparer au mieux l'inclusion professionnelle. En ce sens, plusieurs conventions sont passées entre l'ACSEA et plusieurs entreprises : Système U, Renault Trucks, Legallais et Hamelin.

### **La Médiation Familiale**

Après la médiation pénale, le service de médiation familiale de l'ACSEA démarre son activité le 1<sup>er</sup> septembre 2008, grâce à un conventionnement engageant la CAF, la DASS, le Conseil Général, le Ministère de la Justice et Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La médiation familiale consiste en « *un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial dans sa diversité et son évolution* ».



Carte de vœux du SIMAP - 2009

Les médiations familiales sont soit ordonnées par le JAF<sup>(1)</sup>, soit spontanées, c'est-à-dire que les parties décident de venir de leur propre initiative en médiation. Les séances de médiation ont lieu à Caen dans les locaux des SIS situés rue Basse et à Lisieux au sein d'un petit local loué par les SIS, place Mozart. Très rapidement dans les années 2000, la double convocation<sup>(2)</sup> va être expérimentée sur le TGI de Lisieux. **A noter que les SIS sont rebaptisés Services d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales (SIMAP) le 1<sup>er</sup> janvier 2009 !**

### Mandat de Gestion ATC

Huit années après l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs, l'Association Tutélaire Calvadosienne (ATC) est créée par l'ACSEA, les foyers de Cluny et les Compagnons. A cette époque, l'ATC met en œuvre des mesures de protection civile et des mesures de Tutelles aux Prestations Sociales Adultes. Elle se développe encore à partir de 1993 en créant le Trait d'Union (STDU), service qui comprend la première maraude de Caen, laquelle vient à la rencontre des



Le SATC

grands marginaux dans l'espace public, ainsi qu'un hébergement d'extrême urgence qui ne fonctionne qu'en période hivernale. A la fin de l'été 2008, l'ATC, qui a le même président que l'ACSEA en la personne de Jean de Bagneaux, se rapproche de l'ACSEA ! Plusieurs enjeux et besoins d'appui, motivent ce dessein. Un mandat de gestion est signé et permet à l'ACSEA de gérer et manager les deux services de l'ATC en attendant une probable fusion absorption, alors à l'étude.

L'activité tutélaire est regroupée avec les SIS sous la responsabilité d'Elodie Frago et l'activité Trait d'Union rejoint le périmètre du SAP, alors dirigé par Christian Vengeons.

Les années 2000 se concluent avec l'arrêt des services activités pénales majeurs et enquêtes sociales JAF (activités historiques de l'ACSEA) qu'une faible rémunération, alliée à un ordonnancement anarchique et irrégulier, a précipité dans la chute nécessitant le reclassement de plusieurs professionnels.

<sup>(1)</sup> Article 373-2-10 du Code Civil

<sup>(2)</sup> La « double convocation », permet au JAF qui convoque des parties à une audience de les inviter à rencontrer préalablement un médiateur familial pour tenter de trouver un accord.

# L'Acsea, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE X

### Les années 2010 : nouveau rapprochement et prise en compte du public adulte

Présidents : Jean de Bagneaux / Didier Tronche

Directeurs Généraux : André Ducournau / Dominique Roche / Pascal Cordier

Siège social : 1 impasse des Ormes 14200 Hérouville Saint Clair

En ce début d'année 2010, l'intégralité des établissements et services sont à pied d'œuvre. Vous lirez qu'à l'instar des autres décennies, les années 2010 sont à nouveau bien remplies.

#### Fusion avec l'ATC

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, après un mandat de gestion de plusieurs mois, l'ATC intègre juridiquement l'ACSEA, et devient le Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien (SATC). Il partage la même direction que celle du SIMAP : Elodie Frago puis Valérie Patrix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce service exerce les mandats judiciaires et administratifs de protection des majeurs.

Le STDU rejoint un périmètre de direction composé du SAJD et du SAP. Cet ensemble est successivement dirigé par Christian Vengeons, Arnaud Marchand, puis Fabienne Forveille. La décennie 2010 va voir le public du SSSTDU se transformer avec une arrivée massive de migrants et sa cohorte de nouvelles problématiques.

En septembre 2010, André Ducournau, directeur général de l'ACSEA, rejoint ses terres natales du Sud Ouest et prend la direction générale de l'ARSEEA. Après un court intérim assuré par Pierre François Pouthier, directeur général adjoint de l'époque, Dominique Roche, première femme directeur général de l'ACSEA, lui succède le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En 2011, le Foyer Occupationnel pour Adultes se

dote d'une extension pour permettre aux résidents un cadre de vie plus agréable et des chambres individuelles conformes aux normes alors en vigueur.

En 2011, l'association est contrainte de procéder à la fermeture du Centre Educatif Renforcé de Bures/Dives après 11 années d'existence. Des résultats budgétaires déficitaires et une interruption de session avec des jeunes dans un contexte difficile ont malheureusement amené à la cessation totale d'activité, actée par un arrêté préfectoral, le 3 janvier 2012. La taille de l'association et la solidarité du conseil de direction permettent à l'ensemble des salariés concernés par cette fermeture de trouver une solution professionnelle sur le périmètre de l'ACSEA.



Opération 1000 radios avec L'association Les Enfants du Canal - STDU - 2017



La Cave à Huîtres - Caen

### La Cave à Huîtres

Le 15 décembre 2012, une Cave à Huîtres ouvre sur le port de Caen. Rattachée à l'Entreprise Adaptée Conchylicole, dirigée par Stéphane Typhaigne, elle offre un petit espace restauration à l'architecture originale ainsi qu'un point de vente directe de la production locale d'huîtres produites par l'ACSEA à Asnelles.

La Cave à Huîtres entraîne la création de trois emplois ainsi qu'un partenariat riche avec l'IMPro de Démouville pour permettre aux jeunes de s'essayer au service en salle et à la restauration.

Le 24 septembre 2012 la Maison des Adolescents, dirigée par Véronique Desrame et Patrick Genvresse, ouvre un hébergement thérapeutique à Caen.

Il s'agit d'un dispositif tiers, à l'interface des mondes sanitaire, médico-social et social. Sa mission consiste à accueillir des adolescents en souffrance psychique et pour lesquels une inscription dans la société est encore possible. Il ne se substitue pas à une unité d'hospitalisation, mais a pour objectif de proposer aux jeunes des temps d'éloignement et ce, à des fins thérapeutiques.

En 2013, deux Unités de Soutien à l'Inclusion sont inaugurées, l'une rattachée à l'ITEP Champ Goubert, dirigé par Didier Marguerite et l'autre à l'IMPro de Démouville, dirigé par Christophe Cornet.

Le 24 juin 2013, le centre de guidance est autorisé à ouvrir un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) à Isigny/Mer. Cette antenne propose un lieu d'accueil bien identifié pour les 0-6 ans. Dès les premières consultations, dépistage et diagnostic permettent une prise en charge adaptée relevant soit du CAMSP, soit du CMPP.

### Le centre d'hébergement d'urgence « La Charité »

L'année 2014 permet, enfin, une implantation stable de l'activité "mise à l'abri" du service Trait d'Union. En effet, après des années d'adaptation, de déménagements et de réimplantations, le STDU intègre un grand bâtiment appartenant aux sœurs de la Charité, situé à proximité de la rue de Falaise à Caen. L'ACSEA, une fois de plus, se rapproche de cette congrégation !

Cette mission s'adresse exclusivement à des personnes majeures, célibataires ou en couple, mais n'est pas habilitée pour accueillir les familles ou les mineurs. Le 15 décembre 2014, un arrêté préfectoral autorise la création d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) dénommé « La Charité ».



Inauguration de l'hébergement thérapeutique de la MDA 14 - 2012



Soirée festive au centre d'hébergement d'urgence « La Charité »

Ce CHU a pour mission de mettre à l'abri et d'accompagner vers les services sociaux ou de soin pour garantir la continuité du suivi des personnes.

La capacité d'accueil de cet établissement augmente régulièrement. Notons au passage que l'hébergement hivernal, qui ne fonctionnait que quelques mois par an depuis 1995, passe à une mise à l'abri annuelle courant 2010.

En 2014, l'association substitue à « adolescence » le terme « d'adulte » et devient ainsi Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, valorisant ainsi plus d'un tiers des personnes accompagnées chaque année par l'ACSEA.

### Entreprise Adaptée Restauration « L'Accueil ! »

Début septembre 2015, L'Entreprise Adaptée Restauration (EAR) « L'Accueil » débute son activité restauration à Bayeux, ZAC de Bellefontaine. Cet établissement est rattaché au Département Emploi Formation Insertion (DEFI) permettant la création de 12 postes, dont 10 emplois protégés.

Cette entreprise adaptée offre la possibilité de se restaurer sur place et assure par ailleurs, dans le cadre d'une cuisine centrale, la livraison de repas pour les structures de l'ACSEA et autres entreprises implantées sur le territoire du Bessin.

### Réorganisation de l'ACSEA

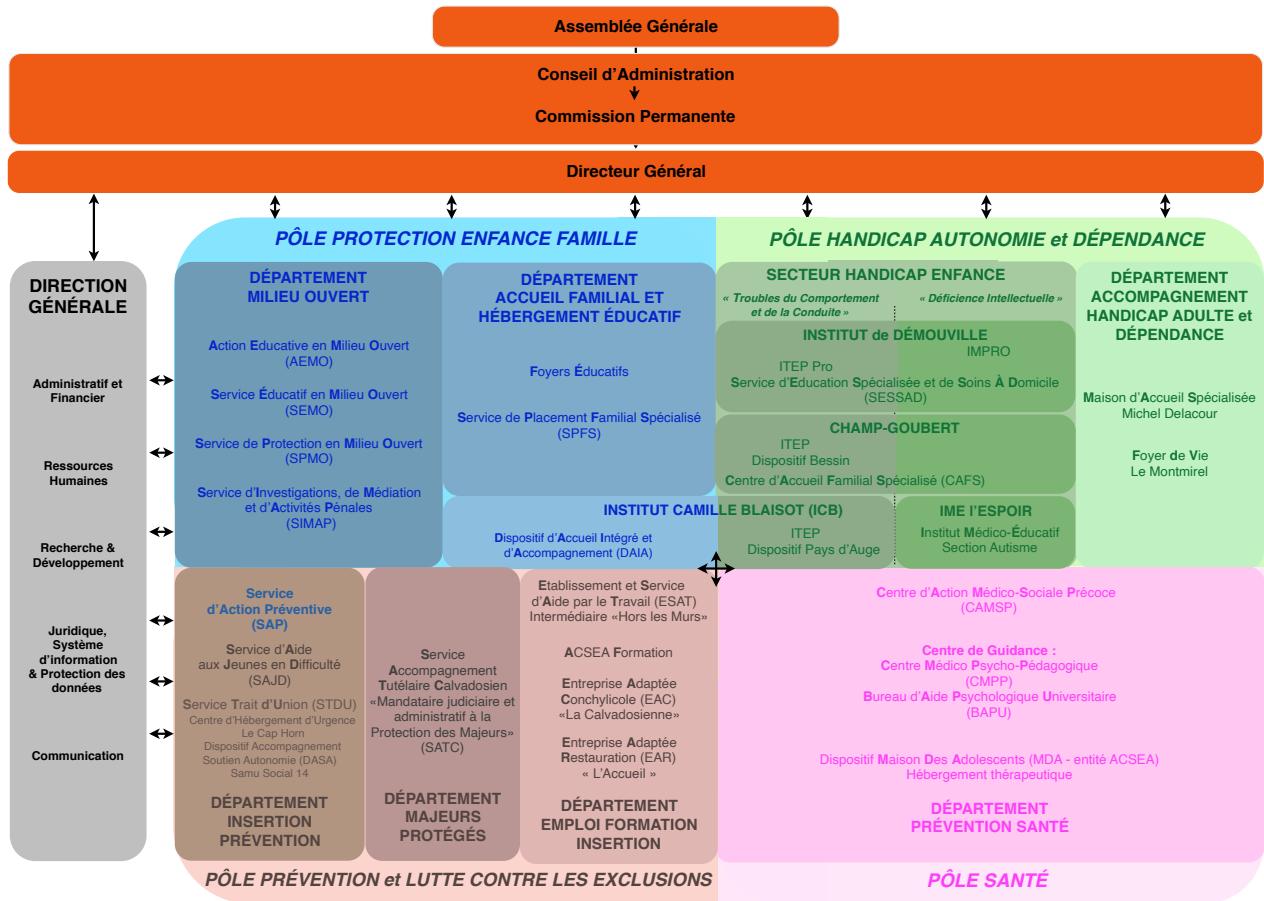
En 2015, pour gagner en clarté et lisibilité, l'association se réorganise en quatre pôles : protection enfance famille ; handicap autonomie et dépendance ; prévention et lutte contre les exclusions ; santé.

A l'exception des ESSMS accueillant des publics handicapés mineurs, cette reconfiguration va amener la construction de départements au sein de chaque pôle, permettant la création d'ensembles cohérents réunis autour d'une direction commune.

Le pôle Protection Enfance Famille est constitué de deux départements déjà existants à l'ACSEA, le DMO d'une part, successivement dirigé par Alain Poussier, Jean-Pierre Mahier et Salvatore Stella. Le Département des Foyers Educatifs d'autre part, successivement dirigé par Eric Knaus puis Jean-Luc Godet. Le DFE est rebaptisé Département Accueil Familial et Hébergement Educatif (DAFHE), du fait de l'arrivée en son sein du SPFS qui quitte le périmètre de l'ICB. Il est aujourd'hui dirigé par Anais Héryn. Egalement rattaché au DAFHE, l'arrivée d'un nouveau dispositif en 2015 : le **Placement Educatif A Domicile** (PEAD) est à constater. Il permet l'accompagnement et la protection, au quotidien, du jeune, depuis le domicile de ses parents, tout en travaillant la parentalité.



Entreprise Adaptée Restauration « L'Accueil ! »



Ce remaniement entraîne des transformations majeures et conduit à des regroupements de services et d'établissements qui ont parfois générés quelques crispations !

Le 24 février 2017, l'Agence Régionale en Santé autorise la création du **Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) de l'ACSEA** avec une capacité de 35 places. Il regroupe les places CAFS de l'ICB, l'IME et Champ Goubert.

Le CAFS a pour but de mettre à disposition des enfants ou adolescents un environnement psychologique, éducatif et affectif complémentaires à celui qu'ils peuvent trouver dans leur propre entourage. Sollicité par un établissement médico-social, pilote et garant du projet global de compensation de l'enfant ou du jeune accompagné, sa mission est envisagée comme un hébergement familial spécialisé complémentaire, visant à offrir un environnement propice au développement de l'enfant et prenant en compte les spécificités liées à la situation de handicap reconnue par la MDPH.

En 2016, Didier Tronche, actuel président de l'ACSEA, succède à Jean de Bagneaux. Ce dernier est administrateur depuis 1980 et occupe les fonctions de président à partir de 1998, soit 18 années de présidence, la plus longue après Maître Clément-

Brédièger. Il est depuis président d'honneur et se montre toujours aussi alerte, disponible et engagé pour l'association !

Cette même année, c'est aussi la validation par le conseil d'administration du changement de nom du foyer occupationnel pour adultes (FOA) qui devient **Foyer de Vie « Le Montmirel »**.

La MAS « La Vallière » devient MAS « Michel Delacour » en 2019, en hommage à cet administrateur de l'ACSEA, trésorier de l'association, parti beaucoup trop tôt.

Ces deux établissements se partagent une même direction, successivement incarnée par Pascal Leclerc, Sylvie Lefrançois et Samia Hadoun.

**L'assemblée générale extraordinaire vote les nouveaux statuts, qui vont conférer à l'association une dimension régionale.**

Le **SESSAD du dispositif Bessin**, rattaché à l'ITEP Champ Goubert, démarre son activité à Bayeux.

L'année 2017 est marquée par l'ouverture d'un huitième secteur d'AEMO sur Falaise et par la création de l'Accueil Relais Parents Enfants du Bessin (espace de rencontre).



Jean de Bagneaux - Président d'honneur de l'ACSEA



Soirée barbecue au « Le Cap Horn » pendant le confinement de 2020



Direction du DITEP Champ Goubert - Colombelles

### Le centre d'hébergement d'urgence « Le Cap Horn »

L'année 2018 débute par une reprise du centre d'hébergement d'urgence « Le Cap Horn » (établissement municipal) par le Département Insertion Prévention (DIP) de l'ACSEA, dirigé par Fabienne Forveille, amenant désormais l'association à gérer 2 CHU. A cette occasion, la capacité du Cap Horn passe de 36 à 60 places dès avril, le nombre d'exclus, dont les migrants, étant de plus en plus important. Cette même année, la Charité transforme 50 places réservées à l'urgence sociale en places pour l'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA).

L'année 2018 est également impactée par la vente du château de **Champ Goubert** et le départ de cet endroit emblématique pour l'association. Premier établissement de l'ACSEA, sa localisation, sa nature et ses infrastructures deviennent incompatibles avec la mise en œuvre de nos missions en dispositifs, avec l'appui sur les services de droit commun, avec son entretien, enfin avec l'ensemble des mises aux normes de sécurité auxquelles nous devons nous contraindre. L'établissement est réorganisé en divers lieux (Blainville/Orne et Caen essentiellement), selon les missions (temps de jours et/ou hébergements) et les âges des enfants accompagnés. Les bureaux administratifs de l'ITEP s'installent à Colombelles,



Inauguration de la résidence APSV - le 30 janvier 2019 - Ifs

toujours sous la direction de Didier Marguerite.

### Résidence d'accueil pour les personnes en situation de grande vulnérabilité.

Cette résidence est la première création de l'Association pour les Personnes en Situation de Vulnérabilité (APSV) co-fondée par l'AAJB et l'ACSEA, en 2017.

Cette résidence, située à Ifs, offre des petits studios qui ont pour vocation d'accueillir des adultes en situation de vulnérabilité psychique qui ont des difficultés à résider de manière autonome et anonyme dans des grands ensembles. La présence d'intervenants sociaux, d'un cadre de fonctionnement clair et du collectif favorisent un retour à l'autonomie dans un cadre bienveillant et contenant.

### 2019

L'année 2019 est ponctuée par le lancement de notre actuel projet associatif 2019-2023 et par le départ à la retraite de Dominique Roche.

Pascal Cordier, nouveau directeur général de l'ACSEA, lui succède le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

# Focus

## L'Abbé Fourquemin et le Trait d'Union

Maurice Fourquemin naît le 3 juin 1924 à la Chapelle Gauthier. En 1954, ce prêtre-ouvrier répond à l'appel de l'Abbé Pierre. Il crée, en 1966, le comité d'aide aux sans-logis sur Caen, devenu Cap Horn<sup>(1)</sup>, dont il s'occupe pendant 35 ans.

Constatant le nombre croissant de « grands marginaux », certains vivant cachés et ne demandant rien, d'autres bénéficiant malgré eux d'une mesure de protection juridique à son sens inappropriée, il prend contact, en 1993, avec le directeur de l'Association Tutélaire Calvadosienne (ATC), alors Monsieur Savary. Il lui demande d'imaginer, à côté du service tutélaire, une action sociale innovante qui puisse accompagner les grands exclus sans pour autant les priver de leur autonomie. Ainsi va naître le « Trait d'Union » (STDU), service de « maraude » ou de « samu social » rattaché depuis à l'ACSEA.

Maurice Fourquemin sera épaulé par Sylvain Gourbin dans cette entreprise humaine, lequel deviendra intervenant puis chef de Service du Trait d'Union.

Le STDU démarre historiquement par une seule activité, celle de « maraude ». Son premier objectif est « d'aller à la rencontre » des personnes « à la rue » et de maintenir,

voire, si possible, de recréer un lien social. Sa seconde visée, quand les personnes le souhaitent, est de les orienter vers les dispositifs de droit commun, notamment ceux du champ de la santé. Toutefois, devant l'augmentation constante du nombre de personnes en situation de grandes difficultés, voire d'exclusion sociale, le Service Trait d'Union va rapidement proposer une seconde prestation consistant à « mettre à l'abri ».

L'Abbé Maurice Fourquemin décède le 7 octobre 2021 à Cormelles-le-Royal. Durant toute sa vie, il s'est dévoué à aider les sans-abris, les prostituées, les gens du voyage et tous les « fracassés » de Caen et de son agglomération.

“

*Même si, pour certaines personnes "installées" dans la précarité, il semble illusoire et utopique de parler d'insertion, il nous appartient d'utiliser tous les moyens qui sont à notre disposition pour pouvoir leur proposer autre chose que l'extrême déchéance qui les menace.*

*Sylvain Gourbin*

”

<sup>(1)</sup> Centre d'Accueil Pour l'Hébergement, l'Orienté et le Réconfort Nocturne

# L'Acséa, 90 ans d'histoire

## CHAPITRE XI

### La décennie 2020 : quelles perspectives ?

Les associations sociales et médico-sociales sont depuis fort longtemps des institutions dynamiques, innovantes, souples et reconnues, tant par les personnes bénéficiant de leurs actions que par les pouvoirs publics. Leurs contributions à l'autonomie et au bien-être des plus vulnérables de notre société, à la cohésion sociale, à la vie démocratique et à l'animation des territoires ne sont plus à démontrer.

Fort de ce constat, à quoi l'Acséa doit-elle s'attendre en cette troisième décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle ?

Difficile de répondre, même si des évolutions amorcées et les politiques publiques annoncées nous permettent un peu de prospective. Une certitude cependant, cette décennie comme les précédentes, portera en elle de vraies opportunités et des points de tension.

Des points de tension car cette décennie s'ouvre sur un ambiant empreint d'anxiété, sur fond de dérèglement climatique et de crises mondiales aux multiples fondements.

En premier lieu, une pandémie mondiale et réelle, que nous n'envisageons que dans les pires dystopies, nous paralyse depuis plus de deux années au moment où ces lignes s'écrivent. Si l'association a su se mobiliser et réagir pour que l'accompagnement des personnes accueillies et/ou accompagnées par les professionnels se poursuivent sans interruption,

la Covid-19 a, d'une certaine manière, figé le temps, entraînant des retards importants dans de nombreux projets. Par ailleurs, cette crise sanitaire a agi comme un catalyseur de changement pour de nombreux professionnels, entraînant une augmentation des démissions, tous secteurs confondus. Un bouleversement culturel et social s'est opéré, modifiant le rapport au travail où bien-être et santé psychologique sont désormais érigés en priorité. Les métiers de l'Humain n'échappent pas à ce constat et de nombreux postes sont aujourd'hui vacants au sein de l'association.

En second lieu, les pouvoirs publics appréhendent mal la complémentarité évidente entre le champ sanitaire et les métiers du social, du médico-social et de la protection de l'enfance. Alors qu'ils prônent une approche globale pour favoriser les parcours de soin et d'accompagnement, ils ne cessent de cliver ces secteurs d'activité par l'édiction de règles construites par des administrations centrales et/ou des consultants actifs auprès des cabinets ministériels qui tous perpétuent le cloisonnement historique de l'Etat. Le virage numérique relancé par ce dernier et ses multiples « taskforces » hermétiques les unes aux autres en sont une illustration.

Sur le terrain, dans un contexte économique qui impacte déjà, à la baisse, nos allocations de moyens, les injonctions aux évolutions des offres d'action parfois contradictoires sont sources de difficultés

pour les professionnels, sommés de se remettre en cause. L'urgence imposée fait que nous avons peu de temps pour préparer ces évolutions dont le sens peut heurter des acteurs aux prises avec des réalités de terrain éprouvantes. La fermeture de notre centre d'accueil d'urgence "La Charité" fin 2021 ou celle programmée de notre service de prévention spécialisée en sont des illustrations concrètes pour l'Acséa. L'une et l'autre démontrent que le contexte d'action des associations de solidarité, telle l'Acséa, est tributaire de la volonté des pouvoirs publics de réorienter leurs priorités, pour la première, ou les modalités d'exercice de leurs missions, pour la deuxième.

Mais de vrais opportunités également.

A un niveau macro, cette pandémie a mis en exergue les limites du newpublic management, cette doctrine qui a favorisé l'émergence d'un pilotage centralisé et technocratique de l'hôpital et de l'action sociale. Il nous appartient, en tant qu'association militante, de conforter une autre approche plus contributive de l'élaboration des politiques publiques. Les résultats de la séquence électorale qui vient de s'achever devraient favoriser une meilleure prise en compte du point de vue des corps intermédiaires, dont les unions et fédérations où nous sommes actifs.

Concernant l'Acséa, de nombreux projets sont au travail, à commencer avec quelques créations. Celle d'un dispositif interne d'appui aux situations complexes d'une part, gage de mutualisation de nos compétences, mais aussi l'ouverture d'un service d'investigations à Argentan, dans l'Orne, première illustration de nos statuts à dimension régionale d'autre part. Des réponses à appels à projet sont actuellement en cours d'élaboration.

Notons par ailleurs qu'une nouvelle organisation associative, notamment sur le pôle handicap mineurs (seul périmètre qui n'avait pas été impacté lors de la précédente reconfiguration associative en 2015) se redessine en faveur de dispositifs territoriaux.

Autre illustration de la capacité de l'association à évoluer, son acronyme devient un nom : l'Acséa, reflet de notre identité singulière.

Cette période de notre histoire s'achève avec le versement du fonds d'archives historiques de l'Acséa au service des Archives départementales. Ce fonds d'une valeur inestimable, trié et classé depuis cinq mois par Noémie Prévost, a notamment largement contribué à la rédaction de ce livre !

C'est donc dans un contexte d'actions plurielles que démarre cette nouvelle décennie. Nul doute que nous y trouverons les ressorts *pour être et faire association ensemble* tout en poursuivant nos actions et en développant de nouvelles activités nous permettant d'affirmer notre singularité.

## LES LOGOS DE L'ACSÉA À TRAVERS L'HISTOIRE



# Focus

## Didier Tronche

Président de l'ACSEA depuis 2016



Didier Tronche naît le 13 septembre 1950 à Brive-la-Gaillarde. Suite à une mobilité professionnelle de son père, il passe les dix premières années de sa vie en Corrèze puis en Creuse. Il obtient son baccalauréat en 1967 à Montluçon et entame un cursus pour devenir ingénieur.

En parallèle de ses études, le jeune étudiant s'occupe d'enfants dans un IMP, une journée par semaine et durant l'été. Peu épanoui par la technique, il choisit finalement de se consacrer à l'Humain et annonce à ses parents qu'il veut devenir éducateur. Ces derniers, déconcertés, acceptent sa décision, mais la subordonnent à la poursuite d'études universitaires simultanées !

Un double cursus s'enclenche alors, l'EPIRES à Clermont Ferrand dont il sort major et une fac de psychologie. Il effectue ensuite un troisième cycle de psychanalyse, puis une licence science de l'éducation à Vincennes.

Il commence à travailler en qualité d'éducateur à temps plein au centre Hourvari à la Sauvegarde des Yvelines et exerce en parallèle un mi-temps supplémentaire de

nuit à l'association Olga Spitzer.

Vous l'aurez compris à travers ces lignes, les semaines de 60h n'effraient pas Didier Tronche !

De 1973 à 1979, il est recruté sur une structure expérimentale qui accueille des adultes malades mentaux suite à des accidents de la vie. Puis, il devient directeur d'un centre d'observation pour mineurs délinquantes avec troubles du comportement et de la conduite à Chamalières, centre géré par l'association ARPEJ.

En 1983, il intègre le siège de cette même association en qualité de conseiller technique et en devient directeur général. Il se lance dans le même temps dans l'enseignement universitaire.

En 1989, il est recruté en qualité de directeur général de l'ACSEA. Il y pilotera une grande partie des transformations vécues par l'association début 1990.

# FOCUS

## Didier Tronche

Président de l'ACSEA depuis 2016

En décembre 1994, il passe le relais à André Ducournau et devient directeur général du SNASEA, puis attaché à la présidence du SYNEAS dont il gère la territorialisation et la politique emploi/formation. Il y reste jusqu'en 2011, date de son départ à la retraite.

Mais Didier Tronche est aussi expert des diplômes et métiers du secteur ! Il préside UNIFAF pendant 8 ans, ainsi que la commission professionnelle consultative sur la réforme des métiers jusqu'en 2014. Il préside par ailleurs la commission paritaire nationale emploi formation et l'observatoire national des métiers et des qualifications. Il

est expert pour la DGCS sur ces questions.

Il est décoré de la légion d'honneur en 2009 et de la médaille d'honneur du ministère de la santé et des affaires sociales en 2012.

En 2014, il rejoint de nouveau l'ACSEA comme administrateur cette fois-ci ! Ses valeurs lui commandent d'attendre le départ à la retraite du dernier cadre dont il a été directeur général avant d'en accepter la présidence en 2016.

Travailleur infatigable à l'esprit affuté, il gouverne aujourd'hui l'association avec une vision audacieuse et éclairée.



Assemblée Générale de l'ACSEA - 2016

## L'Acsea C'était aussi cela...

L'ACSEA met en place dès les années 1970 des services de recherche et d'ouverture, en faisant le pari que la culture relie les Hommes. A travers ces créations, l'association se donne les moyens de réfléchir et de se tourner vers la cité et les lieux ouverts. Pour autant, on remarque que cette initiative s'essouffle un peu au milieu de la décennie 1990.

### Qu'en est-il vraiment ?

Le 1<sup>er</sup> septembre 1973, un service technique d'aide aux associations est créé à l'initiative d'un sociologue, Jean-Alain Grimault. Domicilié au siège de l'ACSEA, il met en œuvre des actions de recherche et dispense conseils et informations. Doté d'un fonctionnement autonome et financé par le Conseil Général, il fonctionne sans agrément, convention ou habilitation. Jean-Alain Grimault semble être le seul salarié de ce service dans les années 1970. Il intervient en milieu naturel, auprès des gens du voyage, dans les quartiers d'habitat social,

etc. Il contribue ainsi à fournir des clés de compréhension aux mécanismes qui régissent l'organisation et l'évolution des secteurs social et médico-social. Ses interventions sont fondées sur un socle de préalables méthodologiques arrêtés.

En 1984, ce service technique se structure et devient le CIDAR (Centre d'Information, Documentation, Action-Recherche). Son objectif est de procéder à une réévaluation de l'ensemble des moyens mis en œuvre en matière de services collectifs, en référence à la notion de développement social. Ses activités s'ancrent sur un processus de recherche associant des praticiens divers et des chercheurs, et présentant au cas par cas, la garantie de polyvalence et de multidisciplinarité nécessaire tout en contribuant au développement d'un milieu de recherche enraciné au niveau local.

Malgré son bon fonctionnement, le CIDAR demeure une structure fragile. Dans les années 1990,



ARTCAVAL FESTIVAL	
LA CULTURE CONTRE L'EXCLUSION	
<p>Le 24 sept. 20:30 - Christian Sigeo Théâtre 10, 20 ans</p> <p>Le 25 sept. 20:30 - VOUS AVEZ DIT UNE MAISON TRANQUILLE AVEC VUE SUR LA TERRE</p> <p>Le 26 sept. 20:30 - L'ART ET LE QUARTIER</p> <p>Le 27 sept. 20:30 - COLLECTIF ORGANUM</p> <p>Le 28 sept. 20:30 - L'ART ET LE QUARTIER</p> <p>Le 29 sept. 20:30 - PHOENIX DANCE COMPANY</p> <p>Le 30 sept. 20:30 - TÊTES NODRES</p> <p>Le 1<sup>er</sup> oct. 20:30 - JOURNAL D'UNE NASTY</p> <p>Le 2 oct. 20:30 - CONCERT ROCK ET RAP</p>	

“

*« Sans la culture et la liberté relative qu'elle suppose, la société, même parfaite, n'est qu'une jungle. C'est pourquoi toute création authentique est un don à l'avenir »*

Albert Camus.

”

le service doit faire face à des problèmes financiers et de statut le rendant vulnérable.

En 1995, Jean-Alain Grimault s'éteint des suites d'une longue maladie ce qui met un point final à l'existence du CIDAR.

Dans les années 1980, l'ACSEA souhaite contribuer au décloisonnement de l'action sociale et participer à l'orientation des actions vers une plus grande solidarité entre les acteurs sociaux. ESPACES (Espace et Soutien pour l'Action, la Communication et l'Evolution Sociale) va dans ce sens. Il se veut être un lieu accueillant, de rencontre et d'échange entre tous ceux qui cherchent à promouvoir des projets susceptibles de répondre aux besoins des populations en difficulté. D'ailleurs, c'est tout naturellement que le CIDAR s'inscrit dans ESPACES. *« ESPACES sera ouvert à des échanges, exposés, conférences, expositions temporaires... Bref, à tout moyen susceptible d'enrichir la communication entre les partenaires de l'action sociale sur les projets et les réalisations en faveur des plus démunis »*. En même temps que le CIDAR, on remarque qu'ESPACES cesse d'exister au milieu de la décennie 1990.

En 1989, en s'inscrivant dans le programme gouvernemental « la culture contre l'exclusion sociale », l'ACSEA veut favoriser l'accession des jeunes à une pratique culturelle en leur permettant de l'appréhender tant du côté de l'acteur que du côté du spectateur.

**Artcaval** voit donc le jour. L'objectif du festival est de donner des idées à la cité, de s'adresser aux gens, de poser de grandes questions. Artcaval veut donc essayer de dessiner le visage d'un nouveau lien social.

En effet, selon un communiqué de Didier Tronche, alors directeur général de l'ACSEA, *« il serait dangereux d'oublier que près de nous, dans ces quartiers où règnent la précarité et la pauvreté, il n'y aurait pas de place pour la création et le droit à la culture [...] La culture et la création sont ces liens sociaux qui mettent l'homme aux prises avec son milieu »*.

Toutefois, en 1993, confrontés à des problèmes budgétaires importants dus à la baisse sensible des subventions, la 5<sup>ème</sup> édition du festival ne peut se tenir.

Artcaval ne connaît pas d'autres éditions.

## L'Acsea, 90 ans d'histoire

### REMERCIEMENTS

Pour entretiens et communication d'éléments d'histoire :  
Michel Brédiger (fils de Maître Clément-Brédiger)  
& Jean-Claude Naulet (passionné par Anne-Marie de la Morlais).

Pour communication de documents d'histoire :  
Laurent Brielle, Jean de Bagneaux, Jean Jagut  
& Pierre-Philippe Robert.

Pour témoignages :  
Marie-Thérèse Valla-Lequeux & Didier Tronche, respectivement  
salariés puis administrateurs de l'ACSEA.

Pour appui et soutien technique :  
Le service des Archives départementales, en particulier Mélanie  
Le Foll.

Pour relectures :  
Juliette Bourguet, Céline Bunel, Frédéric Gilleron, Geneviève  
Quellier & Maryse Varnier.



**ARCHIVES & RÉDACTION :** Elodie Frago & Noémie Prévost  
**CONCEPTION & MISE EN PAGE :** Eve Laforest  
**CRÉDITS PHOTOS :** Fonds d'archives de l'Acsea /  
Archives du Calvados / Photos Acsea / Images Google  
**DATE DE PARUTION :** Septembre 2022



### DIRECTION GÉNÉRALE

1 impasse des Ormes CS 80070  
14 200 Hérouville saint Clair  
02 31 47 00 00  
acsea@acsea.asso.fr  
www.acsea.asso.fr

## L'Acséa, 90 ans d'histoire

Au commencement étaient la Société Caennaise de Protection de l'Enfance et le Service Social de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. De ce bleu et de ce jaune naquit un vert, l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, devenant en 2014, « de l'Enfant à l'Adulte », surnommée « La Calvadosienne » dès les années 1950.

Que les femmes et les hommes, bénévoles ou professionnels, dotés d'un sens de l'Autre viscéralement chevillé au corps, soient ici remerciés pour leur engagement car, de la place qu'ils ont occupée ou occupent encore au sein de l'Acséa, ils ont participé ou contribuent encore au mieux-être des plus vulnérables.

C'est l'histoire de cette association innovante et mouvante que vous allez découvrir au fil des pages de ce livre.

Vous en souhaitant une bonne lecture !



**MERCI,**

à nos partenaires d'avoir contribué à l'édition de cette brochure historique !

